

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 12 Février 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 26 Mars 2021
(en visioconférence)**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud
BENEDIC Fabien (départ à 13 h 00 - pouvoir à Mme Nadia METREF)
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick (départ à 12 h 48 - pouvoir à M. Arnaud BAZIN)
BOISSEAU Laetitia
BORGEON Sophie
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel (départ à 13 h 42 - pouvoir à M. Gérard LAMBERT-MOTTE)
EON Pierre-Edouard (départ à 13 h 50 - pouvoir à Mme Véronique PELISSIER)
IVANDEKICS Emilie
LAMBERT-MOTTE Gérard
MAHENDRAN Cergya
MENAT Gilles (départ à 13 h 43 - pouvoir à Mme Emilie IVANDEKICS)
MENHAOUARA Nessrine (départ à 14 h 06 - pouvoir à M. Cédric SABOURET)
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès (départ à 13 h 28 - pouvoir à Mme Virginie TINLAND)
RUSIN Isabelle
SABOURET Cédric (arrivée à 10 h 05)
SCOLAN Muriel (départ à 13 h 00 - pouvoir à M. Philippe SUEUR)
SEBBAGH Deborah (départ à 12 h 42 - pouvoir à M. Nicolas BOUGEARD)
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

COUCHOT Sylvie (pouvoir à M. Jean Pierre MULLER)

DOCTEUR Jeanne (pouvoir à Mme Cergya MAHENDRAN)

HAQUIN Xavier (pouvoir à M. Armand PAYET)

JACOB Aurore (pouvoir à Mme Laetitia BOISSEAU)

MAZOU-SACKO Youri

ROULEAU Philippe (pouvoir à Mme Marie Christine CAVECCHI)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES DES 18 DECEMBRE 2020 ET 15 JANVIER 2021	Erreur ! Signet non défini.
III. EXAMEN DES RAPPORTS	8
RAPPORTS PRIORITAIRES	
Rapport n° 3-03 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	8
Rapport n° 3-04 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes.	22
Rapport n° 4-04 sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de Développement Durable pour les années 2020-2021.	26
Rapport n° 2-13 subvention exceptionnelle à l'association Ville-Campagne - ferme d'Ecancourt - Crise sanitaire Covid-19.	39
Rapport n° 2-10 Orientations Budgétaires 2021 - Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) pour l'exercice 2021.	43
6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT	66
Rapport n° 6-03 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2021.	66
3 - ACTION SOCIALE - SANTE	67
Rapport n° 3-05 Utilisation des fonds de concours 2021 relatifs aux autres actions collectives de prévention ainsi qu'au forfait autonomie octroyés à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Val d'Oise.	677
4 - DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE	72
Rapport n° 4-05 Versement anticipé d'un acompte en faveur de la Fondation Royaumont du fait des contraintes sanitaires liées à la pandémie Covid-19 ayant conduit à la fermeture et à l'annulation de sa programmation.	72
5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	72
Rapport n° 5-02 Avance de trésorerie remboursable en faveur du collège Simone Veil de Pontoise.	72
Rapport n° 5-03 Financement des projets des collèges dans le cadre des quatre appels à projets proposés au titre de l'année scolaire 2020-2021 : Développement Durable - Art et Culture - Prévention et Citoyenneté - Valeurs de l'olympisme.	74
Rapport n° 5-04 Mesure de soutien renforcé à destination des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire.	75
6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES - LOGEMENT	77
Rapport n° 6-04 Convention de partenariat avec la Banque des Territoires dans le cadre du programme "Petites Villes de demain".	77

2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION	79
Rapport n° 2-11 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 31 octobre 2020 (article R. 2123-1 du code de la commande publique.	79
Rapport n° 2-12 Bilan des contentieux 2020.	80
Rapport n° 2-14 Commune de Montmorency - Cession des locaux de l'ancienne Sous-préfecture au profit de M. Thomas KALCAN ou toute entité juridique pouvant s'y substituer - vente à terme.	81
Rapport n° 2-15 Présentation de la programmation 2021 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens.	83
Rapport n° 2-16 Le dépôt de la marque dédié à la phase expérimentale des sites pilotes pour le projet interdépartemental de franchise sociale.	84
IV. MOTIONS	86

Début de la séance à 9 h 34

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous.

Nous allons commencer cette séance. Je vais donner la parole à Madame SCOLAN.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci Madame SCOLAN.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Pour l'approbation de l'ordre du jour, je vous propose de commencer par :

- le rapport n° 3-03, qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- le n° 3-04 qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et hommes avec des actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes,
- le n° 4-04 qui porte sur le rapport sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de Développement Durable pour les années 2020-2021.
- le rapport n° 2-13 qui est une subvention exceptionnelle à l'association qui gère la ferme d'Ecancourt ;
- le rapport n° 2-10 sur les Orientations Budgétaires (OB).

Et puis, nous reprendrons le cours de nos travaux avec la 3^{ème}, la 4^{ème}, la 5^{ème}, la 6^{ème} et la seconde Commissions.

Il y a quelques rapports connexes dont vous avez eu le détail.

Un rapport, hors recueil, qui est le n° 5-04 sur les mesures de soutien renforcé à destination des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire.

Deux diaporamas : celui sur les Orientations Budgétaires et celui sur le rapport du Développement Durable.

Ensuite, je vais vous proposer d'adopter les deux comptes-rendus des Assemblées du 18 décembre dernier et du 15 janvier.

Puis, nous aurons des motions. Nous avons deux motions qui ont été déposées par le Groupe majoritaire contre la mise en place par l'Etat de voies existantes dédiées au covoiturage sur l'autoroute A15 et contre l'occupation illégale du Triangle de Gonesse. Le Groupe des élus socialistes et apparentés a déposé, quant à lui, une motion sur la jeunesse.

Enfin, la motion sur le numérique qui avait été déposée, par le Groupe des élus socialistes et apparentés, lors de notre séance du 15 janvier dernier, avait été renvoyée vers la Commission compétente et, dans ce cadre, j'avais proposé une deuxième Commission élargie à l'ensemble des élus qui s'est donc déroulée hier, avec l'audition de Monsieur Rachid ADDA, le Directeur de Val d'Oise Numérique.

Nous vous proposerons, ce matin, une motion plus complète, co-portée par le Groupe majoritaire et qui donc vous sera donnée dans le détail. Nous y reviendrons en fin de séance.

II. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES DES 18 DECEMBRE 2020 ET 15 JANVIER 2021

Si vous le voulez bien, s'il n'y a pas de souci sur l'ordre du jour, je vais vous demander d'approuver les deux comptes-rendus.

Pour celui de la séance du 18 décembre dernier, avez-vous des commentaires ou des remarques ?

Je le mets aux voix. Il faut donc voter, si vous le voulez bien, chers collègues.

Unanimité.

Je vais mettre au vote le compte-rendu du 15 janvier. Avez-vous des remarques ou des commentaires ?

Unanimité. Je vous en remercie.

Nous commençons par le rapport n° 3-03, qui est le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui est toujours un moment important de la vie de notre Assemblée. Avec Madame BERTHY, nous avons souhaité que le sujet des violences faites aux femmes soit l'objet d'un rapport à part mais, naturellement, le thème sera quand même évoqué dans le rapport n° 3-03.

Je donne la parole à Madame BERTHY et ce sera un "donné acte", chers collègues.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport n° 3-03 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Madame BERTHY

Merci Madame la Présidente.

En effet, nous avons souhaité cette cohérence avec le Plan d'actions départemental que nous vous avons présenté, en décembre 2019, avec cette nouvelle forme de deux délibérations. C'est pour cela que, par rapport à ce bilan, nous avons souhaité aussi avoir cette cohérence des deux délibérations.

Une fois de plus, vous avez pu constater que s'il y a un rapport transversal, c'est bien celui-là. Il touche tous les services de notre Collectivité et je veux, ici, les remercier pour leur participation, de plus en plus active et motivée, avec un appui évidemment plus spécifique pour la Direction Jeunesse, Prévention et Sécurité (DJPS) qui en assure l'animation.

Avant d'aller plus loin, des remarques générales sur ce rapport.

Il est de plus en plus dense, il est de plus en plus riche, avec des focus sur des actions phares et il est de plus en plus nourri d'informations genrées. N'ayez pas peur, mes chers collègues, de ce mot qui, des fois, irrite mais cela nous permet de constater que s'il s'inscrit dans une dynamique positive, de faire évoluer l'existant, c'est important.

Bien sûr, il reste des marges de manœuvre à poursuivre - j'y reviendrai un peu plus tard - mais je vous propose de dérouler ensemble les points qui me semblent les plus importants.

Avant, il est quand même nécessaire de rappeler les cinq axes de ce plan :

- agir pour une éducation à l'égalité femmes/hommes ;
- prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
- s'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle dans la politique de Ressources Humaines (RH) du Département ;
- améliorer la visibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Bien sûr, ces actions se font en partenariat avec la Préfecture, les associations et le Tribunal de Grande Instance (TGI).

Deux focus. Il y a le volet interne. C'est le bilan de la situation comparée femmes/hommes au sein de notre Collectivité et évidemment, c'est principalement un focus RH et, en externe, toutes les actions menées en Val d'Oise avec cette année si particulière que nous venons de connaître, année Covid, qui restera dans toutes nos mémoires.

Un point sur les RH au Département.

Je ne sais pas si vous l'avez tous eu mais je vous montre le bilan social qui a été édité par le service RH, qui est vraiment très bien fait et qui nous donne une image sur toutes les actions RH qui sont faites. Je voudrais ici saluer aussi le service RH et ma collègue, Madame SCOLAN, qui est en charge de cette délégation.

D'abord, des constats avec des chiffres, on ne peut pas faire autrement.

Un taux de féminisation important, presque 76 %, sur 3 645 agents dont 3 236 avec un poste permanent.

On constate une certaine stabilité pour le taux de féminisation, avec un taux dans le Comité de Direction (CODIR) de 53 %. Vous me direz : "c'est bien", mais il y a eu une légère diminution en 2020.

Par contre, on constate malheureusement aussi que la proportion de femmes est la plus importante au niveau des contrats les plus précaires.

Vous avez eu tous les tableaux dans le rapport, je ne vais donc pas tous les dérouler.

Par contre, un tableau a pu interpeler car il y a eu une baisse très forte de la proportion de femmes dans la catégorie B qui s'explique par la réforme de la filière médicosociale qui a permis à des cadres B de passer en catégorie A. C'est donc bénéfique même si, au départ, on pouvait analyser cette information comme étant négative. Il faut s'en réjouir. Cela a été un nivellement par le haut. Pour une fois, c'est très bien.

Une répartition par filière. Evidemment, c'est le constat traditionnel. Les métiers administratifs et sociaux avec un fort taux de féminisation mais quand même une stabilité entre 2018, 2019 et 2020.

La répartition par âge. Là aussi, un fort taux de féminisation pour les personnes les plus âgées. Par contre, avec une moyenne d'âge de 47 ans, donc pas si âgé que cela.

Sur le CODIR, on a des chiffres qui nous paraissent bons : 17 femmes pour 15 hommes, mais une baisse par rapport à 2018.

Sur le temps de travail, il y a un constat important du nombre de femmes pour le temps partiel. Il est vrai que c'est quand même, malheureusement, là où le taux de femmes est le plus important : il y a 96 % de femmes sur le temps partiel, soit 358 femmes par rapport à 14 hommes. Là, il y a effectivement peut-être du travail à faire. Les femmes sont toujours surreprésentées dans cette catégorie.

Le focus important est l'avancement de grade, ce qui nous préoccupe déjà depuis deux ans. Ces tableaux-là sont en page 7. On constate que c'est toujours favorable aux hommes. Si l'on compare les promus sur les promouvables, vous avez un écart de 3,2.

Par contre, le constat qui est encore plus élevé - et c'est là où il faut vraiment que l'on travaille -, c'est si l'on compare les proposés et les promus. C'est la marge de manœuvre sur laquelle on doit travailler. Si vous prenez la catégorie A - je ne vais pas le faire sur tous mais on le même problème sur les trois catégories -, on a en "proposés" 12 hommes, 18 femmes. On pourrait se dire "chouette, il va y avoir plus de femmes promues" et bien non, sur les "promus", on a trois hommes par rapport à 12 et on a une femme par rapport à 18. Effectivement, il faut peut-être que l'on travaille et c'est tout le travail qui a été engagé sur les critères. Ces différences entre les promus et les proposés, vous les retrouvez systématiquement sur la catégorie B et la catégorie C, pour les avancements de grade.

Ce problème, nous allons aussi le retrouver pour les promotions internes. Si vous voulez, vous pouvez vous rapprocher du tableau sur la page 8. On a une situation encore plus marquée mais il paraît que c'est difficile à mettre en perspective car on a trop peu de promus, on a seulement 12 agents. C'est la marge de manœuvre sur laquelle il va falloir travailler grâce au travail qui a été engagé sur les critères dans le cadre d'un bilan social ouvert. C'est vraiment un point important.

Sur la formation, entre 2018 et 2019, on constate une amélioration mais aussi de fortes disparités entre catégories.

Le taux le plus faible est pour la catégorie C. Or, il me semble que c'est elle qui en a le plus besoin. Il va là-aussi y avoir un travail à faire, même si l'on a eu une évolution positive puisque l'on a augmenté de 8,7 points par rapport à 2019 pour passer à 62 %. Il faut vraiment faire un travail important pour motiver les agents de la catégorie C à s'inscrire dans une démarche de formation.

L'apprentissage : les femmes sont plus représentées que les hommes, c'est important.

Peut-être un sujet délicat : l'absentéisme. Là encore, ce sont les femmes qui représentent presque 78 % du nombre total d'absences, toute maladie confondue. On pourrait nous dire que c'est l'éternel problème des femmes qui sont toujours absentes.

J'ai remarqué dans le rapport - cela m'a fait sourire, je ne sais pas si vous avez été comme moi - que la maternité... D'abord, je rappelle que, pour moi, la maternité n'est pas une maladie, même si pour la Sécurité Sociale cela en est une. Ce qui est amusant est que le taux d'absence pour maternité est de 99 %. Il me semble bien que normalement, jusqu'à présent, ce sont uniquement les femmes qui peuvent accoucher, donc normalement on devrait être à 100 %. Mais il y a aussi le congé paternité, et là aussi, c'est le résultat du fameux rapport Cyrulnik, le rapport des premiers 1 000 jours d'un enfant, et à partir du 1^{er} juillet 2021, les futurs papas pourront bénéficier d'un congé de 28 jours.

Le prochain sujet, ce sont les rémunérations. On a évidemment deux façons de voir les choses. On est content parce que si l'on se compare à la Fonction Publique Territoriale nationale, l'écart est de 9,2 %. Nous sommes à 6,2 %, on est donc meilleur mais il y a toujours un écart de 6,2 %. Il va falloir travailler pour que l'on tende à une égalité.

Qu'a-t-on mis en place pour réduire tous ces écarts ?

Nous avons mis en place un dialogue social, avec cinq objectifs :

- renforcer les éléments de diagnostic et d'évaluation, c'est pour cela que je vous ai parlé du fameux bilan social, que je vous remontre, car c'est un travail de très grande qualité qui a été fait ;
- promouvoir la mixité des métiers ;
- prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail ; l'actualisation du guide de prévention du harcèlement au travail ;
- garantir l'égalité entre agents. C'est la loi de la transformation publique qui va entrer en action avec un travail sur les critères d'avancement de grade et de promotion, réalisé en 2020 et qui va être adopté ;
- la publication des 10 plus hautes rémunérations. Ce travail a aussi été fait. On constate qu'il y a sept hommes pour trois femmes. Là aussi, un travail à engager ; la revalorisation salariale de certains métiers ;

Autre axe de travail : concilier vie privée et vie professionnelle.

La France entière a mis en place le télétravail mais nous étions précurseurs puisque depuis au moins cinq ans, la Collectivité s'était engagée dans cette démarche de télétravail. Evidemment la crise Covid a renforcé le nombre d'agents en télétravail et c'est d'ailleurs pour cela que, le mois dernier, nous avons adopté le nouveau règlement du télétravail qui a permis de faire évoluer et de prendre en considération les plus et les moins du télétravail.

Ce qui est aussi important est l'Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour garde d'enfants. Vous savez qu'au Département, il y avait cette possibilité que lorsqu'un couple d'agents travaille dans notre Collectivité, il y a des jours d'enfant malade. La Collectivité a mis en place la possibilité que ce soit l'un ou l'autre. Le constat que l'on avait fait est que c'étaient souvent les femmes et, d'ailleurs, cela pouvait être un taux fait pour pénaliser l'avancement des femmes. Ce travail devait être engagé l'année dernière mais, malheureusement, la crise Covid est passée par là, et du coup cela a perturbé ce travail mais il est enclenché et il sera intéressant de voir l'évolution de ce partage de jours de garde d'enfant malade entre un couple au sein de notre Collectivité.

C'était le bilan.

Et maintenant, qu'a-t-on fait au niveau des autres politiques publiques du Département pour mettre en lumière, mettre en action l'égalité femmes/hommes ?

On a lutté contre la précarité des femmes accrue en raison de la crise sanitaire, cela a été un poste important.

On a constaté que 45 % des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont des femmes. Près du tiers d'entre elles sont des femmes isolées, avec enfant. Le Département finance notamment huit crèches à vocation d'insertion professionnelle dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI). C'est important.

L'intervention de sages-femmes au domicile en pré et post-natal avec deux équipes hospitalières d'Argenteuil et de Gonesse.

Ce qui nous semble très important - et nous sommes très engagés au sein de notre Collectivité, vous le savez bien -, c'est l'éducation. Evidemment, nous ferons évoluer les mentalités grâce à l'éducation et agir pour une éducation à l'égalité filles/garçons, c'est un pôle important, et là évidemment, un remerciement à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC), à Madame TINLAND et à Monsieur PAYET.

Outre les actions menées par la Direction France Familles sur la vie affective et sexuelle, le Département a fortement mobilisé la DEC. Il est important d'éduquer à l'égalité des sexes dès le plus jeune âge parce que les stéréotypes sexués influencent l'orientation scolaire et professionnelle, et cela nous le savons bien, puisque nous le retrouvons dans le taux de féminisation du Département. C'est pour cela que le Département a renouvelé son partenariat avec l'association "Elles Bougent" pour promouvoir les métiers dits "techniques" auprès des jeunes filles.

Je vous rappelle que les jeunes filles ont un taux de réussite au bac plus important et il a été constaté qu'elles ont un taux de réussite meilleur que les garçons pour les écoles d'ingénieurs et d'autres grandes écoles mais, après, se met en place ce fameux plafond de verre et, du coup, les filles, même en enseignement supérieur, se bloquent pour s'engager dans des carrières d'ingénieurs de haut niveau. C'est pour cela qu'il faut que cela change et dès le collège.

Parce que l'égalité filles/garçons participe grandement au climat scolaire, l'action de Théâtre-Forum pour la prévention des violences sexistes et sexuelles au sein des collèges a été une action importante. 1 400 collégiens sont sensibilisés chaque année, grâce à cette action, qui, par le biais du théâtre fonctionne très bien auprès des collégiens. Je pense que ma collègue Virginie pourrait vous en parler. En tous les cas, dans les Conseils d'Administration, c'est ce que nous entendons et c'est important.

Le Département, toujours dans cette même démarche, propose aussi une bonification de son aide pour les collèges portant un projet de prévention des comportements et des violences sexistes et l'enveloppe initiale est passée de 3 000 € à 4 000 € par collège. Chaque collège, en plus des autres actions, a un bonus s'il s'engage dans cette démarche.

Je n'oublie pas ma collègue Marie-Evelyne CHRISTIN, le sport au féminin, je vous rappelle que demain va se tenir le meeting qui finalement ne sera pas féminin puisqu'il sera mixte mais pourquoi pas peut-être aussi à faire évoluer. Finalement, plus nous aurons de Messieurs à nos côtés pour réclamer l'égalité femmes/hommes, plus nous gagnerons des points.

Le Département est très attentif à la pratique sportive, nous allons être terre de Jeux parce que le féminin doit reconquérir tous les espaces publics et en particulier les espaces sportifs.

Il est important de porter un œil vigilant sur les Comités départementaux qui s'engagent pour la pratique sportive féminine et, à titre d'exemple, le Département renouvelle sa subvention de 5 000 € au Comité départemental de foot pour son projet de développement de football féminin.

La nouvelle internationale du jour sur le sport et qui concerne les Jeux Olympiques : le Président du Comité International des Jeux Olympiques, notre Président japonais, vient d'être poussé à la démission suite à des propos sexistes absolument inadmissibles à notre époque du XXI^{ème} siècle.

Donc, Messieurs, il est important que vous soyez attentifs et reconnaissants au fait que les femmes ont un cerveau et qu'elles puissent avoir des responsabilités.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'ils sont tous attentifs.

Madame BERTHY

Je finirai ce rapport en faisant référence à la mobilisation de 130 responsables de Réseaux féminins et entrepreneurs qui adresse à Monsieur le Président ce conseil, cette demande : "Monsieur le Président, osez, la relance doit être paritaire".

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci Madame BERTHY.

Y a-t-il des prises de parole ? Madame TECHTACH a la parole.

Madame TECHTACH

Bonjour Madame la Présidente, bonjour Madame la Vice-Présidente, chers collègues.

Merci tout d'abord à ma chère collègue Madame Michèle BERTHY pour la présentation complète de ce rapport très dense et très riche.

Je tenais à préciser, comme Monsieur Jean-Pierre MULLER l'a fait lors de la Conférence des Présidents, que nous n'interviendrons qu'une fois sur les deux rapports n° 3-03 et n° 3-04, entre le rapport égalité et sur les violences, même si Madame BERTHY a fait en préambule quelques remarques.

En effet, la séparation entre l'égalité femmes/hommes et les violences faites aux femmes me semble aujourd'hui très artificielle. Parfois, cela peut être également dangereux, parce que, pour nous en tout cas, les stéréotypes, les formes d'inégalité entre les femmes et les hommes sont des terreaux nécessaires aujourd'hui - pas suffisants bien sûr mais nécessaires - au passage de l'acte violent contre une femme.

Pour résumer notre position simplement, je pourrais dire les stéréotypes de genre tuent. Quand je parle de ces femmes victimes qui finissent par trouver la mort sous les coups de leurs époux, je rappelle à juste titre, quelques chiffres. En 2019, 146 femmes ont trouvé la mort des suites des violences conjugales, je pense, naturellement, à la dernière qui était Valdoisienne, une Argenteuillaise de 73 ans, décédée, il y a quelques jours, rouée de coups et étranglée par son époux. Je pense également - et la liste peut être très longue - à Sandra AMAR, qui avait 31 ans, décédée des violences conjugales en mai 2019, tuée à coups de couteaux par son compagnon.

La liste peut s'allonger encore...

Nous devons - et je sais, Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente, que nous partageons ce combat - tout faire pour couper le cycle de la violence, pour empêcher les reproductions de générations après générations et les drames qui ne finissent pas, malheureusement. Pour cela, nous pensons qu'il ne faut pas dissocier les deux sujets. Je fais très souvent un lien - je porte ces questions aussi sur la ville de Villiers-le-Bel - entre l'égalité aujourd'hui et les violences, si l'on travaille sur une société égalitaire.

Je reviens donc, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, sur les rapports n° 3-03 et n° 3-04, relatifs à la situation du Département en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces rapports ont certainement pris de l'ampleur et du fond avec l'embauche d'un chargé de mission, depuis l'année dernière, ce dont on se réjouit. Nous tenons d'ailleurs à féliciter le service pour ce travail.

Nous attendions aussi un vrai plan en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes sur lequel nous devons délibérer, comme la loi l'impose, avant le 1^{er} mars 2021. Nous sommes obligés de constater que notre Collectivité ne respectera pas les délais prévus par la législation et, malheureusement, on le regrette. Par ailleurs, une présentation pendant la même séance sur les rapports sur l'égalité aurait permis d'aller encore au fond sur ce sujet qui est essentiel pour la construction d'une société apaisée.

Je reviens sur notre rapport "égalité", tout d'abord sur la fonction RH de notre Collectivité :

- des inégalités salariales continuent à exister, même s'il faut acter, et se féliciter, qu'elles soient en légère diminution dans notre Collectivité ;
- des écarts existent encore au détriment des femmes, sur les mobilités internes, les avancements de grades ou sur les promotions internes. Bien entendu, ce n'est pas toujours la faute de l'organisation mise en place et quasi jamais à titre individuel de celles et ceux qui s'en occupent. Ce qui est complexe à gérer pour corriger les choses, c'est qu'il faut aller à l'encontre des habitudes, y compris à l'encontre de l'absence de demandes des femmes concernées.

C'est donc - et nous en sommes conscients - un long parcours dans lequel notre Collectivité est engagée.

Sur la partie RH, je souhaite, tout d'abord, réitérer notre demande de disposer en plus du nombre d'agents ayant une formation, du nombre de jours de formation par agent selon son genre. Cette information nous permettrait de confirmer ou d'infirmier le sentiment que les hommes font des formations plus longues, plus chères, plus qualifiantes, notamment celles qui demandent des déplacements parce que les femmes restent contraintes avec la charge familiale.

Nous souhaitons également que les prestataires du Département soient intégrés aux études sur le travail et sur les différences de salaire. Nous le voyons, ici, à l'Hôtel du Département avec les personnels d'entretien, les gardiens ; nous le voyons aussi dans les collèges dans lesquels vous avez développé le recours à des prestataires privés ; dans de nombreux cas ces personnels sont mal payés et subissent le temps partiel non choisi et ce sont souvent des femmes.

Il ne faudrait pas, en même temps que le Conseil Départemental améliore à long terme ses ratios et transfère ces inégalités au niveau de ces secteurs d'externalisation.

Enfin, il nous semble important de regarder, par tranche d'âge, les écarts salariaux. Cela nous permettrait de vérifier si les actions mises en œuvre sont des actions discriminatoires dans l'évolution des carrières et si des différences importantes sont constatées quel que soit l'âge des agents et leur ancienneté.

Concernant les politiques publiques de notre Assemblée départementale, vous le savez, nous pensons que nous pouvons encore faire plus et mieux, notamment à travers un grand appel à projets associatifs pour promouvoir l'égalité, les pratiques égalitaires et les environnements non-discriminants.

Nous pensons également que nous ne devons pas limiter notre action au subventionnement de quelques associations dont le nombre mériterait d'être élargi. Je pense, entre autres, à l'association "Mon Ame Sœur" qui est à Soisy-sous-Montmorency, qui fait un travail remarquable ou encore à l'association "Le Nid", sur la question de la prostitution qui est un vrai sujet. Aujourd'hui, la prostitution est au sein de nos collègues et devient un sujet de violence absolue. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail fait par le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), les associations "Du Côté des Femmes" et "Voix de Femmes" pour le soutien aux victimes et "Espérer 95" pour l'accompagnement des auteurs. Ces associations sont essentielles et nous permettent d'évoquer les violences faites aux femmes. C'est, naturellement, le volet le plus odieux des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Il implique également souvent des enfants co-victimes, qu'ils soient ou non victimes directes de violence.

Chers collègues, je veux rappeler les chiffres du rapport pour que chacun et chacune d'entre nous se rende compte de l'ampleur de la situation. Le Val d'Oise en 2019 :

- plus de 2 000 femmes ont été accueillies par les huit intervenantes sociales des commissariats et gendarmeries ;
- 6 500 victimes ont été reçues en permanence CIDFF, dont la moitié à titre des violences conjugales ;
- 1 500 femmes ont été reçues au Bureau d'Aide aux Victimes, au Tribunal de Pontoise ;
- 60 victimes ont été informées par le téléphone "Grand Danger" et 52 ont été reçues pour un diagnostic et 31 ont obtenu ce dispositif protecteur.

La situation est celle-ci. Elle est même beaucoup plus grave que cela parce que la honte, l'enfermement, l'indépendance économique...

Madame CAVECCHI

On ne vous entend plus Madame TECHTACH.

Je vais donner la parole à Monsieur METEZEAU qui l'a demandée et puis peut-être que vous souhaitez conclure, reprendre la parole après si vous arrivez à rétablir le son.

Monsieur METEZEAU

Merci Madame la Présidente, désolé de couper la parole à Madame TECHTACH, je lui rendrai dès que ce sera rétabli.

Je voulais intervenir sur deux points très rapidement.

Le premier est pour répondre à Madame TECHTACH sur le caractère artificiel de ce rapport. Je vais laisser Madame Michèle BERTHY répondre, elle est beaucoup plus compétente que moi sur le sujet mais je voulais témoigner du travail que l'on a fait avec Madame BERTHY, avec Madame SCOLAN et avec Monsieur PAYET sur ces sujets-là. Je peux vous assurer que l'on n'a fuit aucune question et que l'on est bien resté dans le concret, dans le réel et qu'il n'y a pas eu de réflexions artificielles sur le côté. Mais je laisserai Madame BERTHY répondre plus précisément.

Si je voulais intervenir, c'est parce qu'hier, j'étais à Argenteuil pour accueillir, au nom du Conseil départemental, deux Ministres qui venaient labelliser la ville en tant que Cité éducative.

Notre Département compte maintenant cinq villes qui ont ce label : Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Villiers-le-Bel, depuis quelques temps déjà, et puis deux nouvelles villes qui ont été labellisées (Goussainville et Argenteuil).

Je me suis permis d'intervenir hier pour mettre un focus sur le fait que ces villes vont recevoir ou ont déjà reçu des moyens financiers nouveaux, venant de l'Etat, assez importants et qu'il ne faudra pas oublier ce secteur de l'égalité filles/garçons. Il a été rappelé - Madame Virginie TINLAND a travaillé dessus - que chaque collège est doté d'une subvention pour pouvoir organiser ce type d'actions mais là - mais je crois que l'égalité filles/garçons concerne tout le monde - ces cinq villes sont encore plus concernées que d'autres parce qu'il y a des taux de pauvreté... Peut-être attirer leur attention sur le fait qu'elles n'oublient pas ce secteur important de l'égalité filles/garçons et surtout - c'est ce qui était noté hier dans les échanges que l'on avait dans le collège où je me trouvais - le fait que les collégiens et, un peu plus les collégiennes, ont du mal à exprimer leur mal-être. Maintenant, on réalise combien cela peut leur être difficile de trouver les bons mots pour dire les bonnes choses.

Je voulais simplement indiquer qu'il ne faut pas "louper le tournant", ce concept de Cité éducative est important et cela doit dépasser le cadre purement scolaire, cela doit aussi comprendre les actions d'égalité entre les filles et les garçons. Cela souligne le caractère transversal que Madame BERTHY soulignait à juste titre. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur METEZEAU.

Je vais passer la parole à Madame SCOLAN qui la demandait depuis un petit moment. Madame la Vice- Présidente, c'est à toi.

Madame SCOLAN

Merci beaucoup, merci à ma collègue Madame BERTHY pour l'excellent travail pour résumer ce dossier important en qualité mais aussi en quantité.

Je continue sur l'élan de notre collègue, Monsieur METEZEAU, qui a fait référence à l'éducation, simplement pour dire que les voies professionnelles s'en suivent et qu'à la Direction des RH, on récupère une situation car, pour certains métiers, il est effectivement parfois difficile de trouver des femmes et pour d'autres, au contraire, de trouver des hommes. C'est donc bien conjointement que nous devons travailler ensemble sur ces volets.

Je voulais également, pour être très brève, expliquer qu'un certain nombre de critères doivent être vus au sein des RH, notamment sur la situation des promouvables, des proposés et des promus, mais que malheureusement la crise du Covid a un peu freiné la mise en place de réunions en partenariat avec les syndicats et c'est un réel problème.

En tout cas, il y a une prise en compte, il y a une volonté d'aller de l'avant sur ce sujet et je pense que dans les années futures on verra une forte amélioration de ce côté-là.

Je voulais juste en terminer, sur le côté de la formation où l'on a pointé – Madame TECHTACH en a également parlé - une difficulté à la mise en formation de certains publics, notamment les publics les plus fragilisés. La difficulté que nous rencontrons est que ce public se retrouve souvent sur les sites délocalisés. Il y a donc aussi un travail de terrain à faire pour redonner confiance aux femmes et leur dire qu'elles sont en capacité de pouvoir faire ces formations. Elles ont souvent d'autres difficultés, lorsque ce sont des foyers monoparentaux pour trouver des solutions de mise en garde pour leurs enfants, surtout lorsque la formation peut durer plusieurs jours et à l'extérieur de leur lieu d'habitation au niveau local.

Voilà, je ne voudrais pas alourdir, en tout cas, merci à tous ceux qui ont travaillé autour de ce projet-là. Je pense qu'il y a vraiment une prise en compte, une volonté d'y arriver et j'ai bon espoir pour que, d'année en année, les chiffres s'améliorent.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci Madame SCOLAN.

Madame TECHTACH, nous vous avons perdue, vous étiez peut-être à la fin de votre intervention ou vous voulez ajouter quelque chose ?

Madame TECHTACH

Je n'avais pas terminé, je suis désolée, j'étais un peu longue, mais en même temps le rapport est très important et très dense.

Avant de reprendre mon intervention, je ne dis pas que l'on ne fait rien, bien au contraire, il faut simplement que l'on aille encore plus loin. Je l'ai dit lorsque vous avez été élue, Madame la Présidente, à notre Assemblée il y a trois ans : j'étais très fière et très contente de voir une femme à la tête du Département. Du coup, il est vrai que mes attentes sont d'autant plus importantes car nous avons la chance d'avoir une femme à la tête de notre Département.

Je partage ce que vous avez dit, Monsieur METEZEAU, sur les Cités éducatives, un travail qui a été déjà entamé sur l'Est en tout cas, dans la ville où je réside, Villiers-le-Bel, où l'on déconstruit dès la crèche aujourd'hui. Cela paiera, j'en suis convaincue. Dans quelques années, on verra les fruits de notre travail aujourd'hui.

Je peux parfois utiliser des mots qui pourraient vous choquer peut-être, vous heurter, mais vous connaissez ma conviction, mon engagement. Je suis persuadée que l'on est en train de semer aujourd'hui des petites graines qui paieront pour les générations futures pour simplement que nous ayons un Département et un pays où l'on ne verra plus des femmes décéder des suites des violences conjugales.

Je vais reprendre mon intervention, si vous le voulez bien Madame la Présidente.

Nous avons donc tous un rôle à jouer, que ce soient les élus, les agents de notre Collectivité, également les citoyens de notre Département pour détecter, tendre la main et accompagner devant le drame que l'on vient de dire face à la violence, que ce soit au niveau départemental ou national. Les associations de soutien sont utiles et mobilisent quelques logements aujourd'hui : sept sur le contingent qui nous est propre au Département. Je pense que nous devons aussi faire des efforts là-dessus. Ils forment ces agents pour détecter, accueillir et agir. C'est utile. On finance enfin des intervenants sociaux en commissariat et c'est nécessaire.

Sur ce point, je veux revenir sur la question que j'avais posée, en juillet dernier, à Madame la Vice-Présidente, je n'avais pas trouvé la concrétisation budgétaire sur l'élargissement de la zone "gendarmerie" sur les interventions sociales. Madame Michèle BERTHY m'avait répondu à l'époque que l'élargissement était la règle et que le financement était naturellement fléché pour cet élargissement. Or, à la lecture à nouveau de ce rapport, je reste de nouveau un peu perplexe.

Si vous allez à la page 293 du rapport, dans la partie "statistiques", vous faites référence aux huit Intervenantes Sociales en Commissariat (ISC) et zone "gendarmerie", et page 298, dans les financements départementaux, il est indiqué, je cite : "cofinancement de six postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat". Cela semble donc confirmer ma lecture du mois de juillet mais infirmer les assurances que vous me donniez à l'époque.

La situation en gendarmerie n'est malheureusement pas plus facile, bien au contraire. Pour les femmes victimes, la ruralité est parfois un enfermement supplémentaire et l'absence d'accès aux associations militantes. Nous devons lutter et nous engager pour que tous les moyens nécessaires soient donnés, partout dans le Département, pour cette lutte sans discrimination, que ce soit sur la ruralité ou l'urbain.

C'est l'objet du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Je regrette, Madame la Présidente, que vous l'ayez signé sans en débattre avec notre Assemblée. Je regrette que nous ayons dû vous le demander pour en avoir connaissance alors que vous l'avez signé au nom des Conseillers de notre Assemblée et qu'il ne soit aujourd'hui, ni expliqué, ni joint aux rapports égalité. Je regrette enfin la faiblesse de l'engagement de notre Collectivité dans ce plan.

Les violences faites aux femmes, plus globalement, les violences intrafamiliales, ont connu une évolution importante dans cette période de confinement - vous l'avez dit Madame BERTHY, tout à l'heure - et nous devons avoir une attention particulière à ce qui peuvent être des situations de violence aggravées dues à la crise sanitaire, des confinements ou la perte d'emploi.

Vous avez pris l'initiative d'information avec l'Etat, pendant le premier confinement ; elle était utile et nécessaire. Nous ne devons pas relâcher l'effort sur cette communication et sur les moyens qui peuvent être développés pour permettre à une femme de se signaler victime, même en période de proximité avec son compagnon violent.

Nous ne sommes pilotes que de l'axe 3 sur les enfants co-victimes et encore pas de l'action 16, qui pourrait représenter une dépense pour le Conseil départemental puisqu'il s'agit de faciliter le recours à l'aide financière pour subvenir aux besoins primaires de l'enfant pour quitter précipitamment le domicile.

Sur l'action 17, pour laquelle nous sommes pilotes, et qui concerne la mise en place du dispositif de mode de garde d'urgence pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, je constate que nous avons revu récemment le règlement de financement des structures d'accueil, notamment pour l'accueil d'enfants dont les parents sont en insertion. Aucune mesure n'a été proposée dans ce cadre pourtant essentiel à la capacité des femmes à fuir un compagnon violent.

Sur l'action 20, qui met en avant huit communes qui ont décidé, dans notre Département, de signer un contrat local, je cite : "en se référant au premier contrat local, signé à Villiers-le-Bel contre les violences conjugales et intrafamiliales", je regrette que vous n'ayez pas voulu vous associer à la signature de ce contrat alors que les services de notre Collectivité sont à nos côtés au quotidien.

Je vois donc des progrès dans la prise de conscience des enjeux et dans la mobilisation des services départementaux.

Je vois malheureusement qu'il nous reste encore beaucoup à faire et que notre Collectivité devra davantage s'engager sur l'égalité et les violences conjugales.

Je vous remercie et désolée d'avoir été aussi longue.

Madame CAVECCHI

Merci Madame TECHTACH.

Madame BERTHY, très vite, parce que c'est le premier rapport et nous avons passé une heure. C'est un rapport très important, mais il y en a d'autres très importants encore.

Madame BERTHY

Je sais Madame la Présidente et je vous remercie d'avoir organisé l'ordre du jour de cette façon-là pour, qu'effectivement, ce rapport soit vu en premier.

Je confirme les propos de Monsieur METEZEAU et je m'associe à ses propos.

Madame la Conseillère départementale, chère Djida, des fois les mots provoquent des maux et je trouve absolument inadmissible le fait que vous ayez employé "séparation artificielle". S'il y a bien un engagement qui n'est pas artificiel au sein du Département, c'est bien celui-là. Je n'en dirai pas plus.

Peut-être répondre aussi sur le problème de la charte. Vous avez mal lu la délibération du 20 décembre 2019, Madame la Présidente avait autorisation à engager tout ce qu'il fallait pour mettre en place ce plan départemental et la charte qui a été signée le 25 novembre en fait partie.

Voilà, Madame la Présidente, je n'en dirai pas plus parce que nous donner des leçons, c'est bien mais agir, c'est mieux et c'est ce que nous faisons au quotidien.

Merci, Madame la Présidente, je rappelle que c'est un "donné acte".

Madame CAVECCHI

Merci Madame BERTHY.

Je vais juste ajouter par rapport à la présence des assistants sociaux en gendarmerie et dans les commissariats que l'important est que l'on regarde sur le financement par tiers, c'est-à-dire un tiers de l'Etat, un tiers du Département et un tiers des Collectivités qui travaillent, soit avec la gendarmerie, soit avec le commissariat. Il y a des discussions qui sont en route pour continuer mais il faut que tout le monde se mette d'accord.

Je voulais juste préciser ce point-là.

Je pense que c'est un débat qui est important et nous l'avons vu, vu le temps que nous avons passé, les échanges un peu passionnés mais cela se comprend, c'est quelque chose de très puissant. Je pense qu'il n'y a pas de vote car c'est un "donné acte".

Donné acte

Je redonne la parole à Madame BERTHY sur la prévention des violences faites aux femmes.

Rapport n° 3-04 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Actions spécifiques relatives à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes

Madame BERTHY

Merci Madame la Présidente.

Je présente toutes mes excuses auprès de vous, mes chers collègues, puisque la minorité a fait ce choix de n'intervenir qu'une seule fois. Bien sûr, il va y avoir des informations qui vont vous paraître des redites, mais finalement les redites dans cet engagement de lutte contre les violences faites aux femmes, ce n'est peut-être pas si mal que cela. Et je répète que ce n'est sûrement pas artificiel. Ce mot me blesse énormément.

Effectivement, il me semble très important de rappeler des chiffres, cela nous permet d'évaluer l'ampleur du fléau.

2019 est une année absolument dramatique : il y a une hausse de 21 % des féminicides par rapport à 2018.

Je rappellerai trois chiffres, car Madame TECHTACH a oublié un chiffre.

146 femmes mortes sous les coups de leur compagnon mais aussi, 27 hommes morts sous les coups de leur compagne et 72 enfants co-victimes, morts, sous les coups d'un parent. Comme quoi, il est important de rappeler des chiffres.

Rappeler que le 3919 est un numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences. Ce numéro a reçu 45 000 appels.

En 2020, le nombre de signalements de violences sexistes et sexuelles sur la plateforme dédiée a été multiplié par presque 4,5 : 52 000 appels entre seulement avril et mai 2020. Ce chiffre a pu aussi être multiplié par 17 pour des faits de violence intrafamiliale.

L'année 2020 a certes était moins mauvaise, moins pire puisque nous comptabilisons 90 féminicides mais aussi 16 hommes morts sous les coups de leur compagne.

C'étaient les chiffres nationaux.

En Val d'Oise, en 2019, nous avons eu 4 féminicides.

En 2020, 1 féminicide et 2 hommes tués sous les coups de leur compagne.

Malheureusement, l'année 2021 démarre de façon très brutale puisqu'une femme est décédée sous les coups de son compagnon le 1^{er} février à Argenteuil, rouée de coups et trouvée par son fils.

Évidemment, je ne peux pas ignorer décembre 2020, le drame de Domont, toujours dans nos mémoires. Là aussi, trois orphelines, donc trois enfants co-victimes. L'auteur avait été condamné trois fois par la justice.

Face à ce constat, le Département a toujours été précurseur : dès 2006, avec le cofinancement tripartite qui a été rappelé par les intervenants sociaux en commissariat. Je viens d'avoir l'information selon laquelle les intervenants sociaux en zone "gendarmerie", cela va évoluer et notre part sera bien budgétée dans la proposition budgétaire de 2021.

2012, je rappelle, soutien au Téléphone Grand Danger (TGD). Là aussi, nous étions précurseurs, nous avons été le 3^{ème} Département à mettre en place ce dispositif et on est passé de cinq téléphones à 35 téléphones.

Juin 2017 : signature d'un protocole pour favoriser la mise en œuvre des ordonnances de protection.

24 septembre 2020 : mise en place du bracelet anti-rapprochement. Là aussi, c'est un dispositif porté, à la fois, par le Département - c'est une start-up valdoisienne qui l'a mis en place - et par le TGI. Là aussi, c'est le Val d'Oise qui est en pointe.

25 novembre 2020 : signature avec la Préfecture et le TGI du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Le Département - vous trouvez que c'est faible, pas moi - s'est engagé sur les volets "enfants co-victimes" et quand on met cet engagement face au nombre d'enfants morts sous les coups lors de violences intrafamiliales - une moyenne, horrible, de 72 enfants -, je pense que ce n'est pas un engagement faible.

A ce jour, un petit retour sur les mesures des bracelets anti-rapprochement. Nous avons huit bracelets actifs au 18 janvier 2021. Il y a quelques difficultés de mise en œuvre techniques.

Comment est construite l'action départementale, pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ?

Elle est pensée en fonction d'objectifs précis, eux-mêmes corrélés à des moyens mis en œuvre par le Département. L'action départementale pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes est pensée en fonction d'objectifs précis.

Comment va-t-on faire ?

On n'a, bien sûr, pas oublié le mot principal, Madame TECHTACH, qui est prévention.

Il y a 3 axes :

- améliorer le repérage ;
- l'accueil, l'écoute ;
- l'accompagnement des femmes.

Il est donc proposé de poursuivre la formation des travailleurs sociaux et médicosociaux. Là aussi, tout passe par la formation.

Le soutien au dispositif en faveur des droits et de l'aide aux victimes, 6 500 femmes ont été accueillies par le CIDFF et le Département s'engage à hauteur de 109 000 €.

Pour les dispositifs en faveur de l'aide aux victimes, les six postes d'intervenants, c'est presque 73 000 €, avec un accueil de 2 000 femmes.

La bonne nouvelle, c'était en prévision, je vous l'annonce, en 2021 cela sera budgété.

Améliorer l'accès au logement, vous l'avez pointé aussi et c'est cela qui est important, en favorisant un parcours entre l'hébergement d'urgence et l'accès au logement.

Grâce à la mobilisation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) en déployant les dispositifs de baux glissants, de la garantie de loyer et des mesures d'accompagnement sociales liées au logement.

Il faut mobiliser les logements du contingent départemental pour sept femmes par an en moyenne. Ce n'est pas rien non plus.

Favoriser une mutualisation à l'échelle départementale des contingents réservés des différentes communes. C'est aussi un partenariat qui est mis en place avec les communes, c'est important.

Evidemment, un partenaire associatif avec l'association "Du Côté des Femmes" pour mettre à l'abri les femmes victimes mais pas que, elles accompagnent, elles participent au dispositif TGD et bien sûr nous l'accompagnons à hauteur de plus de 80 000 €.

Améliorer le repérage et l'accompagnement des enfants co-victimes. Et j'y tiens, et c'est important. Peut-être de mon engagement pour la protection de l'enfance.

La mise en place d'un process d'évaluation des Informations Préoccupantes (IP), est en cours de révision au sein de notre Collectivité.

Une attention particulière est accordée au traitement adapté pour les femmes et les enfants victimes de violences conjugales.

Mes chers collègues Maires autour de cette table, je vous invite vraiment à être très attentifs aux IP dont vous pourriez avoir connaissance dans vos villes.

Favoriser le développement d'actions de soutien à la parentalité pour les femmes victimes de violences, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Là aussi, il va y avoir un travail à mettre en place pour aider la parentalité et pour aider ce que l'on pourrait appeler la "violence ordinaire" des parents qui peuvent être en burn-out.

Favoriser le recours des aides d'urgence de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour couvrir les dépenses liées à une mise à l'abri pour les élèves du premier degré. Je vous rappelle que ceux du second degré sont éligibles à l'Education Nationale.

Et bien sûr, prévenir la récurrence dans la cadre d'un partenariat renforcé avec "Espérer 95", là aussi, je vous le rappelle, c'est de la prévention.

Evidemment, soyons tous mobilisés pour que 2021 reste dans la même dynamique de baisse des féminicides, même si le Val d'Oise a mal démarré. Mais malheureusement, nous n'échapperons pas aux violences familiales, que l'on traite de façon inadmissible de violences ordinaires. Il n'y a rien d'ordinaire.

Je souhaite partager avec vous, malgré tout, une annonce positive - il y en a - en espérant que tous les acteurs valideront ce projet.

Tous les enfants de France de moins de 15 ans seront considérés comme victimes et n'auront plus à prouver quoi que ce soit par rapport à un adulte majeur.

Enfin, le problème du consentement sera réglé et je compte sur vous, Monsieur le Sénateur, pour participer à ce projet de loi quand il arrivera devant le Sénat. Il n'y aura plus de consentement. Enfin.

Et je terminerai en osant dire - c'est un peu un côté politique mais comme c'est mon Député, je lui dis - à Monsieur le Député DA SILVA : non, ce n'est pas la vie, c'est la mort.

Je vous remercie, c'est un "donné acte". Par contre, il faudra autoriser, Madame la Présidente, à signer l'avenant n° 2 à la Convention constitutive du Conseil départemental de l'accès aux droits du Val d'Oise.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame la Vice-Présidente.

Madame TECHTACH s'est exprimée sur le rapport précédent.

C'est un "donné acte" et nous avons bien entendu les arguments et la position du Département du Val d'Oise qui est très active.

Donné acte.

Je vous remercie et je remercie beaucoup les services de ce travail et du travail qu'ils vont continuer à faire.

Votons l'avenant.

Adoption à l'unanimité.

Nous considérons que j'ai l'autorisation de signer cet avenant, à l'unanimité et je vous en remercie.

Je donne la parole à Monsieur PUEYO.

Rapport n° 4-04 Rapport sur la situation du Conseil départemental du Val d'Oise en matière de Développement Durable 2020-2021

Monsieur PUEYO

Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues.

C'est effectivement un rapport obligatoire, qui se fait sur un "donné acte", le rapport du Département en matière de Développement Durable.

Cinq axes et cinq objectifs définissent les politiques de Développement Durable des Collectivités locales, je les rappelle rapidement :

- la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains.

Néanmoins, je ne vais pas balayer tous ces champs, je vais plutôt faire un rapport resserré sur quelques propositions et politiques phares du Département.

Diffusion d'un diaporama.

Vous les connaissez pour la plupart parce qu'on les vote, très régulièrement tout au long de l'année et nous allons commencer sur l'environnement, et notamment sur trois points :

- les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- la qualité de l'eau ;
- et le bruit.

Les émissions de GES, comme vous pouvez le voir dans la première diapositive, ont été réduites assez fortement sur le Val d'Oise de 20 % depuis 2005, comme en France, globalement, du fait des efforts notamment du secteur industriel, des entreprises de l'énergie et des entreprises manufacturières.

Les émissions dans le Val d'Oise demeurent essentiellement d'origine routières, à 34 %, et résidentielles, à 32 %.

Nous avons, effectivement, un point particulier qui est la plateforme aéroportuaire qui représente 9 % des GES sur le Val d'Oise, le positionnement de Roissy et du Bourget en étant à l'origine.

La question principale aujourd'hui, c'est de réduire les deux principales sources de GES, l'origine routière est compliquée, nous y reviendrons, le trafic routier n'ayant cessé de progresser sur le Val d'Oise depuis 2014.

Par contre, en ce qui concerne les investissements du Département sur la réduction des GES globalement, nous cofinançons toujours de façon directe et indirecte - nous le voyons sur la diapositive suivante - pour proposer aux Valdoisiens des alternatives à la voiture, que ce soit sur les transports ferrés, ou sur du covoiturage.

Au-delà de ses compétences, le Département reste très mobilisé pour le respect des projets et des délais des nouvelles lignes de transport : la nouvelle gare à Pleyel, la nouvelle ligne 17, les études qui lancent le T13 jusqu'à Cergy-Pontoise, mais aussi sur les lignes existantes : sur la qualité des trains, sur leur renouvellement et sur la ponctualité, on ne citera que le RER A, B, C, D, les lignes H, L, J, qui sont encore malades d'investissements qui ont été absents pendant des dizaines d'années.

Et je salue là, aussi, l'engagement de la Région qui a été très fort sur le renouvellement, notamment des trains et des voies et l'engagement des décideurs, SNCF aussi, et RATP, à respecter les projets et les délais qui permettraient non seulement de lutter contre le changement climatique mais également de respecter le principe d'égalité territoriale au principe de Développement Durable.

Concernant le bâti, notre engagement à réduire les GES s'exprime sur le périmètre de nos possibles interventions. Nous venons de voter "Val d'Oise Rénov'", 4,5 M€ de budget sur trois ans pour augmenter d'un tiers le nombre de Valdoisiens se lançant dans la rénovation énergétique de leur logement.

Les conventions avec Val d'Oise Habitat (VOH), notre bailleur départemental sur la rénovation de ces logements et sur leur avenir devraient permettre normalement avec nos bâtiments administratifs de réduire de 40 % les GES des bâtiments du Val d'Oise, d'ici à 2030 et c'est, grâce à ces politiques, aujourd'hui, une courbe que nous pourrions tenir.

Pour mémoire, nous venons de renégocier un contrat de chauffage délégué dans nos collèges, qui fait, tout de suite et malgré notre hiver particulièrement froid cette année, une réduction de 11 % de la consommation énergétique des collèges et un recours à 10 % d'énergie renouvelable qui n'était pas possible de bien prendre en compte dans des contrats utilisés dans 110 ou 111 collèges.

Enfin, dans le cadre de la restauration scolaire, plusieurs leviers contribuent à la réduction des GES : la maîtrise de la production de repas équilibrés, sans surproduction, c'est très important, qui est une source importante de gaspillage, de GES et ensuite de traitements de déchets, notamment dans notre Cuisine Centrale qui a fait un énorme travail ces deux dernières années et qui va pouvoir ainsi transférer son savoir-faire dans plusieurs collèges ayant des productions indépendantes.

De même, l'introduction aujourd'hui de plus de 18 % de composants bio en moyenne, 22 % en Cuisine Centrale, dans les repas, y contribue puisque les phytosanitaires qui sont moins utilisés en bio sont eux-mêmes émetteurs de GES.

Enfin, on peut se réjouir de l'introduction de produits valdoisiens, à l'occasion de la semaine du goût, pleine expression de la participation de nos exploitants locaux. De même : quatre repas complètement bio, en 2021, au lieu d'un en 2020.

Nous travaillons beaucoup avec la Chambre d'Agriculture pour accompagner toutes ces évolutions d'autant que l'objectif est souhaitable sur un autre point qui est la qualité des eaux.

Vous le voyez sur cette carte : malheureusement, la qualité des eaux sur le Bassin Seine-Normandie - grand bassin qui ne regroupe pas que le Val d'Oise, loin de là - les chiffres ne sont pas bons. Il ne faut pas se le cacher. En effet, l'Agence de l'Eau fait un état de la diminution de la qualité de nos masses d'eau de surface et même souterraines, depuis 2013 sur le Bassin Seine-Normandie, alors même que nous avons, dans un même temps, supprimé chez les industriels et les Collectivités l'utilisation des phytosanitaires, en la réduisant de pratiquement 80 %, mais il reste l'agriculture.

Nous allons, au Val d'Oise, dépenser et mettre en place des politiques aidant les agriculteurs à pouvoir, d'abord, là où il y a des captages d'eau sur leurs terrains, mieux les protéger, mieux les comprendre, mieux les isoler et, globalement, nous allons les accompagner pour pouvoir prendre en compte leurs contraintes économiques et financières car il est essentiel que nous puissions développer la protection de nos eaux, limiter certains épandages, ce qui est montré sur la diapositive suivante, après un dossier engagé en 2021 au titre de l'environnement et de la santé des Valdoisiens, puis du renouvellement de l'eau et des captages, cela est extrêmement important et nous aidons tous les agriculteurs à aller vers de nouvelles techniques moins utilisatrices de produits phytosanitaires.

Sur un autre plan, nous allons relancer, en 2021, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), à l'intention des populations et des établissements du Département recevant du public sensible et exposé au bruit généré, notamment par les Routes départementales. Vous le savez, je suis Vice-Président de Bruitparif, et je le dis depuis des années, le bruit n'est pas une nuisance, le bruit est une pollution, le bruit est un problème de santé, notamment quand il empêche des gens de dormir, la nuit, sur des routes ou des zones exposées longtemps au bruit.

Le diagnostic aujourd'hui est fait : 3 % des Valdoisiens, soit 50 000 personnes sont exposées au bruit du trafic de nos Routes départementales, là je sépare bien là où nous sommes responsables de l'émission du bruit.

Ce plan est à affiner pour caractériser plus précisément les zones de populations et ce qu'il est possible de faire pour casser ce bruit nocturne, notamment, et nous allons engager des mesures nécessaires. L'abandon annoncé hier du terminal T4 à Roissy ne peut évidemment qu'aller dans le bon sens, que cela soit au niveau du bruit, que cela soit au niveau de la pollution de l'air, pour les Valdoisiens.

J'aimerais faire un petit zoom sur les conséquences de cette année 2020, assez folle, par la diapositive suivante et vous montrer les conséquences du confinement.

Vous avez la carte en haut de Bruitparif avant et après le confinement, vous avez la carte d'Airparif avant et pendant le confinement, avec des énormes chutes, notamment sur le bruit, on le voit de façon assez spectaculaire, un peu moins fort sur la pollution, on voit tout le travail qui peut être fait de contrôle du bruit routier, autoroutier, et évidemment du bruit aérien - même si ce n'est pas de notre ressort direct - quand nous avons cette chute d'activité assez folle qui a eu lieu pendant le confinement.

Je pense qu'il est intéressant de montrer le calme et la qualité de l'air qui a régné pendant le confinement même si cela a eu d'autres conséquences économiques et sociales ; je ne défends pas un confinement ou une décroissance, loin de là, mais ce sont des cartes intéressantes à voir.

Pour passer à un autre sujet, qui va être celui de la biodiversité, nous allons travailler sur un énorme projet qui est celui de L'île d'Herblay-sur-Seine avec son acquisition réalisée en 2020 pour en faire un futur sanctuaire de biodiversité dans le Val d'Oise.

Il est à noter aussi, que nous allons ouvrir et travailler de plus en plus fortement sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS), notamment l'ouverture au public de la carrière du Guépelle, à Saint-Witz.

Nous essayons de préserver au mieux les espaces écologiques, qu'ils soient fragiles ou particuliers dans notre Département. Nous demeurons dans une politique d'appropriation du public de ces espaces et ce n'est pas simplement dans leur séparation ou leur protection - comme si on allait les mettre sous cloche - mais au contraire de l'appropriation par les Valdoisiens de ces ENS.

Dans cet objectif, une stratégie d'interprétation et de valorisation de nos propriétés naturelles des 25 espaces sensibles départementaux est lancée aujourd'hui, afin de proposer aux scolaires, mais pas seulement, des découvertes spécifiques et adaptées à chaque espace, les rendre ouverts au public sans les abîmer.

En ce qui concerne les autres objectifs du Développement Durable, à savoir la promotion de la cohésion sociale, l'équité territoriale entre générations mais aussi l'épanouissement entre tous, vous conviendrez que la crise sanitaire les a fortement malmenés.

Sur la diapositive projetée, nous mettons en avant qu'il n'y a pas de Développement Durable sans un tissu économique solide, fiable, imprégné dans son Département avec les Collectivités locales. La situation 2020 a montré un tissu social fragilisé.

Si nous avons réagi avec rapidité, pour soutenir les ressources économiques et sociales du territoire, nous participons ainsi au Fonds de résilience lancé par la Région.

Vous avez voté, vous aussi, et vous avez participé aux distributions de masques, de gels, dans les établissements relevant du Département, les établissements médicosociaux, les EHPAD, les établissements recevant des personnes handicapées.

Il vous est rappelé que nous avons pour l'heure de très nombreux points de préoccupation dans le Département, qui devra sans doute gérer avec vigilance encore plus les particularités à venir. La chute d'activité économique sur la plateforme de Roissy-Charles de Gaulle peut avoir écologiquement des intérêts mais être en train de ravager un secteur économique et tous les emplois qui sont liés avec toutes les personnes qui, aujourd'hui, sont au chômage partiel ou au chômage tout court.

La réaction du Val d'Oise vous est montrée : un plan de résilience, 1,9 M€ dans le plan de résilience régional, 600 entreprises suivies ou accompagnées par le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO), des participations tous azimuts pour faire connaître tous les dispositifs avec le CEEVO - que je salue là - qui diffuse toutes les informations des aides de la Région, des aides du Département et différentes aides de l'Etat, toute une relance à conforter, l'accompagnement des plus vulnérables auxquels s'ajoutent ceux qui sont fragilisés par cette crise. La situation des jeunes devra être suivie au plus près, à commencer par les collèges où nous voyons des élèves en décrochage plus nombreux, lequel on a aujourd'hui encore du mal à suivre.

Je ne reviendrai pas spécifiquement sur ces sujets de jeunes d'universités et de collèges parce que je sais que nous avons voté et que nous allons voter aujourd'hui les dispositifs particuliers et je laisserai Monsieur Armand PAYET et Virginie TINLAND en parler bien mieux que moi.

Voilà les grandes lignes de ce rapport qui est un "donné acte", Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur PUEYO pour ce beau rapport.

Je donne la parole à Madame MENHAOUARA qui l'avait demandée.

Madame MENHAOUARA

Bonjour Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues.

Chaque année, nous sommes amenés à poser un regard sur la politique de notre Département en matière de Développement Durable. C'est une des rares occasions de débattre de cet enjeu central pour la préparation de l'avenir, comme celui de nos enfants, et également pour notre qualité de vie.

Permettez-moi, d'abord, de revenir quelques instants sur la question du Triangle de Gonesse. Vous savez, les positions de notre Groupe sur cette question peuvent apparaître nuancées. Nous l'assumons parce que nous défendons tous et avant tout, un aménagement d'excellence environnementale dans cette zone, avec comme objectif le souci de l'intérêt général.

Mais aucun de nous, au sein du Groupe socialiste et apparentés ne croit, comme vous l'écrivez dans ce rapport, que l'aménagement du Triangle de Gonesse sera une solution miracle aux difficultés que rencontre ce territoire.

Il faut travailler sur les formations, sur les mobilités, sur l'emploi, sur l'accès à la culture et à l'éducation, sur la place de la République, en faisant enfin confiance aux acteurs locaux et aussi aux associations. Il n'y a pas besoin d'attendre EuropaCity ou je ne sais quel autre projet d'envergure pour s'attaquer aux exclusions et aux inégalités.

Quand on lit dans un premier temps les déclarations de la Majorité départementale pour l'Est du Département, que l'on constate, par exemple, la restructuration du collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel, qui est abandonnée, et qu'un collège de 800 places est prévu dans un territoire aussi difficile, on peut s'interroger légitimement sur la pertinence de l'analyse de la Majorité départementale sur les besoins éducatifs pour l'Est du Département.

Par ailleurs, on se demande aujourd'hui où est le milliard d'euros promis par le Conseil Régional, dans un premier temps, qui était promis pour l'Est du Val d'Oise puis pour l'ensemble du Val d'Oise. Cela fait deux ans que nous l'attendons.

Il y a urgence aujourd'hui à l'Est, il y a aussi des urgences un peu partout, dans nos quartiers populaires mais aussi en milieu rural.

Il y a une urgence parce que, sur un grand nombre de sujets, la situation nous semble-t-il n'a pas évolué depuis le début de ce mandat.

Où en sommes-nous sur le Grand Paris des bus, par exemple ?

Où en sommes-nous sur les évolutions horaires du RER A que nous réclamions depuis la refonte de l'offre 2017 qui aurait dû voir le jour en 2019 ?

Où en sommes-nous des nouveaux trains promis pour la ligne B, depuis cinq ans ?

Où en sommes-nous du financement du T11 ?

Où en sommes-nous du financement des interconnexions alors que nous savons que seulement 100 M€ sont prévus alors qu'il en faut le double ?

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner non plus que les flux routiers augmentent depuis 2014.

Où en sommes-nous de la rénovation énergétique des bâtiments départementaux que nous aurions dû commencer au 1^{er} janvier ? Nous prendrons donc a minima une année supplémentaire sur ce sujet pour ce plan, en rendant son financement plus complexe d'ici 2050, année où nous devons avoir baissé les consommations d'énergie à 60 %.

Où en sommes-nous sur le vélo ? A peine un peu plus loin, pour notre groupe, qu'en début de mandat pour le plan "vélo", qui me semble sous-dimensionné mais qui a le mérite d'exister.

En revanche, comme nous l'avons encore vu récemment sur le dossier Survilliers en Commission permanente, la Majorité départementale ne respecte pas l'obligation qui lui est faite de créer des pistes cyclables, chaque fois que vous restructurez les Routes départementales. De fait, le Département prend du retard.

Où en sommes-nous des soutiens aux associations environnementales ?

Où en sommes-nous de l'aide à la conversion de nos agriculteurs alors que l'on mesure les conséquences des pesticides sur la qualité de l'eau ?

Où en sommes-nous de la lutte contre le bruit de la route comme celui de l'aéroportuaire ? Si nous avançons depuis peu sur ce dossier, c'est grâce à l'Etat qui a enfin enterré le projet incompréhensible du Terminal T4.

Où en sommes-nous contre les dépôts sauvages qui détériorent notre environnement et massacrent notre qualité de vie ?

Enfin, où en sommes-nous de l'introduction d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les repas de nos collégiens ?

Alors, naturellement, il y a les ENS, les chemins de randonnées et les balades de vélo dans le Vexin, les week-ends de printemps. C'est bien mais nous ne partageons pas cette vision patrimoniale de l'environnement.

La lutte contre le changement climatique, pour l'environnement, pour la planète doit être solidaire et généreuse. Elle implique de s'ouvrir, de parler avec les acteurs associatifs et les citoyens engagés. Elle implique de l'altérité pour comprendre les attentes et les blocages que la société connaît dans sa nécessaire transition et sa résilience. De cela, nous ne voyons rien dans ce rapport, comme nous ne voyons pas grand-chose, ou plutôt pas suffisamment, dans les politiques publiques en matière d'environnement du Département.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame MENHAOUARA.

Monsieur PUEYO a la parole.

Monsieur PUEYO

Oui, mais j'ai parlé pour rien, Madame la Présidente, parce que Madame MENAHOUARA ne m'a pas écouté.

Si elle m'avait écouté, elle aurait eu plein de réponses à ses questions.

Il y en a certaines où j'ai déjà répondu.

On va commencer par le Triangle de Gonesse.

J'ai un problème sur l'Est du Département, Madame la Présidente, c'est qu'aujourd'hui, j'entends parler d'abandon. Je veux bien que les projets ne soient pas bons mais le T4 c'est un abandon, EuropaCity, c'est un abandon, la future ligne 17, on est sur un abandon dans le temps de cette station à Gonesse.

Je veux bien qu'on attaque le Département, mais aujourd'hui, je vois un Etat qui abandonne des projets et qui ne nous propose rien en échange. Le rapport de Monsieur ROL-TANGUY - on l'a tous dit - était une vaste fumisterie.

C'est bien de vouloir des choses, proposer c'est mieux. De la part de l'Etat, aujourd'hui, je n'entends rien.

Concernant les collèges, oui, nous sommes chargés de construire les collèges et de les équiper. Nous ne sommes pas responsables de l'éducation et des services éducatifs qui sont dedans. C'est à l'Etat de donner les moyens aux collèges, d'avoir le nombre de personnels enseignants, de personnels éducatifs suffisants pour donner à un territoire, en effet, difficile, les moyens de sa réussite éducative. Nous faisons beaucoup dans le Département, nous sommes un des seuls Départements à le faire, de façon forte, de dépenser beaucoup d'argent.

Nous avons d'ailleurs le rapport - Monsieur Armand PAYET le présentera tout à l'heure - sur les dispositifs éducatifs, c'est aussi à l'Etat de faire son travail.

Sur les transports, prenez-les, Madame MENAHOARA, on ne peut pas aujourd'hui reprocher après 20 ans d'inaction de la Région quand vos amis étaient au pouvoir, ce que Madame Valérie PECRESSE a fait en cinq ans : renouvellement des trains, ligne H, ligne J, ligne L, renouvellement des trains intégralement sur le RER A. Elle est aujourd'hui en train de se battre pour le RER B et vous savez très bien que c'est une entreprise privée qui, aujourd'hui, ne veut pas répondre à l'appel d'offres qu'elle a elle-même gagné il y a deux ans. Les choses se font, les transports publics sont lourds en Ile-de-France et tout ne se fera pas d'un coup.

Sur les horaires du RER A, ne vous lancez pas dans un débat qu'il faut maîtriser, la plus grande ligne d'Europe avec son million de passagers par jour mérite mieux que simplement demander qu'il y ait plus de RER sur une ligne qui est déjà saturée.

Ensuite sur le vélo, on va répondre très facilement. Nous avons un plan "vélo", nous l'avons voté. Se pose aujourd'hui la réalité de sa mise en place. Oui, pour des questions souvent de sécurité. Parce que si c'est pour faire une petite bande cyclable et mettre un peu de vert ou de blanc sur le bord de la route avec un dessin de vélo, cela ne sert à rien. Les questions qui se posent, c'est de faire des pistes cyclables viables et sécurisées.

Quand on est maintenant dans le concret, on se rend compte que c'est plus compliqué que simplement dessiner des traits comme l'Etat ou certains le font sur des cartes.

Sur l'aide à la conversion des agriculteurs, vous n'étiez peut-être pas là lors de la dernière Commission permanente ou l'avant-dernière, où nous avons voté des aides pour la reconversion des agriculteurs par rapport, notamment, à l'épandage et à l'utilisation de produits phytosanitaires pour nettoyer les terres et notamment pour l'achat de nouveau matériel leur permettant des cultures plus propres et aussi de limiter les passages sur leurs terres car, aujourd'hui, c'est une vraie question.

Sur la question du bruit, c'est grâce à Bruitparif, dont nous sommes membres, que nous avons terminé le projet "Survole" qui est l'écoute du bruit aérien sur l'intégralité du territoire vu qu'il était bloqué, là encore par vos amis, notamment par la Mairie de Paris qui ne souhaitait pas voter. Ces fonds nous permettant de suivre l'intégralité des lignes aériennes. Nous avons fait beaucoup d'études, Serqueux-Gisors, l'A115 – Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE peut vous en parler - où il y a maintenant un enrobé phonique en test sur cette autoroute et nous continuons, comme je l'ai dit, le PPBE est en cours d'études, je suis en train de travailler dessus, avec tous les services, pour pouvoir rapidement lancer l'enquête publique qui va permettre à tous les Valdoisiens de se l'approprier et de combattre le bruit, notamment le bruit nocturne.

Sur les dépôts sauvages, nous avons présidé, avec Monsieur Daniel DESSE et Monsieur DUGOIN-CLEMENT, une grande réunion l'année dernière, Région / Département, sur toutes les aides que nous pouvons apporter, financières, techniques, administratives pour toutes les petites communes qui sont envahies par ce problème des dépôts sauvages. Nous votons régulièrement des aides et des subventions à ces communes pour faire des nettoyages, d'un côté, et des protections de leurs territoires de l'autre, nous agissons, mais c'est là aussi un débat national qui est un peu compliqué quelquefois.

Concernant, enfin, l'assiette de nos collégiens, 22 % de bio à la Cuisine Centrale, nous sommes à 18 % globalement ; nous allons donc atteindre très rapidement les 25 % de produits et/ou bio et/ou labélisés et/ou locaux, grâce à nos accords et à notre travail que nous avons commencé l'année dernière avec la Chambre d'Agriculture.

Mais malheureusement, Madame MENHAOUARA, mes chers collègues, le Val d'Oise ne nourrira pas le Val d'Oise. Nous sommes 1,2 million d'habitants et nos agriculteurs pourront faire tous les efforts pour nous apporter directement un certain nombre de produits, cela sera, de toutes façons, compliqué de faire du circuit court, c'est pour cela que nous allons aussi vers nos voisins picards ou normands, très proches. Mais il ne faut pas se leurrer les 12 millions de Franciliens ne seront pas nourris par les agriculteurs franciliens, il faudra s'habituer à voir des produits encore venant d'autres régions françaises. La banane de Guadeloupe, Martinique et les ananas venant de la Réunion sont aussi délicieux et ils sont français et ils évitent aussi beaucoup de choses car ils sont à nos normes et nous faisons travailler des Français, loin, mais notre agriculture nationale.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais répondre rapidement.

Monsieur CAVECCHI

Merci Monsieur PUEYO.

Monsieur STREHAIANO a demandé la parole, et après Monsieur ROULEAU.

Monsieur STREHAIANO

Je voudrais revenir sur le projet "Val d'Oise Rénov'" car ce projet est largement partenarial entre le Département et les agglomérations et Communautés de communes. Il est plus largement financé par ces dernières, et je vais avoir un peu de mal à défendre à mon bureau, aux communes de mon agglomération que nous finançons un dispositif dans lequel, contrairement aux assurances que nous avons reçues, le partenariat avec les agglomérations n'est pas affiché. J'ai vu déjà des publications dans la presse, je vois le logo qui apparaît, le partenariat avec les agglomérations et les Communautés de communes n'est pas affiché et cela ne nous convient pas, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

J'ai bien entendu, Monsieur le Président, et nous allons faire en sorte que le partenariat, qui est effectif et très important sur ce sujet-là, avec les agglomérations et les Communautés de communes soit évidemment lisible par toutes et par tous.

Je te remercie de nous le rappeler, c'est important.

Monsieur STREHAIANO

C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Monsieur ROULEAU Philippe.

Monsieur ROULEAU

Très rapidement, je ne veux pas rallonger les débats.

On est clairement sur une posture politique. Dire qu'il ne se passe rien au niveau des transports ou du plan "vélo" qui est un plan extrêmement ambitieux, c'est extrêmement réducteur, mais je vois bien l'approche politique. Plus on va se rapprocher des élections départementales, plus on va avoir ce type d'interventions.

Il y a eu beaucoup de choses de faites par Madame Valérie PECRESSE – Monsieur Alexandre PUEYO l'a dit tout à l'heure - je noterai notamment le renouvellement des trains ; on n'avait pas investi depuis très longtemps. Je crois que c'est une bonne chose.

Je préfère me rappeler de la Maire de Bezons qui est intervenue il n'y a pas si longtemps dans cette Assemblée pour nous remercier pour l'opération "Bus Entre Seine". C'est un exemple de projet qui avance et qui touche son territoire.

Pour le reste, réduire le plan "vélo" à quelques chemins de traverse dans le Vexin, je trouve que c'est un peu réducteur. Notre volonté, notre stratégie sur le vélo est bien réelle, on met des moyens financiers très importants.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe. Je confirme ce que tu viens de dire.

Il n'y a pas d'autres interventions.

C'est un "donné acte", je pense que nous avons échangé de la façon la plus honnête et complète possible et je vous en remercie.

Madame MENHAOURA, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Madame MENHAOURA

Juste un petit point rapidement.

C'était par rapport à ce qu'a dit Monsieur ROULEAU. Ce n'est pas la critique pour la critique, que l'on soit bien clair, parce que, justement il l'a dit, quand les choses sont bien faites, on le dit, quand le Département participe.

Pour autant, je considère qu'il faut avoir de l'ambition pour le Val d'Oise et que des choses soient faites, c'est notre rôle et notre responsabilité collective.

Maintenant, on a le droit d'avoir de l'ambition pour le Département, y compris en matière de Développement Durable et c'est quelque chose qui, aujourd'hui, conditionne l'avenir de tout le monde et l'avenir de nos enfants et c'est très important.

Je pense qu'il faut avoir beaucoup de modestie, y compris, entre nous.

Pour répondre à Monsieur PUEYO, je suis une utilisatrice principalement des transports publics et j'utilise la ligne A. En tant qu'utilisatrice, je vois aussi les difficultés.

Que les choses ne s'améliorent pas, c'est un fait.

La population nous interroge. Vous parlez de l'approche des élections, forcément quand on va revenir à la population, naturellement les gens nous demandent à rendre compte, c'est notre travail de rendre compte sur ce qui a été fait ou pas fait.

Les améliorations sur la ligne A qui concernent toute l'Ile-de-France, elles ne sont pas visibles aujourd'hui. C'est toujours quelque chose de très difficile en termes de fonctionnement.

On renvoie la balle sur la taille des collèges pour l'Education Nationale. Ce n'est pas seulement l'Education Nationale, c'est à nous de défendre des collèges à taille moyenne, à taille humaine, pour expliquer, parce que c'est nous qui construisons, c'est le Département qui construit des collèges à taille moyenne et pas des collèges à 800 places, surtout sur des territoires compliqués, comme celui à Villiers-le-Bel.

Pour autant, je sais que le Département, à chaque fois qu'il le peut, le fait sur des territoires ; je suis sur un territoire sur lequel on essaie de défendre un projet d'un collège à taille moyenne. Pour autant, sur un territoire comme Villiers-le-Bel, j'attire l'attention de la Majorité départementale pour dire que c'est un territoire très compliqué, si l'on s'engage à proposer un collège à 800, cela peut être inquiétant et forcément cela nous interroge.

Sur les pistes cyclables, j'entends les difficultés et les questions de sécurité mais c'est le Département qui est en charge de l'aménagement de ses voiries. Donc c'est à lui de faire preuve d'ingéniosité et de proposer des projets d'aménagement qui intègrent la sécurité, tout en ayant toujours conscience et le besoin et être attentif à mettre en place ces pistes cyclables.

Je veux bien que l'on se critique entre nous mais il faut aussi que l'on prenne nos responsabilités et c'est ce point-là qui me gêne.

L'idée n'est pas de se dire "un tel est méchant, un tel est gentil" mais juste rappeler aussi les ambitions dans le Val d'Oise et rappeler nos responsabilités en la matière.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup mais je pense que chacun de nous s'engage, effectivement, avec les difficultés, c'est comme cela, c'est normal, quand on est à la gouvernance, on gère les difficultés au quotidien et c'est notre boulot et on le fait tous avec passion et beaucoup d'amour pour notre Département.

Après, on peut avoir des positions différentes, je l'entends parfaitement, comme Monsieur Philippe ROULEAU l'a dit, on arrive dans des périodes où les choses vont être un peu plus délicates, mais je ne crois pas que l'on puisse reprocher au Département de rester les deux pieds dans le même sabot et de ne pas avancer.

La difficulté par rapport à la taille des collèges, c'est aussi derrière de trouver un équilibre, puisque nous avons, depuis 2011, construit un certain nombre de collèges, nous avons restructuré, nous avons avancé et nous continuons, vous le savez bien car on est même en discussion chez vous.

Evidemment, à vos yeux, on ne sera pas parfait et on ne l'est jamais. On espère s'en sortir tous ensemble pour notre population le mieux possible.

Je remercie tous les élus de participer à cette dynamique qui est assez forte et engageante vers l'avenir.

Merci à vous.

Monsieur PUEYO ayant fait son rapport et ayant échangé tous ensemble, je vous propose donc de donner acte de cette présentation.

Donné acte.

Je vais rendre la parole à Monsieur PUEYO, puisqu'il faudra qu'il nous quitte après et donc il va nous parler d'une subvention exceptionnelle que nous accorderions à l'association Ville-Campagne, la ferme d'Ecancourt - on la connaît plus sous ce nom, qui vit une crise sanitaire extrêmement douloureuse.

Monsieur PUEYO a la parole.

Rapport n° 2-13 Subvention exceptionnelle à l'association Ville-Campagne - ferme d'Ecancourt - crise sanitaire Covid-19

Monsieur PUEYO

Madame la Présidente, effectivement, c'est une subvention exceptionnelle à l'association Ville-Campagne, Cergy Vexin, plus connue sous le nom ferme d'Ecancourt, car peu de Cergy-pontins (les habitants de Cergy-Pontoise) ne connaissent pas ce lieu emblématique qui a fêté ses 40 ans en 2019. L'association est une ferme éducative associative.

Pourquoi donnons-nous une subvention exceptionnelle ?

C'est la seule du Département à avoir ce statut particulier et ne pas être une association municipale et donc à avoir pu être aidée par les municipalités référentes.

Elle anime énormément d'activités, elle a reçu plus de 30 000 personnes en 2019 - vous comprenez pourquoi je ne parle pas de 2020 -, elle accueille plus de 150 animaux, elle accueille plus de 80 groupes scolaires par an, de toutes les écoles du Département ; elle a aussi un gîte, elle fait beaucoup d'activités pendant les vacances scolaires - nous leur avons d'ailleurs donné une subvention de plus de 50 000 € pour rénover ce gîte en 2018. Et les animaux, chers collègues, ne se confinent pas, et donc l'arrêt de l'activité n'a pas foncièrement mis fin aux dépenses de l'association, vu que ces animaux et le personnel qui s'en occupe ne peuvent pas être mis au chômage partiel en un claquement de doigts.

La situation financière est catastrophique - je peux vous le dire en tant qu'administrateur, je représente le Département - qu'ils ont tout fait pour aller chercher de l'argent partout. On ne peut pas dire qu'ils se soient appuyés sur les Collectivités locales pour simplement éponger leurs dettes ; ils sont allés voir des fondations, des prêts, des prêts bancaires, tous leurs partenaires, ils ont mobilisé tout le monde pour pouvoir rééquilibrer les comptes de cette association. C'est pour cela, qu'au vu d'un déficit d'un peu plus de 100 000 €, fin 2020, nous proposons de leur attribuer une subvention de 25 000 €, venant en complément d'autres subventions, qui leur permettra ainsi d'arriver à 0, et donc de ne pas être déficitaire et de pouvoir reprendre leurs activités cette année - on l'espère - grâce aux gestes barrière, aux masques et au vaccin.

Voilà, Madame la Présidente. Unanimité des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur PUEYO.

Pas d'intervention demandée.

Je vais vous demander de bien vouloir passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Merci pour la ferme d'Ecancourt, on me dit que c'est l'unanimité.

Je vous remercie beaucoup.

Nous allons passer à un rapport qui est très important aussi. Il s'agit du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), qui va maintenant nous réunir.

Chers collègues, avant de passer la parole à Monsieur SEIMBLLE pour un diaporama intéressant mais traditionnel de présentation de nos Orientations Budgétaires (OB), quelques mots, si vous me le permettez, sur un contexte dans lequel celles-ci s'inscrivent bien naturellement.

Nous traversons - on le dit et redit - une période très difficile, la crise de la Covid dure - on n'avait pas imaginé cela il y a un an - avec son lot d'incertitudes sanitaires qui s'imposent à tous : la stratégie en matière de confinement, déconfinement, reconfinement, comme des perspectives vaccinales évolutives.

La crise de la Covid s'accompagne aussi de lourds nuages sur l'activité économique de nos territoires et de notre pays.

L'annonce, hier, par exemple, de la remise à plat des projets de développement aéroportuaire, en général, et du terminal 4 de Roissy en particulier, vient l'illustrer de façon spectaculaire.

Mais de façon plus souterraine et insidieuse, nous voyons bien poindre les conséquences d'un ralentissement massif de notre économie, en particulier dans le tissu des TPE et PME, qui sont les plus fragiles, et notamment dans des secteurs sinistrés du tourisme, de la restauration, de la culture, du sport et de l'évènementiel.

Nous en voyons aussi les effets sur les projections en matière d'emploi avec, par exemple, un marché de l'intérim en forte diminution pour ne pas dire en grande disparition qui est un indicateur avancé.

Par voie de conséquence, nous voyons aussi les conséquences sur le moral des Français, qu'ils soient petits patrons, salariés craignant pour leur emploi ou étudiants en insertion professionnelle.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer pour la création ou le renforcement d'actions en leur direction. Nous aurons encore un rapport tout à l'heure qui va concerner le complément de notre plan en faveur de la jeunesse.

J'en profite pour répondre, par avance, à certaines demandes qui peuvent nous être faites.

Dans cette crise, nous proposons certes des dispositifs ad hoc mais nous venons aussi en renfort quand, par exemple, nous identifions des "trous dans les raquettes" des dispositifs qui sont prévus par les autres institutions.

C'est l'agilité du Département et des Départements en général qui est là et qui intervient.

Cela permet à tous les acteurs de s'appuyer, mutuellement, sur des diagnostics partagés des situations à problèmes et permet ainsi d'actionner des effets de levier importants.

Nous veillons également à agir en respectant le cadre légal qui s'impose à nous, quitte à le forcer un peu parfois comme pour notre abondement du Fonds résilience,

Nous agissons de cette façon également pour respecter les moyens qui sont les nôtres, notamment d'un point de vue financier - ne l'oubliez pas - mais aussi en considération de la bonne marche de nos services à qui nous avons déjà tant demandé et j'en profite pour leur lancer un coup de chapeau et les remercier vivement.

A cette allusion à l'adéquation responsable entre notre action et nos moyens, cela me fait une transition avec un autre commentaire que je voudrais faire des conséquences de la crise, à savoir ses impacts massifs, sans précédent, sur les comptes des administrations publiques de l'Etat et des Collectivités.

Le Conseil départemental, comme toutes nos Collectivités locales, n'a pas la Banque Centrale Européenne (BCE) et le grand terrain de jeux de la finance internationale pour se permettre, comme l'Etat, de se refinancer et de s'endetter massivement.

Même si nous bénéficions, nous aussi, en ce moment de taux d'intérêt anormalement bas, "reconnaissons-le", nous sommes soumis, à la différence de l'Etat, - je vous le rappelle - à la règle d'or qui combine équilibre de nos sections budgétaires et règles prudentielles sur la soutenabilité de notre endettement.

Mais les collectivités ont surtout la prudence qu'apporte l'expérience. En effet, le "quoi qu'il en coûte" trouvera bientôt ses limites et nous savons bien tous qu'une tentation forte de l'Etat sera de guérir sa fièvre dépensière par un remède de cheval, qu'il administrera probablement en priorité aux Collectivités locales. Et là, il n'y aura pas de problème de doses de vaccin, soyons-en sûrs.

Monsieur Gérard SEIMBILLE va vous présenter les chiffres dans quelques instants, mais une chose est certaine, en 2020, et probablement en 2021 dans des proportions qu'il est sage d'envisager, avec prudence, nous retrouvons une expression que nous n'aimons guère : l'effet de ciseaux.

Nous retrouvons, en effet, cette situation dans laquelle nos dépenses sociales explosent et nos recettes deviennent incertaines.

En 2020, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) n'ont pas été aussi catastrophiques que tout le monde le prévoyait et c'est tant mieux.

Mais nous n'avons plus de pouvoir fiscal et sans revenir une énième fois sur la mauvaise réforme de la fiscalité locale, je me bornerai à souligner que le risque que nous pointions d'un double effet en cas de retournement brutal de la conjoncture économique s'est produit plus tôt que prévu, à l'occasion de la crise de la Covid.

En effet, nos équilibres budgétaires dépendent toujours beaucoup des évolutions de nos dépenses de RSA, qui elles-mêmes dépendent de l'état du marché de l'emploi et donc de la conjoncture, mais nos recettes de taxes foncières sont désormais compensées par une dotation assise sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), qui est une taxe adossée elle-même à la consommation et donc dépendant elle aussi de la conjoncture. Ce qui oblige l'Etat à imaginer, au gré des vents, des dispositifs correctifs totalement à sa main, ce qui ne m'inspire guère confiance.

Heureusement que Fitch et nos créanciers s'en tiennent à la qualité de notre pilotage pour qualifier notre réputation financière.

A côté de ces aléas, notre dette, enfin, qui, bien que baissière, est maîtrisée ces dernières années, reste importante.

Et le Val d'Oise a besoin, plus que jamais de préparer son avenir, via les investissements que nous devons préserver.

C'est dans ce cadre donc que s'inscrit notre rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021.

Des efforts importants et adaptés du Département en section de fonctionnement, dans le domaine social et dans les mesures d'accompagnement des secteurs et des publics fragilisés par la crise.

Ces efforts sont aujourd'hui soutenables grâce à notre politique de redressement de nos comptes poursuivie depuis 2011.

Une vigilance à court et moyen terme toutefois, compte tenu de la durée incertaine de la crise, de son impact économique et des anticipations sur l'action de l'Etat.

Un niveau d'investissement, toujours ambitieux pour poursuivre l'effort d'équipement du Département et des communes, sans aggravation de notre endettement.

Voilà les grands principes de ce budget 2021.

Je vais laisser maintenant la parole à Monsieur SEIMBILLE qui va vous présenter le diaporama et ensuite nous ouvrirons le débat.

Rapport n° 2-10 Orientations Budgétaires 2021 - Présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) pour l'exercice 2021

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente.

Nous avons passé beaucoup de temps, il est 11 h 30, mais je ne pourrais pas faire l'économie de présenter ce rapport DOB, qui est assez complet.

Je rappelle, par avance, qu'il nous sera proposé de donner acte à Madame la Présidente, d'une part, de la présentation des OB pour l'exercice 2021, mais, d'autre part, comme il est d'usage, de la présentation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) dont la création sera proposée au Budget Primitif (BP) 2021.

Nous allons successivement évoquer la crise économique inédite - Madame la Présidente l'a évoquée -, le contexte budgétaire et financier incertain, mais aussi les grandes orientations du Budget 2021 et les axes que nous entendons mener en faveur des Valdoisiens.

Sur la partie de la crise économique inédite.

Bien évidemment vous avez ici une présentation qui montre que la crise économique et sociale, consécutive de la crise sanitaire et elle-même liée à la pandémie de la Covid, a considérablement dégradé la croissance en 2020.

Le PIB mondial, après avoir enregistré une croissance de 2,8 % devrait connaître une chute de 4,4 % en 2020.

Et si les prévisions sont unanimes sur des taux de croissance négative de l'économie mondiale pour 2020, une reprise est néanmoins attendue, en 2021, et notamment, pour la seconde partie de l'année. D'après le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait s'établir à 5,2 % en 2021.

En ce qui concerne la Zone euro, gravement touchée par la crise 2020, le taux de croissance devrait se situer autour de 5,2 % en 2021, une reprise certes qui ne permet pas de revenir au niveau d'avant crise et on peut noter, notamment, dans les projections, que les Etats-Unis auraient 3,1 %, la France 6 %, la Chine 8,2 %, qui avait déjà eu une projection positive en 2020, d'ailleurs, et le Royaume-Uni, 5,9 %.

La France, quant à elle, est l'un des pays qui devra enregistrer l'une des plus importantes contractions du PIB en 2020. Après avoir enregistré un taux de 1,5 % de croissance en 2019, le taux attendu pour 2020 est finalement négatif de - 9 % selon l'INSEE.

Pour 2021, la dernière estimation du Gouvernement prévoit un taux de croissance de 6 %, soit une dégradation de deux points de l'estimation avancée, initialement, en octobre dernier.

L'analyse de l'activité économique mensuelle, qui est réalisée par l'INSEE, permet de confirmer que les périodes du confinement enregistrent les chutes les plus brutales. Ainsi, par exemple, le deuxième trimestre 2020 se caractérise par une baisse inédite de 18,9 % en écart au quatrième trimestre de l'année 2019.

Sur le chômage, avec la présentation qui vous est faite des taux en France, entre la période de 2017 et 2020, il faut noter qu'au troisième trimestre le taux de chômage rebondit fortement et atteint les 9 %, puisque le nombre des chômeurs, au sens du Bureau International du Travail (BIT), atteint 2,7 millions de personnes en France, hors Mayotte.

Pour rappel, le taux de chômage au sens du BIT était de 8,1 % fin 2009, contre 8,8 % fin 2018, encore très supérieur au taux enregistré par les pays en quasi plein-emploi.

Dans son dernier rapport, d'octobre 2020, l'UNEDIC considère que, pour la fin 2020 et l'année 2021, le recours à l'activité partielle de droit commun comme l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) serait encore proportionnel à l'emploi démobilisé, c'est-à-dire que ces dispositifs d'activité partielle permettraient de couvrir une part constante de la baisse d'activité anticipée.

En 2021, le nombre d'indemnisés baisserait de 270 000 personnes grâce à de nouvelles créations d'emploi, ce qui porterait le nombre de chômeurs indemnisés à environ 2,9 M, quand même, fin 2021.

Si l'on passe maintenant à la notion de l'inflation, vous avez un graphique qui montre qu'elle semble évoluer depuis plusieurs mois à des niveaux faibles. Le taux d'inflation a même diminué depuis le début de la crise sanitaire, passant de 1,4 % en février à 0,2 % en novembre et cela devrait nous permettre un atterrissage qui est annoncé à 0,5 % pour l'ensemble de l'année 2020.

Au premier semestre 2021, l'inflation devrait légèrement reprendre, soutenue par les prix notamment de l'énergie - c'est un peu dommage que ce soit à cause de cela. D'après les estimations de la Banque de France. La France devrait enregistrer un taux d'inflation de l'ordre de 0,6 % en 2021, c'est-à-dire sensiblement identique à celui de l'année 2020.

S'agissant de la dette, - Madame la Présidente évoquait le fait que nous n'avons pas une BCE pour nous apporter constamment des contributions en la matière - la crise a également fortement dégradé la perspective des finances publiques. Comme le souligne l'INSEE dans une publication de décembre 2020 : "A la fin du troisième trimestre 2020 la dette publique, au sens de Maastricht, s'établit à 2 674,3 Md€ soit 116,4 % du PIB".

Après une augmentation de la dette publique sans précédent au deuxième trimestre 2020, (près de 200 Mds supplémentaires), la variation du troisième trimestre, plus 36 Mds est proche de celle du troisième trimestre 2019.

Il est à noter que, malgré un effort élevé de la dette française, les taux d'intérêt et les obligations de l'Etat français restent très bas, et même négatifs jusqu'à des échéances à 10 ans.

Sur la notion de l'indispensable relance, pour faire face à l'épidémie du Covid-19, et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, il y a un plan de relance exceptionnel de 100 Md€ qui a été levé, dont 179 M€ au seul niveau régional d'Ile-de-France. Il a été déployé depuis le 3 septembre 2020 par le Gouvernement autour de trois volets : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

De façon à mieux coordonner les différents plans entre eux, le Premier Ministre a lancé, en novembre 2020, un Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui s'étend sur les périodes 2020/2026 et qui lui-même est adossé au plan de relance qui est lui sur une période plus courte 2021/2022.

Le Département du Val d'Oise a bien évidemment déjà pris part activement à ces initiatives avec l'objectif ferme de maintenir un niveau d'investissement ambitieux et de soutenir les différents acteurs du territoire. C'est ainsi que le Département a envoyé au Préfet du Val d'Oise, fin novembre 2020, une liste de 104 projets d'un montant total de 3 Md€, susceptibles d'émerger sur les crédits territorialisés de l'Etat, que ce soit le CPER ou le plan de relance.

Notre Présidente, Madame Marie-Christine CAVECCHI, a récemment confirmé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise son intention d'engager le Département dans la démarche d'un CRTE et de solliciter la signature d'un tel contrat.

Si l'on rentre maintenant sur le contexte budgétaire et financier qui est incertain.

On considère que l'on prépare un budget dans un contexte inédit de crise sanitaire qui a évolué en crise économique et sociale et l'échelon départemental, de par ses compétences sociales, est bien évidemment au premier rang pour faire face aux conséquences de cette crise brutale, et participer à l'effort de relance de l'économie par des investissements que l'on souhaite innovants.

Il convient toutefois de rappeler que, compte tenu des effets de la crise sanitaire et sociale sur l'ensemble des acteurs économiques, les accords de Cahors ont été suspendus par l'Etat en 2020, mettant fin au contrat de même nom dans la période prévue initialement pour trois ans, c'est à dire s'étalant de 2018 à 2020.

On rappelle que sur ces deux premières années d'application de ces contrats, si le Département n'avait pas souhaité signer le contrat avec l'Etat, il avait largement respecté les objectifs qui lui étaient assignés.

Sur les événements clés concernant les recettes, nous devons faire face à un contexte financier qui est particulièrement contraint et dans lequel un fort effet de ciseaux se confirme. En effet, on assiste, d'un côté, - comme l'a dit Madame la Présidente - à une érosion de certaines recettes fiscales sensibles à la conjoncture, telle que les DMTO et, de l'autre, à une hausse sans précédent des dépenses sociales, principalement les dépenses de RSA.

Sur la notion du transfert de la taxe foncière aux communes, il est important de souligner que l'année 2021 est la première année d'application de la réforme fiscale qui a été mise en place par la Loi de Finance 2020 : le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au profit du bloc communal qui sera compensé par une fraction du produit net de TVA.

Il s'agit donc d'une recette de substitution, sans pouvoir de taux, soit une ressource administrée par l'Etat et fortement exposée aux aléas économiques là où la taxe foncière garantissait, a minima, une stabilité des produits fiscaux et un pouvoir de taux, sans parler d'ailleurs, de la contribution sur la création des nouveaux logements qui faisait progresser en nombre les contributeurs.

Par ailleurs, les députés sont revenus sur le mécanisme initial, qui a été prévu par la Loi de Finance 2020, en apportant des modifications qui privent les Collectivités du surcroît de TVA dont elles auraient pu bénéficier. Le manque à gagner est estimé à 1 Md€, certes pas seulement pour le Département du Val d'Oise.

Concernant le Département du Val d'Oise pour 2021, l'hypothèse retenue est celle d'un montant égal au produit de la TFPB perçue en 2020, soit 307,4 M€. A ce stade-là, nous prenons comme certain l'engagement du maintien de notre panier de cette fiscalité.

Sur les DMTO, il est à noter que, depuis 2013, la dynamique des produits de DMTO est en constante progression, marquant même une accélération sur 2017, 2018 et 2019, puisqu'il faut noter, qu'en 2019, les taux bancaires exceptionnellement bas avaient favorisé une progression du nombre de transactions, ce qui nous avait permis d'atteindre un pic de 243,6 M€.

En 2020, malheureusement, le produit des DMTO serait de l'ordre de 225 M€, certes, un peu moins réduit que nous l'avions estimé. Il a enregistré une érosion due aux périodes de confinement, freinant et limitant l'activité du marché immobilier sur 2020, et il devrait donc enregistrer une baisse de 8 % par rapport à 2019, soit une perte de 18 M€ de recettes sur cet exercice 2020.

Pour 2021, et compte tenu des aléas qui pèsent toujours sur le marché immobilier en raison d'une possible aggravation de la crise sanitaire, les hypothèses retenues seront d'un produit de DMTO qui serait aux alentours de 200 M€, c'est-à-dire que nous prévoyons une baisse encore de l'ordre de celle que nous avons connue en 2020.

S'agissant maintenant des dépenses sociales, dont vous avez le graphique sur la hausse qui devrait se poursuivre dans un contexte de crise sanitaire.

Les dépenses sociales représentaient de l'ordre de 47,7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2011. En 2020, et sur la base des données du Compte Administratif prévisionnel à ce stade, cette part augmente mécaniquement à 61,2 %, compte tenu des premiers effets de la crise sanitaire et sociale et le total des dépenses affiche une progression de 28,2 % depuis 2011.

Ainsi la dynamique projetée sur les dépenses sociales conduit le Département à envisager une inscription à son Budget Primitif (BP) 2021 d'un montant de dépenses supplémentaires de 49 M€ au titre de la solidarité, c'est-à-dire plus de 7,8 % par rapport à ce que nous avons inscrit au BP 2020.

Les principaux éléments qui expliquent cette évolution se concentrent, d'une part, sur les dépenses du RSA dont la dynamique poursuit sa hausse au vu de la crise mais aussi d'autre part, sur les lignes d'hébergement dans les trois secteurs de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées pour une hausse globale de 20,8 M€ de BP à BP .

Plus précisément sur le RSA, les crédits envisagés au BP 2021 s'élèveraient à 260 M€ contre 233 M€ inscrits au BP 2020.

En effet, en 2020, le nombre des bénéficiaires du RSA a fortement augmenté en raison de la crise sanitaire et sociale, consécutive de l'épidémie. L'augmentation du taux de chômage attendue sur la fin de l'année 2020, et sur l'année 2021, devrait induire une poursuite de la hausse des allocations du RSA, avant une décrue possible mais seulement à compter de 2022, si tout va bien, en lien avec la baisse du chômage.

Il faut noter la croissance toujours soutenue, par ailleurs du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA). A fin août 2020, le nombre de MNA s'établissait à 981 contre 903 en 2019, c'est-à-dire une croissance de l'ordre de 8 %.

La création de places plus adaptées à ces publics par rapport à des structures d'accueil plus classiques et plus coûteuses est une alternative intéressante qui permet de contenir le coût de la prise en charge de ce flux mais il faudrait aussi que ce flux cesse.

Sur l'insuffisance structurelle de la compensation de l'Etat sur nos Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) - vous vous rappelez du ticket de caisse de Monsieur ARNAL - le graphique met en évidence une très forte progression du reste à charge sur les trois AIS que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le RSA, qui s'établit à 205 M€ en 2020 ; c'est une référence avant prise en compte des mesures de la Loi de Finance 2014 et si on les prend en compte, c'est 177 M€.

Ce reste à charge cumulé, l'écart entre les dépenses exposées au titre de ces trois AIS, depuis leur transfert au Département, et les ressources perçues en compensation, s'élevait à près de 1,9 Md€, entre 2002 et 2020, lequel est ramené à 1,8 Md€ depuis la prise en compte de la mesure de la Loi 2014, chiffres établis à partir des données du Budget 2020 intégrant le BP.

Pour notre Département, le taux de couverture du seul RSA est passé de 79,1 %, en 2007, à 44 % en 2019, c'est-à-dire une baisse de 35 % de la couverture de ce que nous coûte le RSA.

Je ne reviens pas sur le taux de couverture des autres AIS qui sont bien évidemment encore très faibles : 35,8 % sur la PCH en 2019 et 27,4 % sur l'APA, toujours en 2019.

Sur l'encours de dette, on rappelle que le Département a amorcé une stratégie de désendettement, depuis 2016, qui s'est poursuivie en 2017, 2018 et 2019, limitant le recours à l'emprunt et nous avons ainsi pu désendetter, de manière cumulée depuis 2016, de 131 M€, l'endettement du Département.

Pour 2020, le niveau d'emprunt attribué à hauteur de 83,4 M€ au BP a été maintenu à son niveau initial dans un contexte de crise sanitaire et sociale. L'encours de la dette, à fin 2020, est identique à celui qu'il était, fin 2019, à 893,4 M€.

En 2021, à ce stade, il est fait l'hypothèse d'une stabilisation de l'encours de dette. Il est donc encore envisagé, dans ce cadre, d'inscrire les crédits à hauteur de 85 M€ prévoyant, là aussi, une égalité entre le recours à de nouveaux emprunts et le remboursement des emprunts antérieurs ; tout ceci car nous ne maîtrisons pas cet effet ciseaux de manière certaine à ce stade-là.

Sur les caractéristiques de l'encours de dette, je vais passer rapidement puisqu'il est déjà tard, nous avons eu largement le temps d'exposer cela dans le rapport que j'ai présenté à la dernière Assemblée départementale, sur l'état de notre dette, sur sa ventilation entre taux fixe et taux variable, sur les niveaux de taux qui sont très bas et qui continuent de baisser et sur le fait que l'on a été, principalement en 2020, sur le recours à des emprunts obligataires.

Je vais passer directement sur les propositions, les grandes orientations du Budget 2021, c'est quand même cela qui nous anime et qui nous mobilise.

Vous avez ici le rappel dont le Département s'est fortement mobilisé pour soutenir les acteurs économiques du territoire. Cela a été largement déjà évoqué et donc sans rentrer trop dans les détails, il y a :

- le plan jeunes et le Fonds de soutien au monde agricole sur lesquels nous sommes intervenus ;
- la création du Fonds de soutien en faveur des organismes associés ;
- la participation du Département au Fonds de résilience pour un montant assez conséquent, que je n'ai plus en tête ;
- le maintien des subventions à l'ensemble du secteur associatif, quel qu'il soit, mais peut-être en particulier pour les associations qui reçoivent des cotisations de leurs membres - pour le domaine sportif par exemple - qui n'ont pas pu être équivalentes à celles des années précédentes ; pour la culture, le fait que les structures ont payé les acteurs même si les spectacles n'ont pas été maintenus de manière à ce que ce ne soit pas eux qui subissent totalement la crise et le Département - c'est à son honneur - a soutenu totalement et soutiendra encore totalement, en 2021, l'ensemble de ces associations et de ces structures.

Je pourrais détailler tout cela mais, compte tenu de l'heure, j'imagine qu'il faudra de la place au débat et je ne vais pas aller plus loin. Nous communiquerons certainement de manière complémentaire.

Sur la politique en matière d'insertion sociale et professionnelle, je rappellerai que pour l'année 2021, nous avons l'ouverture de la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Le permis de construire a été délivré en décembre 2019, et compte tenu des difficultés liées aux périodes de confinement la MDE devrait ouvrir, non pas en mars 2021 comme c'était initialement prévu, mais en septembre 2021. Ce qu'il est utile de dire principalement, c'est que ce programme comportera 3 700 m² de surfaces de plancher pour une capacité d'accueil de 70 enfants, contre 45 dans le cadre de la MDE antérieure.

Sur tout ce qui concerne le Plan de prévention et la lutte contre la radicalisation, le Département, depuis 2015, a initié en la matière une politique ambitieuse. Nous avons récemment voté un dispositif. Ainsi en 2021, on renforcera nos actions d'accompagnement auprès du public, enfants, collégiens et jeunes pris en charge par l'ASE, on maintiendra le programme de formation et d'accompagnement dédié à nos agents, et le plan de sécurisation de l'ensemble des sites départementaux sera poursuivi.

Enfin, le Département veillera au respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines de ses partenaires associatifs en conditionnant son soutien financier à la signature de la Charte départementale des valeurs de la République et de la laïcité que nous avons récemment votée.

Sur l'insertion et l'égalité des chances, depuis 2012, le Conseil départemental met en œuvre une politique dynamique en faveur de l'égalité des chances pour les jeunes de 16 à 30 ans par la mise en place d'actions de soutien à des structures d'insertion. En 2021, le Département poursuivra et renforcera ces actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, au travers notamment de son soutien aux dispositifs "Entrée dans la Vie Active (EVA)", "Prix Egalité des chances", sans oublier "l'Ecole de la deuxième Chance (E2C)".

Le Département financera également la création d'une trentaine de places d'Ateliers Chantiers Insertion (ACI) pour les jeunes valdoisiens peu ou pas qualifiés, et proposera à plus de 500 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des parcours qui intègrent un accompagnement individuel couplé, si possible, à des phases d'immersion en entreprise et des missions Chantiers d'Utilité Sociale (CUS).

Sur la politique engagée et responsable en matière d'insertion professionnelle toujours, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) sera renforcé pour favoriser l'accès et/ou le retour de l'emploi des bénéficiaires du RSA. C'est une des grandes priorités du PDI que nous avons adopté en 2018, et si la crise sanitaire se double désormais d'une crise économique et sociale, elle a pour conséquence directe une augmentation du nombre de chômeurs et bien évidemment du nombre d'allocataires.

Pour faire face à cette situation, l'Assemblée départementale a décidé de renforcer le PDI, dès 2020, à hauteur de 1,4 M€, en proposant de nouvelles actions d'insertion aux nouveaux entrants dans le dispositif. Ces actions se poursuivront en 2021, notamment avec l'action "Bilan Diagnostic et Accès à la Formation". Le Département renforcera également son partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour leur activité d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Nous poursuivrons le développement d'actions d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Le Département poursuivra la mise en œuvre du Schéma de gérontologie 2019/2023, axé principalement sur les actions dédiées aux aidants et c'est ainsi, qu'en 2021, sera réalisé un diagnostic approfondi de l'offre et des besoins des aidants en Val d'Oise.

De plus, la Conférence des Financeurs poursuivra le développement d'actions collectives de prévention de la perte de l'autonomie à destination des personnes âgées.

Concernant les personnes en situation de handicap, il faut noter que l'année 2020 a été marquée par la réalisation d'un point d'étape à mi-parcours du fameux Schéma départemental, qui a mis en évidence la mise en œuvre de plus de trois-quarts des actions que nous avons prévues lorsque nous l'avions voté.

En 2021, nous continuerons à mener les actions recensées dans ce Schéma départemental et qui n'ont pas pu être jusqu'alors mises en œuvre.

Sur l'offre aux Valdoisiens de services diversifiés et innovants en termes de prévention et de protection de l'enfance, l'année 2021 sera marquée par le développement de places et de dispositifs répondant aux objectifs de la contractualisation Taquet, permettant de diversifier l'offre, tout en répondant à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et en concrétisant des projets nécessaires à une meilleure prise en charge sur le Département.

Parmi les projets financiers, il convient de noter :

- l'extension des mesures nouvelles d'Action Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- la création de 15 places de centres parentaux ;
- l'ouverture de 12 places de Maison d'Enfants à Caractère Médical et Social (MECS), adossées à un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), pour les enfants ou les jeunes porteurs de handicap ;
- la création d'un service d'accueil d'urgence pour les fratries.

Sur l'attractivité économique, environnementale et territoriale, qui sont des enjeux au cœur des priorités départementales, bien évidemment, cela a été évoqué dans le cadre du débat précédent, dans le cadre du plan "vélo", le Département entend poursuivre des actions qui répondent à quatre objectifs :

- mailler le territoire valdoisien d'itinéraires cyclables en développant, notamment, la desserte des gares mais aussi des collèges et des pôles d'emploi ;
- développer les services à destination des cyclistes, notamment les services relatifs au stationnement aux abords des gares et des sites départementaux ainsi que sur les itinéraires de vélotourisme ;
- développer la pratique du vélo et de ses agents par une offre de services pertinents et stationnements "vélo" sur ces sites ; cela a déjà démarré ;
- promouvoir l'usage du vélo, comme moyen de transport du quotidien en développant la culture du vélo par des actions de sensibilisation et l'organisation d'échanges entre toutes les parties prenantes pour favoriser la cohésion territoriale.

S'agissant de notre stratégie départementale en faveur de la biodiversité, je ne vais pas trop insister, cela a été longuement évoqué dans le rapport qui nous a été présenté. Je rappelle simplement qu'en plus dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) "France, Terre de Pollinisateurs", le Département souhaite mobiliser et soutenir les actions publiques, les citoyens, les scientifiques et les apiculteurs dans la mise en œuvre, en 2021, d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sauvages, par un appel à projets.

Il y aura le déploiement du programme de Services d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur le territoire valdoisien, mais, là aussi, cela a été développé par Monsieur Alexandre PUEYO et je rappelle "le Val d'Oise Rénov'" qui est un des projets sensibles sur lesquels nous intervenons.

Sur la dynamique du développement valdoisien de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec notamment le campus international, on rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Val d'Oise se sont rassemblés sous une même bannière, intitulée "CY Alliance", au rang de laquelle figurent, notamment, CY Cergy Paris Université, issu de la fusion de l'université de Cergy-Pontoise et de l'École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI), mais il y a aussi les sites de l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC). Ce campus doit traduire les ambitions académiques élevées, de CY Alliance, qui vise le top 200 des universités mondiales en 2030, un projet immobilier urbain et aménagement de la ville.

Ce campus international valdoisien se met en place, et l'année 2020, a été l'occasion de nombreuses avancées concernant les grands projets immobiliers ; en premier lieu, les travaux du nouveau campus de l'ESSEC, qui ont démarré au premier semestre et de plus, d'autres projets ont progressé dans la phase pré-opérationnelle et rentreront en phase opérationnelle en 2021 : le nouvel IUT de Neuville, environ 3,2 M€ de soutien départemental, l'extension du site du port pour accueillir les nouveaux effectifs de CY Tech et la nouvelle implantation de l'Ecole des arts.

Le Département poursuit son soutien au secteur associatif, culturel, sportif et touristique. Après avoir engagé, pour rappel, des actions spécifiques en faveur du secteur associatif, culturel, sportif et touristique, c'est dans un contexte toujours morose mais sur fond de crise économique que le Département continuera en 2021 à apporter son soutien aux associations, puisqu'il prévoit la reproduction de son BP 2020 qui leur était dédié.

De plus, le Département accordera une importance particulière au suivi de cette crise sur les secteurs du tourisme, lourdement impacté - pas seulement chez nous, d'ailleurs. C'est dans ce contexte que le Département lancera la neuvième édition des Trophées d'Innovation Touristique et consacra une partie de son budget d'investissement à la restauration de la halte fluviale d'Auvers-sur-Oise.

J'en terminerai avec ce qui concerne la politique dynamique et innovante au service des collégiens. Offrir aux Valdoisiens une politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux collèges fait partie de nos priorités pour faire face à un dynamisme démographique qui s'impose à nous.

Face à ce défi démographique des années à venir, et soucieux d'accompagner la réussite scolaire des collégiens du Val d'Oise, le Département s'est doté, dès 2019, d'un Observatoire de la démographie scolaire de façon à développer l'offre scolaire et les capacités d'accueil au-delà de ses 111 établissements et collèges qui existent à ce jour.

En effet, le Département connaît des évolutions démographiques, de + 1 % en moyenne chaque année, depuis 2011, contre - 1,5 % sur la période précédente 2000/2010, ce qui aura un impact sur le dimensionnement des capacités d'accueil dans les collèges. Pour faire face à cette croissance, le Département s'engage dans une programmation ambitieuse de construction d'une douzaine de collèges neufs et de restructuration à l'horizon 2025. Nous en avons 111, on en prévoit 12 de plus.

La poursuite des actions de sensibilisation des collégiens au Développement Durable : en 2021, on continuera et on relancera auprès des établissements scolaires l'appel à projets de Développement Durable en leur proposant des thématiques : biodiversité, alimentation, déchets, ressources et territoires durables.

De plus, dans le cadre du plan "vélo", un appel à manifestation d'intérêt sur l'écomobilité scolaire intitulée "Liberté'pieds : Venir autrement au collège" a été lancé à la rentrée scolaire 2020 et se poursuivra en 2021 à destination des collèges qui souhaitent mettre en œuvre différents niveaux de projets et il faudra que nous les sensibilisions au maximum pour qu'ils s'y investissent tous.

Sur l'e-éducation, afin d'accompagner plus fortement la réussite éducative des jeunes Valdoisiens, l'objectif du Département est de faire du Val d'Oise un territoire de référence dans lequel l'innovation pédagogique est mise au service des enjeux éducatifs et de formation dans une logique de développement territorial et social, notamment par l'accueil de start-up et d'entreprises spécialisées en la matière.

Je rappelle qu'après avoir apporté, en 2020, notre soutien à CY Université pour l'amorçage "d'Educate France", le territoire valdoisien devrait accueillir, dès janvier 2021, la première promotion d'entreprises qui sera accompagnée par l'accélérateur "Educate France" et les collèges du Val d'Oise seront en première ligne pour exprimer et bénéficier des produits et solutions innovantes développées par les entreprises de la filière EdTech.

Je vous prie d'excuser la vitesse à laquelle j'ai été amené à faire ce rapport, à avoir même peut-être un peu - et cela en est dommage - limité la présentation de tout ce que nous avons fait dans le cadre de l'accompagnement à l'ensemble des structures, des associations, des entreprises et des personnes qui en avaient le plus besoin, des jeunes notamment, dans le cadre de la période de Covid, mais je pense que, à l'heure où il est et avec le nombre de dossiers qui restaient à traiter, je me devais de procéder de cette sorte.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur SEIMBILLE.

Juste une petite rectification par rapport à ce que tu viens de dire. Ce ne sont pas 12 collèges neufs en 2025 : c'est 12 collèges qui vont être soit construits soit restructurés lourdement et agrandis. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Avant de passer la parole à nos interlocuteurs, je voulais vous demander si vous étiez d'accord pour que l'on puisse, après ce débat, avancer le rapport n° 6-03, "la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale", car Monsieur BOEDEC doit partir avant 13 h 00.

Je vais changer l'ordre de présentation des délibérations.

Personne ne s'y oppose ?

Très bien, je vous remercie.

Peut-être des prises de parole. Nous sommes à votre écoute.

Monsieur MULLER.

Monsieur MULLER

Oui, Madame la Présidente, chers collègues.

J'avais bien compris que dans les 12 collèges, on allait construire ou réhabiliter. Il l'a précisé dans un second temps et vous l'avez confirmé, Madame la Présidente.

Certains d'entre vous l'ont dit ce matin à plusieurs reprises, nous sommes dans une période bien particulière car nous voilà arrivés au dernier débat d'orientations budgétaires du mandat.

Et même si c'est la tradition, je voulais, à cet instant, saluer l'exposé de Monsieur SEIMBILLE. On peut être d'accord ou pas d'accord sur le fond ou sur certaines parties mais, en tout cas, sur la forme, l'exposé a été complet, plus plaisant, moins aride que la lecture pure dans le recueil. Et avec le travail des services et à travers le diaporama, cela a donné une envergure, un cachet supplémentaire, et c'était bien agréable au-delà des chiffres et je voulais le dire parce que je le ressentais comme tel.

Si je me laissais aller, peut-être eu égard au contexte, à choisir une formule qui devrait caractériser la gestion de notre Collectivité, je dirais "économie maximale et services publics minimaux". Mais si je dis cela, c'est parce qu'une nouvelle fois, nous avons cette sensation un peu particulière que nous vivons dans des réalités parallèles.

Ainsi, il est écrit dans ce rapport, qu'en 2020, vous avez su accompagner l'ensemble de nos partenaires, le tissu associatif et les acteurs qui font vivre le territoire. Vous ajoutez que la crise sanitaire intervenue, dès le premier trimestre 2020, a amené le Département à réagir et à adapter des moyens d'intervention à destination des tissus économiques, culturels, sportifs, associatifs valdoisiens, par définition ou en tout cas par constatation, très touchés par la crise sanitaire.

Au contraire, nous avons le sentiment que vous avez renoncé ou refusé de faire un peu plus pour les associations de notre territoire malgré la crise, y compris pour les associations du champ des solidarités, et que le budget 2021 est prévu sans un euro supplémentaire pour les associations sportives, culturelles ou de solidarité.

Vous affirmez encore renforcer l'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au contraire, nous constatons que ces financements sont en baisse très sensible de plus de 5 % entre 2017 et 2020.

Nous constatons aussi, presque avec tristesse, que vous faites semblant de ne pas voir la différence entre l'évolution des dépenses pour les établissements et services et les mesures nouvelles.

La réalité est là, à périmètre constant, vous réduisez les dépenses utiles s'il en est.

Vous mettez en avant votre aide et soutien aux aidants. Au contraire, malgré nos demandes multiples, vous refusez d'égaliser des crédits pour initier ce que nous qualifions de vraie politique d'aide aux aidants.

Soyez-en persuadés, ce n'est jamais sain quand la Majorité et l'Opposition ne se confrontent pas sur des réalités mais sur des lectures aussi différentes de la situation et les exemples que je viens de donner en attestent.

Cela dit, à quelques mois de la fin de ce mandat, vous avez certainement tendance à faire un peu trop de propagande ou de publicité dans votre rapport d'Orientations Budgétaires, ce qui vous éloigne de la vérité. Cela pouvait être presque compréhensible du fait que si nous sommes à la fin de ce mandat, cela veut dire que nous sommes à quelques mois des échéances électorales qui nous attendent.

Parallèlement, puisqu'il faut équilibrer, nous avons aussi peut-être un regard un peu moins bienveillant, conciliant, en cette fin de mandat. Chacun doit prendre sa part des choses, comme cela en tout cas, il y a quelque chose de vrai dans mes premiers propos et dans mon second propos, l'un à votre égard et l'autre, à notre rencontre.

Mais une autre raison se fait jour aussi par rapport à cette distanciation de constatations. Nous n'avons tout simplement pas les mêmes éléments. Dès lors, ce qui devait être un débat sur ce qu'il convient de faire - et nous pouvons aussi avoir des désaccords là-dessus - devient un débat sur la réalité des choses et la réalité de l'action. Nous n'avons pas la même réalité de la situation car nous ne parvenons pas - et la situation s'aggrave de mois en mois - à disposer des informations normales malgré les engagements que vous réitérez à chaque séance et qui restent vos engagements inlassablement sans réponse.

Dit autrement, si je parlais vulgairement, c'est "cause toujours, tu m'intéresses" mais vous ne répondez pas en temps et en heure à nos demandes de réponse malgré vos engagements.

Et ces éléments de réponse sont légitimes - vous en conviendrez - mais vos réponses nous sont indispensables pour définir, organiser nos analyses et les activer.

Ainsi, je donne quelques exemples.

Les questions de Nicolas BOUGEARD, lors de la Décision Modificative (DM) n° 1, qui étaient, pour une part, il est vrai, techniques, devaient avoir une réponse écrite. Quatre mois plus tard, malgré votre engagement et malgré nos relances, ce n'est toujours pas le cas. Vous conviendrez que c'est quand même un peu exagéré.

Ainsi, nous n'avons toujours pas, malgré votre engagement en séance, la répartition des aides, commune par commune, pour l'acquisition de masques, pas plus que l'explication de la procédure que vous avez choisie pour les financer et que nous ignorons grandement, puisqu'il nous paraît normal que ces sommes soient des subventions exceptionnelles à ces Collectivités.

Ainsi nous n'avons toujours pas eu communication du bilan d'expérimentation BimBamJob malgré l'engagement de votre Vice-Président, pas plus d'ailleurs que les résultats de l'évaluation de l'ESSEC, de nos politiques sociales promises à de nombreuses reprises.

Ainsi, nous ne savons pas, à quelques jours de la fin de période de recours, si vous comptez, oui ou non, mettre en conformité avec la loi, les répartitions des Fonds De Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et des amendes de police.

Ainsi, vous ne nous avez toujours pas communiqué les propositions que vous avez faites, Madame la Présidente, au Premier Ministre, au nom de votre Assemblée.

Ainsi, vous en conviendrez, la liste est longue.

Ce n'est pas une forme de harcèlement ou de demandes déplacées... c'est aux fins de construire nos analyses et de nous rapprocher au plus près des réalités dans le cadre de nos conclusions.

Ainsi, encore, vous terminez votre communiqué de mercredi sur l'occupation du Triangle de Gonesse par ces deux phrases que je cite : "fin novembre 2020, le Département avait porté 60 propositions au Préfet du Val d'Oise pour contribuer au plan pour le Val d'Oise annoncé par le Premier Ministre Jean CASTEX. Les élus du Département restent toujours dans l'attente des réponses concrètes du Gouvernement", Madame la Présidente, les élus de l'Opposition départementale sont, toujours et encore, dans l'attente de connaître ces 60 propositions. Nous en avons demandé la teneur à plusieurs reprises.

Si c'est bien de cela dont il s'agit, (Monsieur Olivier SERRE m'a envoyé un mot tout à l'heure que j'ai regardé en diagonale car j'écoutais nos collègues dans la présentation des délibérations et des réponses), je crois que nous avons eu cette réponse tout à l'heure à 11 h 25 au cours de la séance. Vous conviendrez aussi que c'est quand même un peu particulier et que, pour le moins, il y avait une marge de manœuvre de progression en termes de réponse polie ou adaptée en la matière.

Vous comprendrez bien que, même de bonne foi - et nous essayons de l'être à chaque fois, malgré les circonstances, je me suis toujours inscrit dans ce positionnement - au regard de l'ensemble des informations dont nous ne disposons pas, nous puissions voir l'action de notre Collectivité, de votre engagement d'un regard différent.

Croyez bien - et je ne donne pas de leçon, selon les expressions que j'aime bien employer - notre Collectivité a besoin d'unité pour défendre le Val d'Oise mais l'unité repose sur la confiance et la transparence ; nous pouvons, et il est de notre devoir d'y parvenir collectivement, et plusieurs fois nous en avons fait la preuve. Je crois que cela doit devenir la réalité de chaque instant.

Pour poursuivre et aller au-delà, j'en viens au Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) que vous nous proposez de signer, ou la partie départementale du CPER qui va être renégociée : ce sont des moments propices pour défendre ensemble les intérêts des Valdoisiens et des Valdoisiennes ou, à tout le moins, de vérifier si nous partageons les mêmes orientations pour notre territoire. Quand je dis cela, c'est pour illustrer que ce sont des occasions possibles d'unité à ne pas manquer.

Pour aborder l'équilibre général de notre budget de fonctionnement, à hauteur d'1,3 Md€, vous vous basez sur une nouvelle baisse des DMTO - Monsieur SEIMBILLE y est revenu longuement tout à l'heure - de 10 % par rapport à 2020 -. Selon nous, rien ne justifie cette prévision, tous les chiffres actuels prévoyant un rebond en Grande couronne, contrairement d'ailleurs à Paris et la Petite couronne, où les choses changent.

Nous sommes, par ailleurs, assurés d'éviter, en 2021, et dans les années qui vont suivre dans la foulée, la hausse des taux d'intérêt. Les banques centrales, que ce soit la FED ou la BCE, ne peuvent ainsi pas, à l'heure actuelle et pour de longs mois encore, revenir sur leur politique que l'on peut qualifier d'accommodante.

Sur les DMTO, nous sommes en attente des conséquences de la réforme intervenue sur les Fonds de péréquation sur le volet "dépenses".

Concernant, certes, une question éminemment technique, nous n'avons pas voulu vous prendre de court en séance, nous vous avons donc saisi par écrit le 20 septembre dernier, sans succès malheureusement jusqu'à présent et nous réitérons notre demande de réponse. Il s'agit là d'un sujet important qui n'est pas évoqué dans le rapport d'Orientations Budgétaires et dont nous ignorons les conséquences.

Je vous rappelle que le rapport de présentation du BP pour 2020 indiquait, je le cite : "que les modalités exactes de ce nouveau Fonds unifié n'étant pas précisées à ce stade, les systèmes actuels des trois Fonds de péréquation des DMTO ont été appliqués pour l'élaboration du BP 2020".

Cette question n'est pas réapparue dans une DM à moins que cela n'ait pas été explicite, ce qui est parfaitement possible.

Nous nous en sommes inquiétés en lisant le rapport de l'Association des Départements de France (ADF) présenté à votre Assemblée et qui précisait que ce Fonds globalisé qui remplace les plafonds de péréquation existant entend, je cite encore : "renforcer considérablement la solidarité entre Départements, tout en répartissant davantage la charge en fonction du niveau des ressources constatées dans les territoires".

Dans la mesure où notre Département était contributeur net à l'ancien système, nous nous inquiétons des conséquences budgétaires d'un renforcement de cette solidarité entre Départements, qui pourrait déstabiliser un peu plus notre budget. C'est la raison de notre interprétation du mois de septembre.

Vous nous présentez, par ailleurs, sur la base des éléments communiqués par les services fiscaux une stabilité de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui surprend en cette période de crise, même s'il n'y a pas lieu de douter des éléments transmis.

Vous revenez également sur la nouveauté de cette année, le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et son remplacement par une part de TVA.

On a longtemps estimé dans cette Assemblée, comme d'ailleurs dans l'ensemble des Conseils départementaux de France, que ce remplacement aurait des conséquences funestes sur le montant et la dynamique de la recette fiscale.

Dans le rapport que la Cour Régionale des Comptes (CRC) a consacré à notre Collectivité, celle-ci indiquait que la substitution d'une part de la TVA à la TFPB pourrait, dans un test de sensibilité que vous avez commandé, entraîner un surcroît de recettes et améliorer les ratios de la Collectivité. Nous vous avons demandé, en séance puis par courrier, de nous communiquer ce test de sensibilité, sans succès.

Mais c'était la première fois que l'hypothèse de substitution favorable aux finances départementales était évoquée. Elle semble se concrétiser dans le rapport que nous étudions aujourd'hui : vous estimez autour de 4 % la dynamique de la TVA, en lieu et place des 8 % prévus.

Je me permets de rappeler que le produit de la TFPB n'a évolué que de 2,52 % entre 2017 et 2018 et de 2,85 % entre 2018 et 2019. Avec une substitution, en 2021, garantie au niveau de la recette de la TFPB 2020 et d'une dynamique qui semble plus grande que la taxe précédente, cela semble une bonne affaire, si je puis m'exprimer ainsi.

Bien entendu, nous perdons la capacité d'adapter notre taux de fiscalité - cela a été dit aussi - mais pour être parfaitement honnête, après votre augmentation significative en 2016, nous n'avions déjà plus de marge de manœuvre réelle et vous me pardonnerez de vous donner mon sentiment de façon abrupte.

Mon développement est un peu long mais je voulais aussi vous poser la question de l'effet ciseaux qui sous-tend votre présentation budgétaire et qui sera, à n'en pas douter, l'argument massue des prochains reculs des politiques publiques départementales.

Si, comme vous l'écrivez, la TVA compensera, a minima, les recettes de TFPB, que la CVAE est stable et que la DGF progressera de 0,8 %, si comme nous le croyons votre hypothèse de 10 % de baisse de DMTO est exagérée, nous ne parlons que d'un peu plus de 20 M€, alors il n'y a pas d'effet ciseaux. Il n'y a qu'une augmentation de la dépense de RSA consécutive à l'augmentation importante du nombre d'allocataires.

Il est important que nous le disions aujourd'hui ; nous ne sommes pas pris, comme après la crise de 2008, entre deux lames d'une paire de ciseaux sans pouvoir rien faire. Nous voyons monter les dépenses de RSA mais nous connaissons la solution que vous avez refusée, c'est la recentralisation des allocations. Sur ce point, vous ne nous avez pas convaincu lors de la présentation de notre motion.

Mélanger allocations et politiques d'insertion pour faire croire que si l'on recentralisait les unes, on devait recentraliser les autres n'était, à notre sens, pas sérieux.

Pour autant, à la lecture du rapport d'Orientations Budgétaires, nous comprenons, a posteriori, pourquoi vous avez refusé cette possibilité.

Vous nous expliquez que si vous ne pouvez pas contrôler les allocataires, les menacer de suspension ou de retrait, ils ne s'engageront pas dans une démarche d'insertion.

Je ne voudrais pas que vous m'accusiez personnellement de vous faire des procès d'intention, je vais donc citer le rapport : "le lien entre le versement et le non-versement de l'allocation et l'inscription des personnes dans un parcours d'insertion constitue un levier important à la main du Département pour donner de l'efficacité au dispositif et pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA".

Nous ne partageons pas votre analyse. Elle se répète, rapport après rapport, et vous nous dites à chaque fois que l'on a mal compris ou que la formulation était effectivement malheureuse. En réalité, vous défendez ce que nous appelons un dogme, les mots ne font pas plaisir mais c'est notre sentiment, un dogme selon lequel les pauvres sont pauvres parce qu'ils ne prennent pas suffisamment en main. C'est dit de façon abrupte mais cela traduit bien notre sentiment. C'est écrit aussi, mot pour mot, dans ces phrases comme lors de la dernière séance quand vous vouliez que les allocataires de Roissy Pays de France soient plus acteurs de leur parcours d'insertion comme lorsque vous décidez que la sanction devient la règle et l'accompagnement l'exception.

Chers collègues, la réalité aujourd'hui, c'est que nous dépensons deux fois moins que la moyenne des Départements, en politique d'insertion et votre explication sur les salaires à réintégrer est démentie avec la plus grande vigueur par la Chambre Régionale des Comptes.

La réalité, c'est que cette situation s'est aggravée en 2020, puisque vous avez augmenté le PDI de 1,4 M€ alors qu'il aurait dû être augmenté de 1,8 pour conserver votre ratio de la dépense d'allocation - dépenses d'insertion de 4,2 % et de plus de 3 M€ avec le ratio national de 7 %.

La réalité, c'est l'absence d'évaluation de vos politiques sociales malgré les promesses et les déclarations martiales. Vous le reconnaissez d'ailleurs à demi-mot en décidant d'instaurer pour l'avenir une culture de l'évaluation et des mesures d'impact.

Toujours sur les politiques sociales, vous nous présentez une partie de vos innovations, l'une dont on n'a jamais entendu parler, l'autre dont on n'entend malheureusement plus parler.

Vous nous présentez, tout d'abord, une première année de programme conclu avec l'incubateur Antropia ESSEC qui permet d'accompagner trois entrepreneurs.

A n'en pas douter, c'est certainement très intéressant mais nous constatons, tout d'abord, que nous n'avons toujours pas l'état des aides et autres financements des universités et grandes écoles, là aussi, maintes fois promis, dont l'ESSEC.

Je constate aussi que nous parlons de bilan d'une expérimentation sur laquelle nous n'avons jamais été consultés, sur laquelle nous n'avons jamais délibéré et dont, dès lors, nous ne connaissons ni les contours ni les financements. On revient sur ce que je disais au début de mon propos.

Vous faites également référence dans cette partie à Starlab ; même si ce n'est pas le sujet évoqué, cela me permet de revenir sur les pépinières d'entreprises de Franconville et de Sannois, gérées par Starlab, et financées par le Département, il faut bien le constater au mépris de la loi NOTRe et de l'égalité de traitements, avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Depuis deux ans, la Communauté d'Agglomération de Val Parisis (CAVP) doit récupérer cette compétence et financer elle-même ce dispositif. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Pour finir sur les grandes masses, je veux revenir quelques instants sur la masse salariale.

Lors de notre débat d'Orientation Budgétaire de l'année dernière, nous vous avons indiqué craindre une baisse du nombre d'agents équivalente à 80 à 100 postes budgétaires. Vous aviez alors réfuté nos calculs. On en avait pris acte. Vous nous précisez cette année, en 2020, je cite : "hors renforts et mesures, la diminution de la masse salariale était de 2,71 %, soit un peu plus de 3,8 M€, si l'on estime un emploi à temps plein autour de 35 000 € actuels, on est sur une économie un peu au-delà de ce que nous avons annoncé alors, soit 107,5 postes".

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que nous supprimons une dépense équivalente et une centaine de postes par an sans que cela n'ait le moindre effet sur le nombre d'agents qui nous est annoncé et dont la CRC avait constaté avec nous qu'il n'était pas réel.

Sur l'investissement, très rapidement, nous sommes dans une grande stabilité avec des dépenses routières importantes même si cela n'a rien à voir avec ce que l'on pourrait appeler les temps passés, et selon notre sentiment, pas assez de dépenses utiles d'avenir pour l'éducation, les transports, ou l'environnement ; mais pour ce qui concerne l'environnement, nous nous sommes exprimés à travers l'intervention de Madame Nessrine MENHAOUARA.

Pour aborder la fin de mon intervention, et je réitère encore non pas mon regret mais mon souci de voir l'heure évoluer, avec les contraintes de beaucoup d'entre nous, je veux vous dire - et ce n'est pas feint - notre grande inquiétude par rapport aux collègues.

Si vous me pardonnez une rapide incidence, j'avais, lors de la campagne des élections départementales de 2015, sur un papier, salué l'engagement du Département en termes d'investissement dans les collèges, qui m'avait valu les foudres des candidats du canton de Vauréal, de l'UVO, mais j'avais considéré qu'il fallait dire les choses et instruire à décharge et dire ce qui allait bien car cela a renforcé la crédibilité de ce qui a été dit, même si les choses étaient faites par les partisans de mes adversaires de l'époque. Les temps ont changé.

Cette inquiétude est basée sur des faits, elle est étayée par des éléments pour le moins importants. D'un côté, l'Etat diminue les dotations des collèges des secteurs les plus en difficulté, en REP et en REP+, pour les augmenter dans les collèges où cela va bien. Et très franchement, c'est "hallucinant" - je choisis les mots - alors que parallèlement, - et j'ai bien entendu, je suis revenu sur ce qu'avait bien dit Gérard SEIMBILLE et conforté par vous, Madame la Présidente, à propos des collèges - le Département revient sur ces engagements en termes de construction.

Ainsi vous écrivez, page 56, que sont également programmées en 2021 des études relatives à l'extension et la restructuration du collège Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel, actées depuis plusieurs années et confirmées à plusieurs reprises. Vous avez annulé cette extension/restructuration depuis et prévoyez la construction, un jour, d'un collège 800. Je ne veux pas parler de ce qui était ma paroisse, mais je croyais que l'on n'en construisait plus, qu'il fallait des collèges à taille humaine, comme le disait Madame Ségolène ROYAL et je crois qu'elle avait institué le principe de collège 600 et pas au-delà.

Mais très franchement, et très objectivement, avec bienveillance, je ne sais pas comment traduire mon propos, un tel nombre d'élèves en REP+ n'est pas raisonnable et ne saurait conduire qu'à des difficultés et des échecs éducatifs inacceptables. Ce n'est pas prôner la facilité, mais l'expérience doit servir quand même un peu et devant les urgences, devant les réalités, il convient de réagir en conséquence. Et très franchement je m'attendais à autre chose, on peut avoir confiance en la Majorité même si vous êtes dans l'Opposition.

Page 56 du rapport d'orientations budgétaires toujours, vous annoncez les études relatives à la construction du 10^{ème} collège d'Argenteuil. Prévu pour ouvrir à la rentrée 2022, sa construction avait été décalée, sans concertation ni information des conseillers départementaux du secteur, ce qui n'est pas forcément très bien, en 2024. On nous a promis au détour d'une réunion, la semaine dernière, que 2024 n'est plus l'objectif et que cette construction va connaître un retard non défini.

Que dire de la situation à Bezons ? Vous nous proposez des Algecos pour gérer "la misère et la sur-occupation" à rebours de vos engagements, encore lors de la dernière séance plénière. Peut-être que vous avez donné d'autres informations tout à l'heure mais j'ai été dérangé et je n'ai pas pu entendre ce qui a été dit.

Il a été fait référence, par Gérard SEIMBILLE, à la dynamique démographique de notre territoire. On peut la saluer et en être tout à fait satisfait. Encore une fois, je ne donne pas de leçon, mais je crois qu'il faut prendre conscience de cette situation et mettre les bouchées doubles "quoi qu'il en coûte". Je n'aime pas cette expression, car elle est connotée. Vous voyez ce à quoi je fais allusion. En tout cas, il faut reprendre à votre compte vos propres engagements. Et je le répète : pour le moins, nous sommes déçus - et moi, au premier chef - de ces reculs et de ces renoncements que nous ne saurions accepter, dans le principe, s'ils devaient s'avérer définitifs. "Déçus", le mot est faible. Ces reculs et ces renoncements sont inacceptables et je crois qu'il faut donner à l'école, au collège, au lycée, sa promesse d'égalité, surtout en cette période troublée et combien inquiétante.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous ne partageons pas les grandes orientations budgétaires préparant notre budget 2021, considérant qu'il est construit sans prendre véritablement en compte les crises sanitaires, sociales et économiques. Nous regrettons qu'il soit construit sans recherche du consensus, du partage d'enjeux d'avenir. Je le répète : on s'attendait à autre chose, moi en particulier. Il est construit sans ce que certains d'entre nous appellent "une réelle vision du Val d'Oise". En tout cas, la nôtre n'est manifestement pas la vôtre.

Comme je le disais, ce rapport d'orientations budgétaires est le dernier de cette mandature. Nous sommes quelques-uns à espérer que ce sera le dernier de cette majorité. Je ne doute pas que vous espérez, naturellement, le contraire.

Pour terminer, je veux dire que le Val d'Oise a trop souvent été maltraité. Sans faire de grandes phrases ni de grandes envolées, les Valdoisiens et les Valdoisiennes méritent un avenir, peut-être pas radieux, mais en tout cas, enviable. Ils méritent d'être défendus par des femmes et des hommes qui ont à cœur de partager cette vision d'avenir, de débattre et d'accompagner les partenaires du quotidien, les associations de solidarité culturelle, sportives, environnementales, les collectivités locales et les initiatives économiques ou citoyennes.

Je crois que c'est le cadre qui doit être le nôtre. Et quand je dis "le nôtre", c'est à nous tous. C'est ce que j'espère, quel que soit l'avenir électoral qui attend les uns et les autres.

Gérard SEIMBILLE n'est pas ma référence première. Je vois qu'il fait la moue, mais je vais le citer : il disait qu'il fallait faire du Val d'Oise un territoire de référence. Oui, modestement, je vous invite à faire du Val d'Oise un territoire de référence positive. Je crois que les Valdoisiens et les Valdoisiennes le méritent bien. Et comme vous le disiez, Madame la Présidente, nous sommes tous engagés, passionnés. C'est le message que j'ai essayé de faire passer modestement, malgré les divergences qui peuvent être les nôtres, au fil du temps, et plus particulièrement à l'occasion de ce rapport d'Orientations Budgétaires 2021 préparatoire de notre Budget pour l'année qui s'est ouverte.

Pardonnez-moi ce temps long, mais il est difficile de faire autrement.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur MULLER. Au moins, les choses sont claires. Nous sommes engagés, aujourd'hui. Effectivement, le cadre électoral est bien posé et bien sûr, votre minorité et notre majorité n'ont pas la même vision du Val d'Oise. Evidemment, cela se traduit dans la déclinaison du DOB et cela se traduira dans la déclinaison du Budget 2021.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ce que vous avez indiqué, mais par rapport aux réponses que vous n'avez pas eues. Les dossiers ne sont pas clos. Cela pourrait être "des réponses". Parfois, ce sont des courriers qui sont un ensemble de contre-vérités et là, je me dis "est-ce que je réponds à tout, ligne par ligne ?", ce qui n'est peut-être pas non plus la peine. Je crois donc que nous allons faire le tour de ces demandes et regarder là où je réponds et là où je ne réponds pas parce que c'est vraiment trop exagéré et que c'est "hors sol".

Par ailleurs, pour ESSEC - j'ai cela en tête -, je crois que ce sera ajouté au rapport du mois prochain sur le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Par rapport au collège de Villiers-le-Bel, auquel vous avez fait allusion, Virginie pourrait peut-être mieux le dire que moi. J'ai en tête que c'est 800, mais sans le fait que ce soit en Réseau d'Education Prioritaire renforcé (REP). Et quand c'est en REP ou en REP+, il y a une diminution du nombre d'élèves. Donc ce sera 750 et non 800.

Pour Argenteuil, les choses avancent sur le choix d'un foncier. Vous savez comme moi qu'il est très difficile de trouver des fonciers, comme sur Cergy d'ailleurs - c'était la même chose, d'où le retard -, mais on est en train d'avancer.

Quant à Bezons, on travaille avec Madame la Maire de Bezons de façon très précise. Il y a aujourd'hui le projet sur le futur lieu - elle le sait très bien, on en a discuté il n'y a pas longtemps -, là où est situé le Lycée du Grand Cerf à Bezons. De ce côté-là, les choses avancent donc.

Il me semble que vous avez également parlé des incubateurs. On a trouvé un accord et les choses seront réglées au 1^{er} mai. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Concernant les DMTO, pourquoi annonce-t-on qu'ils ne seront pas au même niveau ? Parce qu'on n'en sait rien. Peut-être lisez-vous mieux que moi dans les pierres scintillantes et que nos spécialistes. On est très prudent car je vous rappelle que l'on n'a plus du tout la capacité de décider des taux. Il vaut donc mieux être prudent et pouvoir se dire que l'on récupère plus d'argent que prévu, plutôt que d'en annoncer beaucoup et d'en avoir moins. C'est donc plutôt la façon de travailler de notre équipe. C'est là où l'on est un peu différent, mais cela est normal, on n'a pas la même couleur politique et il est tout à fait logique qu'il y ait des différences à ce sujet-là.

Concernant l'assurance chômage et les calculs que vous faites, je vous rappelle que nous ne sommes plus nos propres assureurs. Evidemment, cela nous coûte beaucoup moins cher. C'est pour cela que nous avons fait ce choix il y a quelque temps déjà.

Concernant la propagande de la Majorité et de l'Opposition, non, on est chacun de notre côté. Et je pense que quelque part, quand on est fier de ce que l'on fait, on peut le proposer et le mettre sur la table pour en discuter. Et contrairement à ce que vous pouvez penser, je crois que l'on n'a pas à rougir de ce que l'on a fait, depuis 2011, et depuis 2015. Donc je ne vois pas pourquoi on écrirait et on se battrait la coulepe à chaque instant pour pleurer tous ensemble.

Monsieur MULLER

Je ne n'ai pas dit cela, Madame la Présidente. Je faisais référence au contexte...

Madame CAVECCHI

Je l'ai compris comme cela.

Monsieur MULLER

...Que l'on pouvait exagérer, les uns et les autres, en cette période préélectorale.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Il est vrai, comme je l'ai dit tout à l'heure, que l'on est passionné, on aime ce que l'on fait, on aime notre Département, chacun avec ses propres idées, ses valeurs. Parfois, on se retrouve ensemble, parfois on s'éloigne. C'est la logique, c'est la démocratie, les choses seront tranchées dans quelques mois, c'est la vie et je crois que ni vous, ni nous, n'avons à rougir de ce que nous faisons et de ce que nous disons. En tout cas, quand nous le faisons et quand nous le disons, nous le faisons avec cœur et avec bonne foi.

Monsieur MULLER

Dont acte.

Madame CAVECCHI

Donc je pense que vous pouvez me donner acte que ce débat a eu lieu et je vous en remercie.

Donné acte.

Comme on s'en est mis d'accord il y a quelques instants, je vais passer la parole à Monsieur BOEDEC, pour qu'il nous présente la programmation des opérations de rénovation de la voirie départementale pour 2021.

Yannick, pardon du retard.

Rapport n° 6-03 Prise en considération de la programmation des opérations de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale au titre de l'année 2021

Monsieur BOEDEC

Je vais essayer d'être le plus concis possible. Je vous propose donc d'adopter le programme 2021 des travaux. Les Autorisations de Programme (AP) sont aujourd'hui fixées à un peu plus de 41 M€. Je rappelle que ces AP ne veulent pas dire que sur l'année N on réalise la totalité, puisque cela dépend évidemment de l'avancée technique des dossiers et surtout de leur avancée administrative. De toute façon, le budget sert aussi à rattraper les années précédentes mais en général, on est à 40 % de réalisation sur l'année N, puis on déroule en fonction de l'avancée des dossiers.

Sur les 41 M€, on a 14 M€ de renouvellement de couche de roulement, contre 11 M€ l'année dernière. Les trois plus grosses opérations sont situées sur la RD 317 entre Gonesse et Le Thillay, sur la RD 922 entre Viarmes et Luzarches, et sur la RD 14 à Sannois.

Les ouvrages d'art représentent 6 M€, comme l'année dernière, dont l'une des plus grosses opérations est le Pont d'Argenteuil sur la RD 909.

On se réserve des travaux d'urgence, ce que l'on appelle le "au cas où", qui est budgété à 1,9 M€.

Les opérations secondaires d'intérêt local représentent un peu plus de 11 M€. Les trois plus grosses opérations sont à Méry-sur-Oise, à Taverny et à Belloy-en-France.

On a la mise en sécurité aux abords des établissements scolaires pour un peu plus de 500 K€, avec sept opérations : Bonneuil-en-France, Bouffémont, Lassy, Andilly, Ermont, Montmorency et Haravilliers.

La création des pistes cyclables, n'est pas anodine en termes de budget, puisque l'on est pratiquement à 6 M€, avec notamment la RD 922 entre L'Isle-Adam et Mours et la RD 14 à Herblay.

Pour conclure, on a les travaux liés au classement et au déclassement sur les RD avec trois opérations sur Viarmes, Saint-Brice et Corneilles-en-Parisis, pour un peu plus de 1 M€.

J'ai détaillé les 41 M€.

Madame CAVECCHI

C'était concis, précis et intéressant. Avez-vous des remarques ou des interventions ?

Non ? Je vous invite donc à voter pour ce plan, s'il vous plaît. Je vote pour.

Adoption à l'unanimité.

C'est l'unanimité, merci beaucoup.

Je vais juste saluer nos équipes qui ont travaillé de nuit cette semaine, qui nous ont protégés et qui ont protégé les Valdoisiens des difficultés de la neige et de la glace. C'est toujours un peu compliqué en ces périodes. En tout cas, ils sont présents sur le pont nuit et jour. Merci à eux.

Merci Yannick.

Ensuite, nous avons la Commission Sociale et la Santé. Je vais laisser la parole à Monsieur METEZEAU. Il s'agit d'utiliser des fonds de concours 2021 qui sont relatifs aux autres actions collectives de prévention ainsi qu'au forfait autonomie octroyés à la Conférence des Financeurs.

3 - ACTION SOCIALE – SANTE

Rapport n° 3-05 Utilisation des fonds de concours 2021 relatifs aux autres actions collectives de prévention ainsi qu'au forfait autonomie octroyés à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Val d'Oise

Monsieur METEZEAU

Merci, Madame la Présidente.

Vous connaissez bien maintenant le fonctionnement de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). C'est une procédure qui consiste à mettre autour de la table toutes les structures et les principaux organismes qui financent la Prévention la Perte d'Autonomie.

Cette CFPPA est principalement financée par la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) qui dispose, sur l'ensemble de la France, d'un budget de 30 Mds€ par an, dont une partie - c'est pour cela que je donne ce détail - est alimentée par la fameuse Journée de Solidarité. On se demande souvent "où passe l'argent récolté à l'occasion de l'organisation de cette Journée de Solidarité ?". Une bonne partie passe donc dans les actions que l'on va rapidement décrire maintenant.

Sur le bilan 2020, je vais arrondir les chiffres, nous disposons d'à peu près 1,9 M€. Chaque année, ces fonds sont en général augmentés d'environ 1 %, mais par prudence, je vous proposerai, tout à l'heure, que pour l'année 2021, on fasse comme si notre budget devait diminuer de 10 %. Il sera toujours temps de réattribuer après les sommes supplémentaires que nous espérons recueillir. L'argent ne sera pas perdu. Agir ainsi est simplement de la prudence.

Ce budget se répartit donc principalement en trois postes.

Le premier poste, ce sont les partenaires qui mettent en œuvre un certain nombre d'actions. Je cite ces partenaires car je vous inviterai, tout à l'heure, à ce que nous autorisions Madame la Présidente à signer des conventions avec eux : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), l'organisme Prévention Retraite Ile-de-France (PRIF) et la Mutualité Française. Ces trois organismes ont organisé, en 2020, des actions pour un peu plus de 400 000 €.

Le deuxième poste de dépenses et d'actions consiste, pour nous, à nous tourner vers les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), vers des associations, vers quelques entreprises, même si elles restent rares, et au cours d'un appel à projets, à leur demander de définir, au sein de toutes les municipalités qui le souhaitent, des actions pour la Prévention de la Perte d'Autonomie. Ces actions peuvent prendre différentes formes que je ne vais pas détailler, mais cela peut être la mobilité, la culture, le sport, la cuisine, des actions intergénérationnelles, l'accès au numérique.

Je vais quand même distinguer l'aide aux aidants, ce qui me permettra de répondre à l'affirmation de notre collègue Jean-Pierre MULLER qui, dans le débat précédent sur les Orientations Budgétaires, nous disait que l'on ne faisait pas assez ou que l'on ne faisait pas pour les aidants. Je tiens à le rassurer. Si au début de la mise en place des activités de la CFPPA, nous n'avions pas le droit d'aider les aidants, il fallait simplement que l'on ruse dans des cas extrêmes pour pouvoir dire que l'aidant avait un risque de perte d'autonomie. Maintenant, les choses sont plus simples, on peut aider les aidants. Je rassure Jean-Pierre MULLER, s'il était inquiet, cela va bien se faire par le biais de la CFPPA, à condition que les CCAS, les associations... proposent des actions valables auxquelles on se fera un plaisir d'accéder. On verra tout cela avec Laetitia BOISSEAU qui m'aide beaucoup dans ce domaine.

Le troisième poste de dépenses ce sont les aides techniques et d'expertise, très souvent en ergothérapie. Les aides techniques peuvent être du matériel peu onéreux, mais très utile dans la vie quotidienne des gens, ou du matériel plus moderne comme les monte-escaliers et le matériel connecté. Je ne détaille pas, mais ces des points peuvent être très importants.

Une autre part du budget, d'à peu près 790 000 € pour l'année 2020, concerne les résidences autonomie. Elles ont bien répondu, elles ont fait beaucoup de projets et l'on est très heureux. Je remercie donc la Majorité départementale, et seulement la Majorité départementale, d'avoir accepté l'année dernière que nous changions notre façon d'agir, puisqu'il y a eu beaucoup plus de réponses que l'année qui avait précédé.

Malheureusement, là encore, je ne vais pas non plus détailler, l'année 2020 a été un peu spéciale. Des actions qui ont été financées ne se sont pas déroulées, mais on fera tout pour qu'elles se déroulent en 2021. Là encore, le service rendu et les crédits distribués ne seront évidemment pas perdus.

Concernant l'année 2021, elle se présente un peu de la même façon, avec les projets que nous pouvons faire. Je ne vous rappelle pas tous les organismes avec lesquels la Présidente sera autorisée, si vous en êtes d'accord, à signer des conventions. Je vous demande également d'autoriser notre Présidente à signer les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les résidences autonomie, avec deux sortes de contrats : soit de nouveaux contrats, s'ils n'existaient pas auparavant, ou s'ils sont arrivés à la fin de leur existence de cinq ans, soit des avenants s'il s'agit de contrats déjà signés qui peuvent être modifiés. L'ensemble de ces dispositions que je vous propose ont été approuvées à l'unanimité de la 3^{ème} Commission. J'ai terminé.

Madame CAVECCHI

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Madame BOISSEAU.

Madame BOISSEAU

Merci, Madame la Présidente. Merci Philippe d'avoir expliqué cette importance de la CFPPA que l'on suit à la loupe chaque année, pour que les fonds soient bien utilisés, tout cela pour prévenir la perte d'autonomie. Je voulais juste profiter de l'examen de ce rapport pour saluer le travail remarquable des équipes des EHPAD et des résidences autonomie face au Covid-19. Ils sont toujours en première ligne, encore actuellement, aux côtés de nos aînés, pour déployer notamment la vaccination, ce qui n'est pas un mince chantier. Et, je salue l'initiative de notre Département, grâce à notre Présidente, d'avoir mobilisé le service de transport PAM 95 pour faciliter le transport des personnes à mobilité réduite de plus de 75 ans vers les centres de vaccination. Voilà ce que je voulais ajouter, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci, Laetitia. Cela fonctionne très bien. Je crois que l'on a eu plus de 150 demandes la première semaine. Là, il y a près de 300 réservations. C'est donc quelque chose qui fonctionne très bien. J'ai eu l'ARS hier au téléphone. Ils étaient vraiment satisfaits et ils nous remercient beaucoup. Bien sûr, la Région participe aussi et tout cela est évidemment gratuit pour nos Valdoisiens. Donc, merci, à eux.

Madame METREF.

Madame METREF

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Je tiens tout d'abord à saluer le travail effectué par les services du Département en lien avec nos partenaires, en particulier la CFPPA pour le financement d'actions visant à prévenir la perte d'autonomie. Nous le savons tous ici, le grand âge, vieillir en bonne santé, sont des enjeux majeurs pour notre société. La crise sanitaire qui nous frappe et qui frappe au premier chef les plus âgés d'entre nous est un rappel de leur fragilité, parfois, et de l'engagement qui doit être celui de l'ensemble de la société pour être à la fois bienveillant et protecteur. C'est le sens de ces initiatives et nous nous en réjouissons.

Par ailleurs, nous nous étions inquiétés de la forfaitisation du forfait "autonomie", in fine, au regard du rapport que vous nous présentez. En lieu et place de forfaitisation, il semble y avoir un droit de tirage sur projet. Nous nous en réjouissons.

Je me permets toutefois de revenir sur la proposition que nous vous avons faite en séance - et qui devait être étudiée - de moduler cette forfaitisation autour des critères prévus par le décret du 27 mai 2016 que je vous rappelle :

"L'habilitation, y compris partielle, ou non à l'aide sociale, la mise en œuvre, ou non d'actions de prévention financées par le forfait soin (dans ce cas, la modulation est naturellement à la baisse), l'ouverture, ou non des actions de prévention à d'autres personnes que les résidents, la réalisation, ou non d'opérations de mutualisation ou de partenariat avec d'autres établissements ou organismes proposant l'organisation d'actions de prévention de la perte d'autonomie".

Pourriez-vous nous indiquer si cette modulation a été étudiée par nos services et avec nos partenaires ? Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame METREF. Philippe.

Monsieur METEZEAU

Il m'est un peu difficile de rentrer dans le détail, car il y a à peu près 160 actions subventionnées. Je ne peux donc pas vous répondre globalement. Effectivement, il y a une mesure dont je peux répondre qu'elle est naturelle : les personnes du quartier qui ne résident pas dans la résidence autonomie peuvent participer aux actions. C'est la règle non écrite, mais la règle sincère.

Sur les autres points, on n'a pas fait une modulation au sens mathématique du terme, en disant, il y a tant de pour cent de plus, de bonus ou de malus, suivant que l'on prend en compte tel ou tel aspect. Vous avez indiqué des questions de bon sens, on les partage donc. Mais, n'oubliez pas non plus que le Conseil départemental a des partenaires - ce qui est normal - lesquels ont été rappelés tout à l'heure. C'est à cela que servent les conventions que l'on invite notre Présidente à signer. Par conséquent, on n'est pas non plus entièrement maître de tout. Mais je pense que, globalement, cela va bien dans le sens de ce que vous souhaitez, même si, encore une fois, ce n'est pas une application formelle, mathématique, rigoureuse, telle que vous l'auriez peut-être souhaitée. Mais je ne pense pas que c'était votre avis. C'est plutôt une attention portée. Je peux donc vous dire qu'elle est portée. Merci.

Madame METREF

Merci de votre retour, Monsieur METEZEAU.

Madame CAVECCHI

D'autres interventions ? Non ? Je vais juste corriger les chiffres que j'ai donnés pour le PAM. En fait, j'ai fait un cumul. C'est à peu près 300 / 350 demandes, dont la première partie la semaine dernière et l'autre partie cette semaine. C'est donc le cumul des deux qui fait 300 / 350. Je ne sais pas si je suis très claire, mais j'avais 150 voyages supplémentaires. N'oubliez pas que ce sont des voyages aller et retour.

Si vous le voulez bien, nous passons au vote. Je suis bien sûr favorable.

Adoption à l'unanimité.

On me dit que les votes sont unanimes. Merci, beaucoup.

Je passe à la délibération suivante qui est le versement anticipé d'un acompte en faveur de la Fondation Royaumont du fait des contraintes sanitaires liées à la Covid. Je laisse la parole à Gérard LAMBERT-MOTTE.

4 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE

Rapport n° 4-05 Versement anticipé d'un acompte en faveur de la Fondation Royaumont du fait des contraintes sanitaires liées à la pandémie Covid-19 ayant conduit à la fermeture et à l'annulation de sa programmation

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, les contraintes sanitaires ont conduit à la fermeture de l'Abbaye depuis le 30 octobre 2020. Evidemment, cela a pour conséquence l'annulation de la programmation publique et des diverses activités commerciales du site. Afin de soutenir ce site culturel, du fait d'une baisse drastique de ses ressources propres - elle doit faire face à des difficultés financières -, le présent rapport a pour objet d'approuver le versement anticipé d'un acompte à hauteur de 30 % de la subvention de fonctionnement que nous avons accordée en 2020, soit 342 390 €. Cet acompte vient compléter le premier acompte de 60 %, d'un montant de 684 780 €, qui a été versé au mois de janvier.

A titre d'information, nous avons un Comité de Direction cet après-midi pour travailler sur le budget 2021 qui est, bien évidemment, un budget compliqué. La bonne nouvelle est que la clôture du budget 2020 est légèrement excédentaire, puisqu'il y a un excédent d'un peu plus de 12 000 € pour un budget avoisinant les 6 M€. Vous voyez donc que le couperet est tombé bien près. Donc avis favorable des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci, beaucoup. Pas d'intervention ? Nous passons donc au vote. Je suis favorable.

Adoption à l'unanimité.

C'est donc l'unanimité, merci beaucoup.

Nous avons ensuite un rapport qui concerne l'éducation. Il s'agit d'une avance de trésorerie remboursable en faveur d'un collège. Madame TINLAND va vous expliquer ce dont il s'agit exactement et la raison pour laquelle nous faisons encore cette proposition.

5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapport n° 5-02 Avance de trésorerie remboursable en faveur du collège Simone Veil de Pontoise.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. En effet, c'est "encore", mais j'espère que je reviendrai de moins en moins souvent vers vous pour ce type de rapport.

Il s'agit en effet d'attribuer une avance de trésorerie au collège Simone Veil. Je vous rappelle que le collège Simone Veil, comme les collèges Gérard Philipe à Cergy et Pablo Picasso à Eragny, a fait l'objet de malversations financières remontant à 2017.

En 2018, nous avons déjà versé une avance remboursable au collège Simone Veil et le collège a décidé de faire un remboursement anticipé de cette somme, dès 2019, ce qui les a conduits à rencontrer à nouveau des difficultés financières.

Du coup, afin de leur permettre de redresser leur situation financière, nous proposons dans ce rapport, de leur attribuer une avance de trésorerie remboursable d'un montant de 40 000 € à quotité identique des services de l'Education nationale. Je le précise, car à l'avenir, nous tentons d'exiger - si je puis me permettre ce terme - que l'Education nationale participe à la même hauteur que le Département dans ces avances, même si elles sont remboursables.

Sans être trop longue, je précise également que nous avons des échanges trimestriels avec Monsieur BARAT de la Préfecture, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et le Rectorat. L'objectif de ces réunions est de trouver des solutions et surtout d'engager des démarches visant la sécurité et la gestion des établissements et de prévenir les situations à risque tel que nous les rencontrons régulièrement afin que je ne revienne pas vers vous trop souvent avec ce type de rapport.

Le rapport a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Virginie. Pas de questions ?

Nous votons. Je suis favorable à ce rapport que je vous présente.

Adoption à l'unanimité.

C'est l'unanimité, je vous en remercie.

Je vais laisser très rapidement la parole à Armand PAYET qui va nous parler des projets des collèges dans le cadre des quatre appels à projets.

Rapport n° 5-03 Financement des projets des collèges dans le cadre des quatre appels à projets proposés au titre de l'année scolaire 2020-2021 : Développement Durable - Art et Culture - Prévention et Citoyenneté - Valeurs de l'olympisme

Monsieur PAYET

Merci, Madame la Présidente. A cette heure tardive, je voudrais commencer par remercier les services du Département, le Pôle des Actions Educatives, notamment pour l'ensemble du travail d'instruction qui est conduit dans le cadre de ces appels à projets. J'aimerais évidemment remercier les élus qui étaient présents dans les différentes Commissions d'instruction, mes collègues Virginie TINLAND, Marie-Evelyne CHRISTIN et Daniel DESSE, en particulier, car c'est un travail minutieux pour lequel les élus et les services sont très présents.

Sans être très long, je vais simplement rappeler que la philosophie des actions éducatives est de travailler sur l'orientation, vers les études supérieures et vers les métiers. Il s'agit de travailler à la prévention du décrochage scolaire, ce qui est un sujet d'actualité, et de travailler à l'horizon culturel, artistique, musical, sportif.

A travers les actions éducatives et les mille projets que nous portons dans les collèges chaque année, on répond à un certain nombre de sujets qui ont été évoqués plus tôt dans la séance : Gérard SEIMBILLE a parlé d'égalité des chances, Alexandre PUEYO du Développement Durable, Michèle BERTHY de l'égalité filles-garçons.

Ce sont l'ensemble de ces sujets qu'il vous est proposé de valider dans le cadre de ces appels à projets, 162 nouveaux projets pour l'année scolaire 2021. Il y en avait 42 de l'année dernière que nous proposons de financer sur cette année, puisqu'ils n'avaient pas été menés sur l'année précédente en raison du contexte sanitaire. En tout, une centaine de collèges vont donc bénéficier du soutien du Département, dans le cadre de ces appels à projets.

Je termine en soulignant la grande agilité du Conseil départemental qui est en mesure de proposer de nouvelles actions, systématiquement, pour coller à l'actualité et anticiper les difficultés futures, mais aussi la grande agilité de la communauté éducative qui sait se saisir des dispositifs que le Conseil départemental met à sa disposition, qui en est d'ailleurs très heureux et qui ensuite, dans des contextes parfois difficiles, est capable de développer ces projets avec grande satisfaction. Il n'y a qu'à voir l'enthousiasme de ces équipes éducatives sur le terrain.

J'étais hier dans un collège pour un théâtre forum sur la question du harcèlement, pour mesurer à quel point les collégiens en bénéficient de façon très positive et à quel point les équipes éducatives en sont heureuses. A cette occasion, je souhaitais donc remercier chacune et chacun de ceux qui se mobilisent pour l'éducation de nos collégiens, car ainsi, ils préparent l'avenir. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Armand. Je confirme ce que tu dis. Je pense que c'est "un plus" très important. Quelqu'un veut-il intervenir ? Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, pas de question. Nous votons. Je suis favorable.

Adoption à l'unanimité.

Nous avons l'unanimité. Merci beaucoup.

Ensuite, nous allons rester dans la jeunesse, mais pour les jeunes un peu plus âgés, dans le cadre de la crise sanitaire. Je vais laisser la parole à Madame Véronique PELISSIER.

Rapport n° 5-04 Mesure de soutien renforcé à destination des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire

Madame PELISSIER

Bonjour à tous. Comme vous le savez, on en parle beaucoup à la radio et à la télévision, les étudiants de France vont mal et malheureusement, les étudiants du Val d'Oise ne vont pas bien non plus. Nous n'y échappons pas. Nous mettons donc en place un certain nombre de mesures.

Je vous rappelle rapidement les mesures que nous avons prises :

- l'attribution de 200 bourses, 100 + 100, aux étudiants pour les aider un peu à finir leur fin de mois ;
- l'attribution de repas produits par la Cuisine Centrale des collèges ;
- il y a eu un appel à projets pour avoir des actions d'accompagnement et de coaching pour les jeunes qui sortaient de l'université et qui, malheureusement, avaient des difficultés à entrer sur le marché de l'emploi et à trouver des stages.

Petit à petit, nous évoluons dans nos programmations et nous voyons que nos étudiants ont toujours des difficultés, notamment pour se nourrir. En effet, ils sont dans une précarité de plus en plus difficile, ils ne trouvent pas de petits jobs, ce qui leur permettrait de les aider à payer leur loyer notamment.

Nous vous proposons donc une action complémentaire, un volet alimentaire avec l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) et l'APUI Les Villageoises, pour mettre à disposition des repas préparés par la Cuisine Centrale de Saint-Leu-la-Forêt, à raison de 40 repas par foyer, deux fois par semaine. Il y aura également la mise à disposition de colis alimentaires que nous allons distribuer en association avec les Restos du Cœur. On fera donc 80 colis, chaque colis correspondant à peu près à 9 repas, une fois par semaine sur chaque structure.

Nous avons souligné une précarité préexistante dans le monde étudiant. On s'est également dit qu'il serait compliqué de les envoyer voir des épiceries sociales, car les étudiants n'ont pas cette démarche. Ils n'osent pas le faire, ils en ont honte, comme ce que l'on voit d'ailleurs, habituellement, dans les épiceries sociales.

Nous avons donc sollicité des étudiants, grâce à CY, pour qu'ils prennent l'initiative de la création d'une épicerie sociale étudiante, qui puisse prendre place, directement, au niveau de l'université. Cela est donc en cours de réalisation.

De plus, non seulement nos étudiants ont des problèmes matériels, mais ils vivent l'isolement que nous vivons tous, même au Conseil départemental. En effet, ils n'arrivent plus à voir leurs petits copains étudiants, ils n'arrivent plus bien à voir leurs profs, ils n'ont plus de vie extérieure et l'on se rend compte qu'ils ont une grande solitude et un problème de santé mentale. La Région et l'Etat ont mis en place ce que l'on appelle "les chèques-psy" pour les aider à aller voir des psychologues extérieurs. Au Département, nous nous sommes dit qu'il fallait être encore plus près de nos étudiants, mais que les envoyer voir des médecins était une démarche compliquée, "psychologue" faisant parfois un peu peur.

Nous nous sommes donc dit que nous devons les aider au plus proche d'où ils sont et nous avons proposé de financer une formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) avec une association qui s'appelle IRIS MESSIDOR. Celle-ci s'est engagée à former à l'écoute 60, puis 30 étudiants, pour qu'ils puissent aider leurs amis étudiants à parler de leur solitude.

Car, parler est déjà pas mal et permet peut-être de résoudre des problèmes. Aujourd'hui, on vous demande :

- d'accorder à CY un soutien à hauteur de 24 540 € pour la mise en place de cette formation de Premiers Secours en Santé Mentale ;
- d'accorder aux Restos du Cœur une subvention de 7 200 € pour la livraison de colis alimentaires au Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ;
- d'accorder à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) une subvention de 1 694 € pour les actions de distribution alimentaire ;
- d'accorder à l'Association APUI Les Villageoises une subvention de 3 613 € pour l'assemblage et la livraison des repas au FJT d'Argenteuil et au FJT de Cergy ;
- d'autoriser la Présidente à faire toutes les démarches en ce sens.

J'ai été très rapide.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Véronique. Oui, c'est important.

Je veux simplement rappeler que, depuis septembre, avec cette délibération d'aujourd'hui, nous avons voté environ 1,4 M€ pour aller à la rescousse de cette détresse et de cette difficulté de nos jeunes Valdoisiens que tu viens d'expliquer. Donc 1,4 M€, presque 1,5 M€, ce qui n'est quand même pas rien. Je crois que l'on a montré notre agilité pour réagir.

Madame PELISSIER

Et je pense que l'on n'a pas fini, malheureusement, car l'année scolaire continue.

Madame CAVECCHI

Oui, tout à fait. Y a-t-il des interventions ? Non.

Je suis donc favorable à ce rapport et je vous laisse voter.

Adoption à l'unanimité.

C'est une unanimité. Merci pour eux, ils en ont bien besoin.

Ensuite, nous avons une convention de partenariat avec la Banque des Territoires dans le cadre du programme "Petites Villes de demain". Je laisse la parole à Daniel DESSE.

6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

Rapport n° 6-04 Convention de partenariat avec la Banque des Territoires dans le cadre du programme "Petites Villes de demain".

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Le programme "Petites Villes de demain" est initié par l'Etat et accompagné par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il consiste à apporter aux communes les moyens, les outils, les connaissances ainsi que les partenariats nécessaires à la définition, à la mise en œuvre d'un projet de "revitalisation personnalisée", notamment pour les centres-villes. Les communes éligibles ont moins de 20 000 habitants.

Dans ses objectifs, l'ANCT doit simplifier l'accès des porteurs de projets aux différentes aides proposées, notamment par rapport à la Banque des Territoires (BDT), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEM).

Sur le plan local, le Préfet est désigné Délégué départemental auprès de l'ANCT.

L'intérêt pour l'ANCT est de bénéficier de la connaissance des territoires et de l'expérience en ingénierie territoriale de la Collectivité départementale.

Pour le Département, il s'agit de faciliter la mobilisation des aides apportées par le programme aux communes valdoisiennes qui seront retenues. La liste des communes valdoisiennes est préalablement établie par le Préfet qui contacte les communes concernées. Concernant le Val d'Oise, il s'agit des communes de Fosses, Louvres, Viarmes, Marines et Magny-en-Vexin, qui ont été sélectionnées pour intégrer ce dispositif et qui bénéficieront donc d'un soutien de l'Etat. Ces communes ont été sélectionnées par rapport à leur potentiel d'attractivité en tant que "centre-ville" par rapport à l'environnement territorial.

Donc, partenaire financier de l'ANCT pour ce programme, la BDT apportera 200 M€ pour l'ingénierie et 100 M€ pour l'investissement sur le plan national.

La Caisse des Dépôts et Consignations à travers sa filiale la BDT propose un partenariat bilatéral dans le cadre de ce programme avec le Département, et c'est là que nous intervenons.

Par ce partenariat, le Département relayerait l'information sur l'aide que la BDT peut apporter aux communes qui entreront dans le programme "Petites Villes de demain".

Le Département instruirait les demandes des Collectivités locales, ferait la promotion des offres de la BDT, notamment pour le montage financier de leurs opérations, les présenterait aux instances de décision de la BDT et participerait au Comité de suivi.

Les financements apportés par la BDT représenteront 50 % du coût de l'ingénierie, et en cofinancement des postes de chef de projets, missions d'expertise, assistant technique.

En outre, les communes pourront également solliciter des aides à l'investissement, cependant limitées, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à 100 M€ pour l'ensemble du territoire national.

Par cette délibération, on vous demande donc d'approuver les modalités du projet de convention bilatérale entre le Conseil départemental du Val d'Oise et la Caisse des Dépôts et Consignations à travers sa filiale, la Banque des Territoires.

Voilà, Madame la Présidente. C'est un rapport qui a eu l'unanimité de la 6^{ème} Commission, mais qui est passé à la majorité de la 2^{ème}.

Madame CAVECCHI

Merci, Daniel DESSE. Avez-vous des interventions ?

Monsieur SABOURET, vous avez la parole.

Monsieur SABOURET

Effectivement, ce dossier a été vu en Commission, mais on avait des interrogations sur le fait de travailler de manière privilégiée avec une banque plutôt qu'une autre. Même si la Banque des Territoires... c'est assez particulier puisqu'elle est adossée à la Caisse des Dépôts et Consignations, mais on avait une interrogation notamment sur la question du droit de la concurrence. Je ne souhaite pas me prononcer sur ce projet-là. Je pense qu'il vaut mieux s'abstenir, en tout cas, c'est ce que je propose aux membres de mon groupe.

Madame CAVECCHI

Je pense que la concurrence dont vous parlez ne se pose pas entre nous et la Banque, mais entre l'Etat et la Banque, a priori.

Monsieur SABOURET

C'est ce qui a été dit hier. C'est un point sur lequel on a un certain nombre de doutes, même si l'on partage l'objectif consistant à diffuser le plus largement possible les aides qui existent pour les petites villes, évidemment.

Madame CAVECCHI

Je pense que c'est important, effectivement. Oui, il y a eu le cœur de ville et maintenant, il y a cette possibilité pour les villes encore plus petites.

S'il n'y a pas d'autres remarques, avec l'abstention du Groupe minoritaire, chers collègues, vous votez, s'il vous plaît.

Adoption à la majorité, l'Opposition s'abstient.

Ce rapport est adopté à la majorité. Merci, beaucoup.

Ensuite, nous avons un rapport qui est rapide, comme d'habitude. Il s'agit de la présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 €. Isabelle RUSIN a la parole.

2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION

Rapport n° 2-11 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 octobre 2020 (article R. 2123-1 du code de la commande publique

Madame RUSIN

Merci, Madame la Présidente. Comme nous en avons l'habitude, il s'agit de vous présenter les marchés passés selon la procédure adaptée, comme nous le savons, qui sont inférieurs à 214 000 € HT, cela pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

La liste de ces marchés se trouve en pièce jointe.

Le montant total de ces marchés pour cette période est de 2 845 459,04 €, ce qui correspond à 613 engagements comptables. Il s'agit donc d'un "donné acte" de la présentation de ces marchés.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Isabelle. C'est donc un "donné acte". Nous l'entérinons, je pense pour tout le monde.

Donné acte.

Ensuite, nous avons le bilan des contentieux sur l'année 2020. Je redonne la parole à Monsieur SEIMBILLE.

Rapport n° 2-12 Bilan des contentieux 2020

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je vais être très rapide.

Il n'y a pas eu d'intervention en 2^{ème} Commission. Il s'agit de vous donner acte de la présentation du bilan des contentieux nouveaux, en cours d'instruction, ou clos, en 2020, dans le cadre de la délégation qui avait été donnée par la délibération du 25 octobre 2017. Chacun a pu regarder les tableaux avec l'ensemble des contentieux en cours.

Madame CAVECCHI

Très bien. Ceci est un "donné acte". Pas de demande d'intervention ? Je considère donc que cela est fait. Merci beaucoup.

Donné acte.

Tout à l'heure, nous avons la 2-13 qui est passée avec Ecancourt. Nous passons maintenant à la cession des locaux de l'ancienne Sous-préfecture au profit de Monsieur KALCAN ou de toute entité juridique pouvant s'y substituer à Montmorency. C'est une vente à terme. Monsieur SEIMBILLE garde la parole.

Rapport n° 2-14 Commune de Montmorency - Cession des locaux de l'ancienne Sous-préfecture au profit de M. Thomas KALCAN ou toute entité juridique pouvant s'y substituer - vente à terme.

Monsieur SEIMBILLE

Oui, Madame la Présidente. C'est un dossier ancien parmi les fonciers que le Département essaie de céder dans la mesure où il n'en a plus l'utilité. C'était une Sous-préfecture qui était mise à disposition de la Préfecture du Val d'Oise.

Une promesse de vente avait été signée avec Monsieur Thomas KALCAN. Cette promesse de vente est devenue caduque, elle est dépassée. Ils ont obtenu le permis de construire avec la validation de la Mairie de Montmorency pour un montant d'acquisition vis-à-vis du Département de 1,25 M€. Monsieur KALCAN n'avait pas obtenu dans les délais le montant des financements qui lui étaient nécessaires.

De lui-même, il nous propose de revenir avec une vente à terme, c'est-à-dire que c'est un engagement ferme de sa part. Il nous verse 400 000 € à la signature de la vente à terme et s'engage dans les deux ans à nous verser le solde. Il commence à faire les travaux d'adaptation du bâtiment pour aller dans le sens de ce qu'il avait obtenu dans le permis de construire.

Pour être très clair, si jamais, dans les deux ans, les 615 000 € restants de la somme concernée n'étaient pas versés au Département, le Département redeviendrait propriétaire. Certes, il devrait rendre les 400 000 €, mais surtout, il récupérerait un bâtiment qui aura bénéficié de travaux et qui aura gagné en valeur par rapport à une dégradation que l'on constate aujourd'hui, du fait de nombreux squatteurs et autres.

De plus, c'est quelque chose qui permet au Département de ne plus avoir à financer des coûts de fonctionnement de nettoyage et de préservation du bâtiment qui est, malheureusement, trop souvent squatté. C'est un avis majoritaire de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur SEIMBILLE.

Y a-t-il des remarques ou des interventions ?

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Nous avons une intervention. On est réservé sur cette opération car quand on vend, soit on a un acheteur qui achète, soit on a un acheteur qui finasse. Or là, on a un acheteur qui vient, qui se présente et qui, manifestement, n'est pas capable d'acheter. On entend bien ce que l'on nous dit sur les précautions qui sont prises... On n'est donc pas sur l'appel d'offres des droits du football. Malgré tout, je trouve que plus les montages sont tordus, moins je leur fais confiance. Donc, sincèrement, sur ce dossier-là, nous ne voterons pas avec vous sur cette facilité de paiement que l'on accorde à un opérateur immobilier.

Madame CAVECCHI

Pardon, Monsieur SABOURET, mais qu'a-t-on comme risque ? Soit on touche les 400 000 € parce qu'ils ne sont pas allés jusqu'au bout et, comme l'a dit Monsieur SEIMBILLE, on récupère le bâtiment qui a été amélioré et à ce moment-là, on le remet en vente... Donc je ne vois pas vraiment le risque.

Gérard, veux-tu ajouter quelque chose ?

Monsieur SEIMBILLE

Oui. C'est ce que l'on a dit en Commission : il s'agit d'une démarche spontanée de Monsieur KALCAN qui n'a pas négocié le prix en revenant vers nous. Si jamais on ne donnait pas suite, du fait que l'on n'avait plus de promesse de vente, il faudrait remettre le bâtiment en vente. Evidemment, le prix proposé serait bien inférieur compte tenu de la dégradation du bâtiment depuis des années. Je pense donc que c'est plutôt une grande prudence que de s'engager dans cette voie car c'est la meilleure garantie pour le Département.

Madame CAVECCHI

Il n'y a plus d'intervention ? Nous passons donc au vote. Je suis favorable à cette délibération.

Adoption à la majorité. L'Opposition vote contre.

Le groupe d'opposition a voté contre. Cette délibération est donc adoptée à la majorité.

Ensuite, nous avons la présentation de la programmation 2021 des travaux de maintenance dans nos collèges. Madame TINLAND prend naturellement la parole.

Rapport n° 2-15 Présentation de la programmation 2021 des travaux de maintenance dans les collèges valdoisiens.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'approuver le programme 2021 des travaux de maintenance dans les collèges. Je rappelle que cela concerne 109 collèges sur les 111, puisque l'on exclut le Collège Louise Weiss de Cormeilles-en-Parisis qui a été livré en 2019 et le Collège Jules Ferry d'Eaubonne qui est en cours de restructuration.

La somme qui est allouée à ce programme est de 26 327 000 € pour l'année 2021. Dans le rapport, vous avez le détail des types de travaux et du pourcentage qui leur sont alloués. Je ne vais peut-être pas y revenir. Il y a principalement des travaux d'amélioration type ravalement de façades, réaménagement de locaux, modernisation... des travaux de remise en état, des travaux de sécurité incendie et mise en conformité, des travaux dans les demi-pensions et les offices et des travaux dans les logements de fonction.

Je précise également que cette somme est divisée en deux parties. Nous avons une enveloppe de 6 372 000 € qui n'est pas programmée et que nous gardons, puisque c'est une provision indispensable pour faire face aux travaux d'urgence qui sont forcément imprévisibles. Le reste de la somme a été décidé par le Service de la Gestion Patrimoniale (DGP) en concertation avec les chefs d'établissements qui nous proposent des travaux présentés dans l'annexe 1 du rapport, je n'y reviens donc pas. La totalité de ces travaux représente la somme de 19 955 000 €.

D'autre part, nous avons une Commission - je remercie mes collègues qui y assistent - pour revenir sur les travaux qui n'auraient pas été acceptés. C'est nous qui validons ou pas. Je remercie notamment Madame Agnès RAFAITIN et Monsieur BENEDIC qui assistent à cette Commission.

De plus, la réalisation de ce projet nécessite l'approbation de l'ensemble des marchés correspondant aux travaux programmés, ainsi que la signature de ces marchés. Ce rapport a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission. Je remercie les Services de la DGP pour tout le travail que cela représente.

Madame CAVECCHI

Oui, ce n'est pas rien, nous sommes d'accord. Il n'y a pas d'intervention ? Nous votons. Je suis pour ce rapport.

Adoption à l'unanimité.

Le vote est unanime. Merci beaucoup, pour tous ces collèges.

Nous passons au dépôt de la marque dédié à la phase expérimentale des sites pilotes pour le projet interdépartemental, je dirais presque "national", de la franchise sociale.

Monsieur SEIMBILLE.

Rapport n° 2-16 Le dépôt de la marque dédié à la phase expérimentale des sites pilotes pour le projet interdépartemental de franchise sociale

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, il s'agit d'approuver le dépôt de la marque qui s'appellera "L'ETAPE, Espace solidaire" en vue de son utilisation et de sa protection dans la démarche de franchise sociale. Pour aller très vite, une étude interdépartementale a été menée, depuis 2019 sur l'accueil des publics sur les sites médico-sociaux départementaux. Donc, en collaboration avec deux Départements que sont La Creuse et de l'Eure-et-Loir, on a identifié une nécessité de rendre plus visible l'accueil des publics qui se rendent sur nos sites médico-sociaux.

Il y a donc eu des intervenants avec des structures extérieures qui nous ont permis d'avancer sur le sujet. Aujourd'hui, comme nous rentrons dans les phases de mise en œuvre, il est évidemment nécessaire de nous protéger tout en déposant cette marque.

Voilà, Madame la Présidente. De mémoire, avis unanime de la Commission, je pense.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je crois, un avis unanime peut-être de la 3^{ème} Commission, mais pas de la Commission des Finances. Il me semble avoir entendu cela.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Bonjour, Madame la Présidente, chers collègues.

Depuis le lancement du principe de cette opération interdépartementale de franchise sociale, nous avons, à chacune des étapes, soutenu cette initiative. Nous avons parfois pensé que sa mise en valeur dépassait l'utilité sociale de sa mise en œuvre, mais nous partageons le principe qu'il est utile de mieux accueillir les utilisateurs des services sociaux départementaux.

Aujourd'hui, nous ne comprenons pas la démarche que vous initiez de déposer une marque. Une marque, pour quoi faire ? Pour empêcher d'autres Conseils départementaux qui n'auraient pas participé au financement de l'opération de prendre exemple, et donc d'accueillir mieux leurs propres habitants en difficulté ?

Pour empêcher les communes et les CCAS de développer cette franchise sociale sur laquelle les services ont beaucoup travaillé et dans laquelle nous avons tous un intérêt en termes de prise en charge bienveillante ?

Nous nous sommes interrogés, bien entendu, et nous ne sommes pas les derniers à vouloir défendre les intérêts de notre Collectivité départementale. Mais, le dépôt d'une marque nous semble contraire aux objectifs que nous devons poursuivre, surtout au sein de notre Collectivité.

Nous demandons tous au Sénat que le projet 4D soit enfin en discussion et qu'il permette aux Collectivités d'expérimenter plus facilement.

Pourquoi expérimenter si on fait payer aux autres Collectivités pour généraliser l'expérimentation comme le ferait un prestataire ? C'est quand même quelque chose de fondamental. Vous insistiez tout à l'heure, Madame la Présidente, sur la divergence de nos vues. Là, c'en est une importante. Si nous pouvons faire quelque chose qui peut permettre à tous de progresser, faisons-le et n'essayons pas de nous protéger en disant "Il ne faut pas que les autres nous piquent l'idée". Au contraire, donnons-la l'idée. Faisons preuve de générosité. Cela est une vraie différence entre la droite et la gauche. Merci de m'avoir écouté.

Madame CAVECCHI

Vous êtes magnifique, Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame CAVECCHI. J'aime bien le qualificatif "magnifique". Pourquoi pas. Merci.

Madame CAVECCHI

Je vais quand même le dire, la générosité n'est pas une différence entre la gauche et la droite. Naturellement, cela servira aux autres territoires.

Je vais laisser la parole à Philippe METEZEAU.

Monsieur METEZEAU

Cela va être rapide. Je suis d'accord pour considérer que Nicolas BOUGEARD est magnifique, mais sa déclaration est quand même un peu troublante. Car, il faut aussi que l'on se protège contre l'utilisation qui pourrait être faite de cette marque dans un but commercial ou d'exploitation par le grand capital, qui pourrait se saisir de ce nom de "L'ETAPE solidaire". Ce n'est donc pas se protéger seulement contre les autres Collectivités, c'est se protéger d'une façon générale.

Après, l'attitude que l'on aura si d'autres Départements adoptent la même stratégie, cela n'est pas réglé... je dirais que ce serait la preuve d'un succès de cette démarche et après tout, si elle doit être étendue, on ne pourrait que s'en réjouir. Il s'agit donc de protéger une marque d'une façon générale. Et effectivement, je suis un peu surpris que vous livriez un travail qui a été fait par des Collectivités publiques pour que puissent éventuellement s'en saisir des Collectivités privées capitalistes. Voilà, c'est peut-être un petit peu moins magnifique, mais enfin.

Madame CAVECCHI

Ecoute Philippe, tu es moins magnifique, moins généreux, je sens cela.

Pardon, il vaut mieux sourire. En tout cas, l'idée de ce travail interdépartemental avec nos collègues des autres Départements est de pouvoir, après, mettre à disposition des autres Collectivités et non pas d'une entreprise privée, puisque je pense que la différence est quand même cela. C'est un travail qui a été fait et mené de belle manière. On va continuer à expérimenter, puisque l'on va être en expérimentation rapidement sur les mois à venir.

Donc, je souris, mais c'est quand même quelque chose qui est généreux, Monsieur BOUGEARD. Généreux.

Si vous le voulez bien, je vous invite à voter.

Adoption à la majorité. L'Opposition vote contre.

L'Opposition reste contre, elle n'a pas été convaincue par notre état d'âme généreux. Pour adopter cette délibération, nous sommes quand même à la majorité. Merci, à tous.

J'en viens aux motions, chers collègues.

IV. MOTIONS

Madame CAVECCHI

Nous avons quatre motions devant nous.

La motion du très haut débit, une motion sur le numérique, qui avait été déposée par le groupe des élus de l'Opposition lors de la séance du 15 janvier dernier, a été renvoyée à la Commission compétente et à la Commission des Finances. Hier, vous avez pu entendre - pour ceux qui ont pu se rendre disponibles et qui l'on souhaité - l'audition de Rachid ADDA, le Directeur de Val d'Oise Numérique, de façon très exhaustive comme à son habitude.

A l'issue de cette audition, le groupe de la majorité propose une motion plus complète, co-portée et échangée avec les uns et les autres. Est-ce que tout le monde a reçu cette proposition de motion ? Oui, a priori ? Monsieur MULLER, l'avez-vous ?

Monsieur MULLER

Oui.

Madame CAVECCHI

Il n'y a pas de souci de ce côté-là ? D'accord.

Je ne vais pas en faire la lecture. Je pense que ce qui était important était que... Sur le fond, je pense que nous étions d'accord. Nous avons considéré, après un échange, je crois, avec Monsieur SABOURET, qu'il y avait l'urgence de la situation pour les Valdoisiers, compte tenu notamment des nouvelles pratiques de télétravail et des nouveaux usages qui se sont intensifiés avec la crise sanitaire. C'est donc un considérant important et c'est le premier qui a été mis dans le cadre de la rédaction.

Et puis, nous avons aussi fait appel... Je crois que c'était quelque chose qui avait été demandé hier à l'Association des Départements de France (ADF) pour porter, s'emparer de ce sujet sensible et crucial pour l'attractivité des Départements de France. Car, nous sommes un peu en avance sur tout le monde et donc, nous avons à subir des désagréments qui ont été définis hier et que vous connaissez maintenant. Nous souhaitons donc que l'ADF porte ce sujet pour protéger aussi nos autres Collectivités, nos autres Départements français.

Avez-vous pu lire à fond cette motion ou faut-il que je vous la relise ? Pierre-Edouard, peut-être veux-tu dire un mot ?

Monsieur EON

Oui, je vais juste faire une petite intervention. Tu as dit l'essentiel. Vous l'avez tous compris, on est confronté à des problèmes importants de vandalisme et d'interventions sauvages dans les armoires de rue, qui créent des dégradations et des perturbations du service du très haut débit. On a investi à peu près 100 M€ dans le déploiement de réseaux très haut débit sur le Département du Val d'Oise, ce qui fait qu'aujourd'hui, les usagers, qu'ils soient particuliers, entreprises, services publics, ont besoin de la qualité et de la continuité de ce service. On est donc confronté à ces problématiques importantes.

Mais aujourd'hui, réglementairement, nous n'avons pas le droit de sécuriser nos armoires de rue et d'imposer des règles plus draconiennes, en particulier concernant les sous-traitants de nos opérateurs. Pour cela, il faut d'abord que l'on sécurise, nous-mêmes, au maximum l'accès à nos armoires de rue au niveau de nos communes, par exemple, par le biais de la vidéoprotection. Mais surtout, il faut que l'on obtienne une évolution de la réglementation.

C'est la raison pour laquelle on compte sur nos parlementaires et sur l'action que l'on va pouvoir mener via l'Assemblée des Départements de France et auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) pour obtenir des réglementations qui nous permettront de sécuriser, dans l'avenir, l'accès à nos armoires de rue et la continuité du service.

Madame CAVECCHI

Merci, Pierre-Edouard.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

On rentre dans le débat de la motion, je voulais donc faire quelques remarques. J'espère que l'on pourra trouver un consensus. J'ai compris que l'on a joint les deux motions, d'une certaine manière, dans le débat qui est le nôtre aujourd'hui.

Madame CAVECCHI

Oui, tout à fait.

Monsieur SABOURET

Après, une remarque de forme. Je suis désolé d'être un petit peu désagréable dans une remarque de forme de départ, mais je trouve quand même le procédé un peu cavalier, pour utiliser des mots modérés.

On avait fait une motion le mois dernier - qui aurait d'ailleurs certainement pu être votée dès ce moment-là, car il y a urgence sur ces sujets -, on a renvoyé tout cela à une audition de Val d'Oise Numérique qui a eu lieu hier en Commission des Finances élargie (qui était très intéressante) et une heure avant cette audition, on reçoit une nouvelle motion qui tend un peu à écraser la nôtre. Je pense que l'on aurait pu fonctionner différemment et peut-être enrichir la motion que l'on avait proposée, plutôt que d'essayer d'écraser - de la toute-puissance de la nouvelle motion - la minorité au Conseil départemental. C'est la remarque de forme. Ce n'est peut-être pas le plus important, mais la forme compte.

Ensuite, sur le fond, je suis en accord avec la motion qui nous est présentée. Effectivement, elle s'appesantit, assez longuement, sur le fait que l'on va déployer le réseau dans le Département et que l'on a peut-être été plus rapide que d'autres à déployer le réseau. Je partage l'idée que c'est une bonne chose de déployer le réseau.

Après, la préoccupation qui est la mienne, la préoccupation qui doit être la nôtre, est la suivante : il faut que ce réseau fonctionne, il faut que ce soit un réseau sur lequel le fonctionnement de la fibre soit satisfaisant pour la quasi-totalité des usagers de la fibre, c'est-à-dire des Valdoisiens qui sont raccordés. C'est là où le bât blesse. En effet, il y a des raccordements qui se font mal dans les armoires, car il y a des problèmes de sécurisation des armoires. Il y a toute une série de soucis que l'on constate, que l'on rencontre. On a aussi auditionné les opérateurs téléphoniques pour savoir ce qu'ils avaient à nous indiquer. Tout ceci donne la désagréable impression que tout le monde se renvoie la balle. Je pense qu'il faut saisir la question de la fibre de manière extrêmement urgente aujourd'hui, car on est dans un contexte où les gens télétravaillent.

Je vous relate une expérience récente. Hier matin, j'avais au téléphone une dame de 82 ans, qui n'a plus la fibre et qui, du coup, n'a plus de système de téléalarme. La téléalarme est utilisée par les gens qui sont à domicile pour prévenir d'un souci. Le fait est que, n'ayant plus la fibre, elle ne peut plus bénéficier de son système de téléalarme.

Dans la vie quotidienne, il y a donc des soucis considérables qu'il faut arriver à résoudre. Il n'est pas acceptable d'avoir un réseau de fibre qui dysfonctionne. Il ne s'agit pas de l'infrastructure "réseau" elle-même, mais davantage de l'exploitation du réseau.

Et en tout cas, il n'est pas acceptable pour les Valdoisiens que la qualité technique offerte, aujourd'hui, soit inférieure à celle qu'ils avaient avec l'ADSL. D'ailleurs, certains font le choix de revenir à l'ADSL, ce qui est quand même assez absurde.

Nous demandons simplement que dans la motion... Je crois que cela a été accepté par nos équipes qui ont pu échanger tout à l'heure - comme on est à distance, il n'est pas évident d'avoir les informations en direct - mais j'ai demandé qu'un amendement soit apporté pour reprendre l'idée d'un audit dans la motion.

Pour le coup, je reprendrai votre texte. Mais dans notre motion, on avait une idée qui n'apparaît pas. Toutes celles que l'on avait portées y sont, mais celles de l'audit n'apparaissent pas. Donc, je souhaitais que cela puisse apparaître. Sous cette réserve-là, ou avec cette demande-là, je pense que nous pourrions être unanimes pour demander à avancer sur cette question de la fibre.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET. Cet amendement dont vous parlez a été accepté. Il sera introduit dans le cadre.

Monsieur MULLER

Il l'est déjà.

Madame CAVECCHI

Il l'est déjà, mais je n'ai pas le texte nouveau.

Monsieur SABOURET

Moi non plus. Je vous fais confiance. Donc c'est parfait. Très bien.

Madame CAVECCHI

Monsieur SERRE l'a, me dit-on. Il va donc vous le faire passer.

Monsieur MULLER

Les membres du Groupe l'ont, il suffit qu'ils aillent sur leur messagerie.

Madame CAVECCHI

Très bien, parfait. Merci, Monsieur MULLER.

Véronique PELISSIER, veux-tu prendre la parole ?

Madame PELISSIER

Oui, juste deux secondes, car j'ai l'impression de revivre le même discours que nous avons eu au Conseil municipal hier soir. Je dois dire que la sécurisation des armoires est en cours, apparemment, ils sont en train de mettre des verrous... Mais nous avons un autre problème : les armoires servent aussi de réserve pour les dealers et c'est pour cela qu'ils les cassent. Il y a donc plusieurs raisons pour lesquelles il faut sécuriser ces armoires. De plus, il n'y a pas que les personnes âgées : tous les étudiants ont également besoin d'Internet.

Madame CAVECCHI

Absolument. La délinquance se sert de tout cela. Donc, si j'ai bien compris, Monsieur SABOURET et Monsieur MULLER, nous sommes d'accord sur la proposition et nous l'adoptons donc à l'unanimité ? Faut-il la voter ?

Alors, on va la voter, si vous le voulez bien. J'y suis bien sûr favorable avec l'amendement sur les audits, lequel était déjà fait, mais on l'écrit noir sur blanc.

Adoption à l'unanimité.

C'est donc l'unanimité. Merci beaucoup. On fait avancer les choses ensemble, c'est très bien.

Ensuite, je vous propose une **motion sur l'A15**, dont je vous en fais lecture :

"Contre la mise en place par l'Etat de voies existantes dédiées au covoiturage sur l'autoroute A15.

L'autoroute A15 constitue un axe de circulation stratégique pour le Val d'Oise et représente un enjeu considérable dans le déplacement quotidien de dizaines de milliers de Valdoisiens : 1,5 million de véhicules l'empruntent chaque semaine.

Alors que cet axe vital est déjà saturé, l'Etat, à travers la Direction des Routes d'Ile-de-France (DiRIF), envisage, sur le tronçon Franconville-Gennevilliers, la neutralisation de la voie de gauche dans le sens Province-Paris afin de la dédier au covoiturage. Or, en supprimant une voie de circulation sur l'autoroute A15, l'Etat ne fera qu'accroître de manière significative les embouteillages et la congestion, jusque dans les villes riveraines.

Les usagers de l'A15 avaient déjà été fortement impactés par la fermeture du viaduc de Gennevilliers en 2018. A l'époque, la congestion engendrée par la suppression de deux voies avait entraîné un report de dizaines de milliers de véhicules sur les axes routiers adjacents, induisant des pollutions atmosphériques et sonores insupportables pour les riverains et impactant l'activité des entreprises, celles-là mêmes qui sont aujourd'hui lourdement affectées par la situation sanitaire et économique du pays.

La création d'une voie dédiée au covoiturage sur l'A15 entraînera, à coup sûr, les mêmes conséquences. Les automobilistes de l'A15 pris dans les déplacements pendulaires difficiles sur leur trajet domicile-travail n'ont pas besoin que l'on vienne ajouter à leur peine.

Le Département du Val d'Oise est favorable au déploiement de nouveaux modes de transport et de circulation, mais cela implique, pour l'Etat, d'adapter les infrastructures routières existantes grâce à la création de voies supplémentaires et/ou d'aménagements spécifiques.

Le développement du covoiturage est un sujet pris à bras le corps par notre Institution depuis de nombreuses années. Il constitue une piste intéressante pour décongestionner nos réseaux routiers et faire baisser la pollution. Pour autant, nous en connaissons aussi les limites : rigidités dans l'emploi du temps pour les covoitureurs, difficultés des dessertes fines, contraintes liées à la Covid...

Par ailleurs, l'efficacité du covoiturage va de pair avec le développement d'une offre de transport public proportionnée à l'accroissement de la population et des enjeux territoriaux. Penser les mobilités et les usages de demain est crucial pour décongestionner l'Ile-de-France, mais cela ne doit pas se faire sans l'adhésion des élus locaux, contre les usagers et au prétexte d'une écologie punitive et dogmatique.

Dans ce contexte, le Conseil départemental du Val d'Oise s'oppose par cette motion à toute neutralisation, d'une ou plusieurs, voies de circulation sur l'autoroute A15 pour l'usage du covoiturage, propose de privilégier l'utilisation de voies nouvelles ou de la bande d'arrêt d'urgence pour la circulation de véhicules de covoiturage et éventuellement d'autobus, évitant ainsi de rajouter de la congestion à la congestion et d'accroître ainsi la pollution de l'air, en plus de dégrader la qualité de vie des habitants de Grande Couronne n'ayant pas d'alternative à l'utilisation de la voiture."

Voici le texte de cette motion que je vous propose. Cela est urgent, puisque les panneaux et les mobiliers sont déjà accrochés le long de l'autoroute. Il faut donc réagir très vite.

Monsieur AUMAS.

Monsieur AUMAS

Merci, Madame la Présidente. Bonjour, mes chers collègues. J'interviens. Je suis tout à fait favorable à cette motion. Elle est pour moi indiscutable et tout à fait justifiée. Mais, j'attire votre attention sur le fait que cette expérimentation vient d'une expérimentation qui a été faite sur l'A1, depuis maintenant plusieurs mois. En effet, une voie a été neutralisée sur l'A1, au prétexte que les passagers de Roissy puissent rejoindre plus rapidement Paris. Mais, cela crée des nuisances importantes pour tous les usagers du secteur, notamment pour les Valdoisiens qui l'utilisent. Car, les gens de Survilliers, de Fosses, de Goussainville, de Gonesse, utilisent l'A1 pour se rendre à Paris. Or, personne ne s'en est inquiété, personne ne s'en est ému.

Je souhaiterais donc savoir si l'on comptait faire une démarche parallèle, également avec la Région, car les usagers du Val d'Oise qui utilisent l'A1 ont les nuisances de l'aéroport et ont la double sanction, car au nom de l'aéroport, on leur supprime une voie de circulation en plus.

Donc est-ce que l'on compte faire une démarche parallèle pour l'A1 ? En effet, c'est quelque chose qui existe bien sûr, depuis plusieurs mois, mais qui cause les mêmes effets pour les usagers du Val d'Oise que la suppression de l'A15 pour les usagers du Val d'Oise qui sont sur l'Ouest du Département.

Madame CAVECCHI

Merci, Michel. Ce n'est pas dans la motion, mais j'ai demandé à l'Etat de nous faire un bilan sur l'utilisation et sur la mise en place de cette expérimentation sur l'A1 pour que l'on sache comment cela se passe. On pouvait imaginer que sur l'A1, il existait une raison plus fine qui était que les personnes qui allaient jusqu'à l'aéroport avaient des horaires à respecter et devaient pouvoir arriver plus rapidement. On va le dire ainsi. Mais j'ai demandé un bilan, Michel. On en reparlera donc peut-être.

Monsieur AUMAS

Je me méfie toujours des bilans. Ils ont fait un bilan sur les 80 km/h et ils ont fait un bilan sur l'année 2020, où il y a eu 30 % ou 40 % de circulation en moins. Ils attachent à la limitation de 80 km/h le nombre diminué de morts, alors que l'on ne tient pas compte de la diminution du trafic. Il faut donc que les bilans soient faits de façon honnête.

Madame CAVECCHI

Cela me paraît logique, oui, effectivement. Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Petit propos liminaire. Si j'ai bien compris, si l'on applique les méthodes sur les motions, la motion que vous proposez va être envoyée en Commission et nous verrons à la prochaine Assemblée. N'évoquez pas le caractère d'urgence puisque vous venez de dire que, par exemple, sur la fibre, il y avait bien un caractère d'urgence et nous avons pourtant décalé le tout d'un mois. Ah, bon ? Il y aurait un traitement différent ? Excusez-moi. Je n'avais pas bien compris.

Madame CAVECCHI

La bonne foi, Monsieur BOUGEARD...

Monsieur BOUGEARD

Madame la Présidente, s'il vous plaît, il y a un moment où je vais prendre le mauvais rôle, mais il ne faudra pas non plus trop pousser dans les limites. Voici donc la dernière cause de la droite régionale. Après avoir refusé les logements sociaux, le ban et l'arrière-ban des élus départementaux et régionaux de droite se retrouvent pour dénoncer une expérimentation de l'Etat sur l'autoroute A15, opération purement politique, qui a même été abordée en Conseil municipal à Argenteuil, mardi soir, avec la délicatesse et la subtilité de votre ami Xavier PERICAT que vous êtes quelques-uns à connaître.

Madame CAVECCHI

Monsieur BOUGEARD, on rentre là dans quelque chose qui est franchement désagréable.

Monsieur BOUGEARD

Madame CAVECCHI, je ne rebondis pas non plus sur les jugements de valeur d'une de vos Vice-Présidentes, Madame BERTHY, donc, s'il vous plaît. On peut estimer tous ensemble que l'Etat, dans ce dossier, n'est pas particulièrement dans l'échange et la discussion. Cela semble être bien la réalité. Je crois cependant qu'il est difficile à la Majorité départementale de faire ce reproche à l'Etat alors qu'elle refuse de fournir des informations sur le fonctionnement de la Collectivité aux élus de l'Opposition.

Vous nous dites qu'il nous faut une voie supplémentaire pour permettre la mise en place d'une voie réservée pour les bus et le covoiturage. Vous savez pourtant que ce n'est pas possible. Et puisque vous rappelez le pont de Gennevilliers, même la suppression de la bande d'arrêt d'urgence n'y suffirait pas, tout en aggravant les conditions de sécurité routière. Vous nous brossez un tableau apocalyptique de cette initiative. Peut-être avez-vous raison. Mais peut-être pas.

Avez-vous demandé le bilan d'expérimentation conduit sur l'A1 par la DiRIF ? Michel AUMAS vient d'en parler. Nous l'avons fait de notre côté pour prendre position, en connaissance de cause, car nous ne sommes pas, a priori, hostiles à organiser un meilleur partage de la route.

La réalité est que vous n'avez pas besoin de cette étude pour savoir ce que vous soutenez : la voiture. Encore et toujours la voiture. Une voie réservée au covoiturage peut interroger, c'est vrai. Mais une voie réservée aux bus et aux transports collectifs, n'est-ce pas justement la possibilité de modifier les comportements, de rendre nos déplacements plus vertueux, de rendre plus résilients nos territoires face au changement climatique ?

Vous constatez dans le rapport de Développement Durable que les transports automobiles augmentent sur nos routes et nos autoroutes sans discontinuité depuis 2014.

Vous parlez des embouteillages et de la congestion. Est-ce bien votre vision de l'avenir de notre Département, plus de voitures sur les routes qui ont plus de voies ? Et le corollaire de votre politique, "toujours pas assez de pistes cyclables dans le cadre des routes départementales", et une ambition au point mort pour les transports publics.

Où en est le plan "anti-bouchon" de la Région ? Nulle part et cela ne peut être, selon nous, la vision indépassable des déplacements. Vous vous souvenez de ce fameux plan "anti-bouchon" dont on avait fait beaucoup de publicité.

Où en est le financement des interconnexions en Ile-de-France ? Pas bien loin, puisqu'il manque au minimum la moitié du budget pour les lancer.

Où en est le financement du prolongement du T 11, jusqu'à Sartrouville en passant par Argenteuil ? Nulle part.

Où en est l'amélioration des cadences de la ligne J dont notre territoire a besoin ?

Alors non, nous ne nous associerons pas à votre profession de foi, d'un Département toujours plus égoïste contre les pauvres, contre l'aménagement du territoire, contre le combat pour le climat. Votre horizon est la conservation du confort de quelques-uns en abandonnant tous les autres. Ce n'est pas notre conception ni l'intérêt général ni l'avenir du Val d'Oise. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? Très bien. Je passe au vote. Je suis favorable.

Adoption à la majorité. L'Opposition vote contre.

Cette motion est votée à la majorité, l'Opposition étant contre.

J'ai ensuite une autre **motion à vous proposer, pour la majorité, qui est contre l'occupation illégale du Triangle de Gonesse :**

"Le week-end dernier, une poignée d'activistes ont commencé l'occupation, en toute illégalité, de terrains appartenant à l'Etat sur la ZAC du Triangle de Gonesse dans l'Est valdoisien. Cette installation au motif de Zones A Défendre (ZAD) vise à bloquer la construction de la seule gare du Grand Paris Express dans le Département et à compromettre la réalisation des voies du métro de la ligne 17 qui dessert bien au-delà du territoire valdoisien. Connectée au futur réseau métropolitain et ainsi à toutes les opportunités franciliennes, la ligne 17 représente un enjeu majeur pour le désenclavement de notre territoire qui souffre depuis trop longtemps d'un déficit criant en matière de mobilité et de transport.

La gare du Triangle de Gonesse, et plus généralement le développement économique et durable de la ZAC, offre de belles perspectives aux Valdoisiens qui y gagneront des emplois, des formations, l'accès à la culture et aux loisirs.

Rappelons que, par sa décision d'abandonner le projet EuropaCity à l'automne 2019, le Président de la République n'a pas seulement renoncé à 3 milliards d'investissements privés et à la création d'une dizaine de milliers d'emplois. Il a également effacé les perspectives positives offertes aux habitants de l'Est du Département et paralysé les ambitions de tout un territoire.

Aujourd'hui, les Valdoisiens, et notamment les populations des communes proches, dont certaines sont parmi les plus défavorisées de France, sont en droit d'espérer un avenir meilleur, un avenir que le Département du Val d'Oise a toujours souhaité, en totale cohérence avec son identité rurale et son attachement à l'environnement comme au monde agricole.

Le Département est ainsi signataire de la charte du projet agricole et forestier du Grand Roissy, dont la dernière actualisation permet de doubler la surface des espaces agricoles protégés (16 457 hectares) et de valoriser une surface importante d'espaces forestiers (2 546 hectares) sur 45 communes. Un million d'arbres sont également en cours de plantation pour créer une nouvelle forêt en Val d'Oise, une première depuis quatre siècles en France.

Aussi, par cette motion, le Conseil départemental du Val d'Oise :

- *rappelle que, fin novembre 2020, le Département a apporté 60 propositions au Préfet du Val d'Oise pour contribuer au plan pour le Val d'Oise annoncé par le Premier ministre Jean CASTEX ;*
- *exige de l'Etat que soit appliqué l'Etat de droit et que l'occupation illégale des terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF) prenne fin immédiatement ; le chantage et les menaces d'un collectif, quel qu'il soit, ne sauraient conditionner l'avenir de tout un territoire et le destin de ses milliers d'habitants ;*
- *exige de l'Etat que soit réaffirmée l'ambition d'un développement équilibré de la ZAC du Triangle de Gonesse autour de la gare de la ligne 17 du métro du Grand Paris Express."*

Voici le texte que je propose à votre approbation ou non.

Madame TECHTACH.

Madame TECHTACH

Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Chacun de vous ici connaît mon attachement à l'ordre républicain. Chacun de nous conteste, je le crois, les méthodes de blocage et surtout, quand cela arrive, la violence dans l'engagement politique ou citoyen. Pourtant, je ne comprends pas bien, comme l'ensemble des collègues de notre Groupe, l'objet de cette motion. Nous constatons que vous continuez à défendre et à réclamer, à corps et à cris, le retour du projet EuropaCity - qui pourtant est bien enterré - que vous estimez être votre création, bien qu'il ait été largement imaginé et piloté sans vous. Vous n'arrivez pas à comprendre que ce projet est mort, comme je le disais, comme le modèle de développement qu'il promet. Nous avons été un certain nombre à le soutenir, dont moi, mais il faut savoir qu'un combat est perdu, notamment quand il est perdu pour de bonnes raisons. Continuer la lutte alors qu'à l'évidence ce projet ne correspond, ni à notre époque, ni à l'avenir est une faute, notamment lorsqu'il repose sur des arguments de tactique politique.

Je le disais, je ne comprends pas bien votre motion. Mais ce que nous comprenons parfaitement, c'est que la Présidente du Conseil régional, que vous appuyez dans sa démarche, a décidé d'incarner l'ordre contre les tenants du désordre. Attitude politicienne, car vos larmes, pour l'Est du Département, sont des larmes de crocodile.

Nous pourrions être émus avec vous quand vous écrivez : "Les populations des communes proches, dont certaines sont les plus défavorisées de France, sont en droit d'espérer un avenir meilleur".

Madame la Présidente, oui, nous soutenons que ces femmes, ces hommes et ces enfants ont droit à un avenir meilleur, qu'ils ont droit au respect de la République et de ses Collectivités. Pourtant, malheureusement, ce que vous déclarez et vos actes sont totalement contraires à vos affirmations. L'occupation d'un terrain contre la décision des élus est un problème juridique et d'ordre, c'est vrai, et nous ne soutenons pas ce type d'action. Prendre des engagements et ne pas tenir ces engagements est un problème politique, un problème démocratique, qui désespère nos concitoyens et finit par dissoudre le lien démocratique qui nous lie et qui nous unit à notre population.

Où est le milliard promis par la Présidente de Région, Madame la Présidente, sur EuropaCity ? Même les plus grands soutiens de la Présidente de Région sur notre territoire n'en trouvent pas de trace.

Où sont les projets du Département pour l'Est du Département en sortant de ce Triangle de Gonesse ? Ils ne sont nulle part et vous aggravez, avec vos politiques injustes, les discriminations que subissent, déjà aujourd'hui, nos populations.

Notre Président de groupe l'évoquait pendant le débat d'Orientations Budgétaires tout à l'heure, mais on ne peut pas pleurer sur le sort de l'Est du Département en annulant en même temps - cela a été dit par Monsieur MULLER et par Madame MENHAOUARA - la réhabilitation que vous avez promise, écrite, vendue à Monsieur le Maire de Villiers-le-Bel, en augmentant en même temps le nombre d'élèves sur le Collège Léon Blum qui est, vous le savez, en grande difficulté, qui connaît l'un des pires résultats au Diplôme National du Brevet (DNB).

En même temps, je le souligne, Madame la Présidente, lorsque les enfants de CM2 arrivent en 6^{ème}, ce sont ceux qui ont les meilleurs résultats sur la ville. On ne peut pas pleurer sur l'Est du Département et prévoir à terme la construction en lieu et place de deux collèges - d'un collège de 750 élèves, comme vous le disiez tout à l'heure -, toujours à Villiers-le-Bel, une des villes les plus pauvres du Val d'Oise, alors que les collèges d'Engnien ou de Montmorency, comptent 400 élèves. Cela est ajouter du désespoir aux discriminations. Ce n'est pas une décision du Président de la République ni du Gouvernement, pas même des gauchistes. C'est votre décision, Messieurs, Mesdames de la Majorité départementale.

Vous écrivez enfin, en conclusion de votre motion, que le Conseil départemental rappelle que, fin 2020, le Département a apporté 60 propositions au Préfet du Val d'Oise pour contribuer au plan d'action du Val d'Oise annoncé par le Premier ministre. Je constate, Madame la Présidente, que nous n'avons pas été associés à leur construction, ni à leur validation, et que nous avons eu seulement ce matin à connaître les 60 propositions du Département.

Toutefois, ne croyez pas que nous essayons de digresser, de cacher une discorde interne . Oui, nous n'avons pas toujours été d'accord à gauche, ni au sein de notre groupe, sur l'opportunité du projet EuropaCity. C'est l'honneur de notre groupe d'avoir laissé à chacun de ses membres sa liberté sur un dossier plus complexe que vous vous plaisez à le résumer.

Oui, nous sommes très majoritairement favorables au sein de notre groupe à ce qu'une gare du Triangle de Gonesse puisse avoir lieu à, à peine plus, de 1 000 mètres des habitations de Gonesse et permettre une meilleure mobilité à nos concitoyens de ce territoire. Pour autant, cette position, elle non plus, n'est pas unanime.

Mais notre refus de nous associer à votre motion aujourd'hui, Madame la Présidente, est unanime. C'est une unanimité de combat, une unanimité de conviction. Nous devons, quoi qu'il en coûte, aller en soutien aux territoires dans lesquels les populations sont en grande difficulté, que ce soit à l'Est, bien entendu, mais également au Sud ou à l'Ouest, sans oublier la ruralité. Oui, nous sommes unanimes pour dénoncer l'écran de fumée que vous essayez de dresser devant votre bilan de 50 ans de droite, 50 ans d'échec. Nous nous prononcerons bien évidemment contre votre proposition de motion. Merci.

Madame CAVECCHI

Parfait, Madame TECHTACH. Les clans sont bien dessinés. Cela me va tout à fait.

Nous travaillons avec l'agglomération, nous travaillons avec la ville de Gonesse, nous travaillons avec l'Etat, même plusieurs fois par semaine, pour essayer de faire avancer ces dossiers et cela ne sort pas comme cela du chapeau, comme vous pouvez le penser.

Je pense qu'il y a un mélange total, votre collègue, la ZAD, je ne sais pas, on est un peu perdu dans votre réponse et dans cette accumulation de dossiers qui n'ont rien à voir les uns avec les autres.

Je laisse la parole à Monsieur AUMAS, très rapidement.

Monsieur AUMAS

Merci, Madame la Présidente. Je voulais aussi remercier la Présidente de la Région d'avoir pris cette initiative, car il ne faudrait pas que sur ce secteur-là se reproduise ce qu'il s'est produit à Notre-Dame-des-Landes. Je crois que j'étais satisfait de la position de François HOLLANDE de s'en remettre au peuple et d'avoir un référendum sur ce secteur, un référendum où les gens ont répondu positivement. Le Gouvernement actuel n'en a absolument pas tenu compte et a, de fait, donné la légitimité aux zadistes.

Voyant qu'ils ont gagné à Notre-Dame-des-Landes, ils veulent reproduire la même chose ici, sur le Triangle de Gonesse. Il est donc important que l'on se manifeste, dès à présent, et que l'on conteste.

Je voulais faire un petit rappel, car je pense que pour les collègues qui ont pris la parole, ils n'ont pas la mémoire. Mais il faut savoir que dès 1985, Pierre SALVI, Président du Conseil général, et Bernard FEVRIER, Maire de Gonesse et Vice-Président du Conseil général, à l'époque, avaient pris la décision, en consultant les élus du secteur, de proposer la création d'une ZAC de 400 hectares. C'étaient 400 hectares, à l'époque. C'étaient des gens qui, en 1985, étaient quand même visionnaires, car Roissy n'était pas ce qu'il est aujourd'hui et l'aéroport du Bourget n'était pas le premier aéroport d'affaires d'Europe. Ils avaient donc senti qu'il y avait un potentiel énorme dans ce secteur et qu'il fallait l'utiliser.

Lorsqu'il y a eu les discussions des Contrats Développement Territoriaux (CDT) dans les années 2005, c'était réduit à 280 hectares et c'est là que l'on a parlé d'EuropaCity. Cela a été réduit à 280 hectares pour faire plaisir aux écologistes et aux agriculteurs. Il y a eu un peu plus de terres consacrées à l'agriculture et aujourd'hui, on le réduit à 110 hectares, c'est-à-dire quatre fois moins que le projet initial, prévu en 1985.

Je suis très déçu que le Préfet ait pris cette position. Cela me semble difficilement acceptable, car il y a un potentiel énorme sur ces territoires. Mon rêve était de réaliser un croissant entre l'aéroport Charles de Gaulle et Le Bourget, un croissant de développement économique qui aurait été un potentiel énorme pour notre Département.

Malheureusement, cela n'a pas l'air de se décider, mais cette motion est bonne, courageuse et nécessaire pour essayer que ne se reproduise pas, sur ce territoire, un nouveau Notre-Dame-des-Landes. Merci encore.

Madame CAVECCHI

Merci, Michel. Je sens l'émotion quelque part.

Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Je crois que l'on n'est pas dans le bocage nantais ici. Le paysage à Notre-Dame-des-Landes et le paysage sur le Triangle de Gonesse... D'ailleurs, soit dit en passant, la Zone A Défendre qui a été mise en place est juste en lisière du parc d'activités de la Grande Couture, elle est juste de l'autre côté de la route départementale.

Je voulais donc compléter ce qu'a dit Djida TECHTACH. Je suis totalement défavorable aux occupations sauvages, quelles qu'elles soient. Je pense que ce n'est pas une bonne manière de revendiquer, ce n'est pas une bonne manière de faire. Après, nous ne sommes pas dupes de la manœuvre un peu politicienne qui est celle de cette motion ce matin, que l'on a apprise hier, et qui est de l'opération concertée avec la Présidente de la Région dans un contexte de pré-campagne électorale. Tout à l'heure, vous nous faisiez presque le reproche de faire de la politique, mais ne nous faites pas croire que vous n'en faites pas non plus. Tout le monde fait de la politique. Quand on est des élus, on fait de la politique. Après, naturellement, on essaie d'agir en fonction de nos convictions, des stratégies du moment. Les uns et les autres peuvent avoir des stratégies et cette motion est une motion de stratégie, histoire d'enfoncer un coin entre un certain nombre de gens qui, à gauche, ne sont pas tout à fait d'accord sur ce qu'il faut faire sur le Triangle de Gonesse en matière d'urbanisation.

Donc, ce qui me gêne davantage, c'est que si l'on veut convaincre... Je suis favorable à ce que la gare du Triangle de Gonesse se fasse, pour la bonne et simple raison qu'elle rendra des services aux habitants du secteur. On est à 1 000 mètres de la zone d'activités, 2 500 mètres des premières habitations. Les gens qui habitent à côté de la Mairie de Gonesse seront plus proches de la nouvelle gare du Triangle de Gonesse qu'ils ne le sont aujourd'hui de la gare Arnouville - Gonesse - Villiers-le-Bel, qui est située physiquement, Michel AUMAS le sait bien, sur Arnouville. Ils seront plus proches de la nouvelle gare du métro de la ligne 17. Donc, dire que "c'est une gare en plein champs" qui ne sert pas les habitants est quelque chose qui n'est pas vrai, qui n'est pas juste. Et moi qui suis un usager quotidien des transports collectifs sur notre secteur, notamment du RER D - puisque je réside à 500 mètres du RER D -, je continuerai à l'utiliser quand la gare sera construite, car de toute façon, je serai plus près. Mais, ce qu'ils attendent, ce n'est pas simplement une motion qui leur dit "Il faut dégager la ZAD", c'est aussi une amélioration des transports du quotidien. Et là-dessus, sincèrement, si l'on veut mettre la pression, il faut la mettre sur l'amélioration des transports du quotidien. En effet, je peux vous garantir que depuis cinq ou six ans, je vois une dégradation continue du RER D. Et je pense que l'on devrait davantage se préoccuper de cette question-là, plutôt que d'une ZAD où il y a très peu de monde pour le moment. Il ne faut pas monter en épingle ce sujet-là. Je pense que c'est une mauvaise tactique. Précisément, si l'on monte en épingle ce sujet, cette ZAD va prendre, alors que l'intérêt des habitants et de tout le monde est que cette ligne 17 se fasse.

J'ai vraiment l'impression que l'on est pris en otage dans une stratégie de politique politicienne menée notamment par la Région d'Ile-de-France et je regrette que vous vous prêtiez à cet exercice-là.

On ne votera donc pas cette motion. En tout cas, moi, je ne la voterai pas, précisément parce que je ne veux pas rentrer dans le jeu de la politique politicienne que vous essayez de mettre en place.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur SABOURET. La demande d'évacuer la ZAD paraît quand même quelque chose d'urgent puisque plus longtemps on va les laisser là, plus nombreux ils vont être. Les menaces de Monsieur LOUP sont bien dans ce sens, par rapport à l'Etat, et à ce que j'avais entendu. C'est pour cela que l'on vous présente cette motion.

Que l'on fasse de la politique, cela est normal. Vous en faites, nous en faisons. Cela paraît quelque chose de naturel. Quand on est des élus, on fait de la politique, évidemment. Donc là, je n'ai pas de problème.

Monsieur SABOURET

Je me permets juste d'intervenir. Je ne suis pas certain qu'ils ne soient pas sur des terrains privés.

Madame CAVECCHI

Ils sont sur des terrains de l'EPFIF.

Monsieur SABOURET

Les terrains de l'EPFIF, alors oui, ils peuvent être expulsés.

Madame CAVECCHI

Monsieur le Préfet a donc été saisi par l'EPFIF pour les sortir de là. Juste, Madame TECHTACH dit que l'on soutient EuropaCity. Non. On en a fait notre deuil. C'est fini.

On regrette, on a le droit de regretter, quelque chose qui nous est passé carrément en travers de la gorge, après 10 ans de travail. Mais ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans la motion. On dit qu'il y a une situation qui ne va pas en s'arrangeant. Je crois qu'il n'y a plus d'intervention. Donc, si vous le voulez bien, je vais passer au vote. Je suis favorable.

Adoption à la majorité. L'opposition vote contre.

J'ai bien entendu ce qu'a dit Monsieur SABOURET et Madame TECHTACH. Ce sera donc une motion qui sera prise à la majorité.

Ensuite, nous avons une **motion qui est présentée par le groupe de Monsieur MULLER et qui concerne la jeunesse.**

Monsieur MULLER, voulez-vous la lire ?

Monsieur MULLER

Oui, Madame la Présidente, je vais la lire :

"La crise sanitaire génère dans le Val d'Oise, comme sur l'ensemble du territoire national, des impacts sociaux pour les habitants, notamment pour les populations les plus fragilisées. Les conséquences pour les jeunes sont nombreuses en termes d'emplois, de formations, de conditions d'enseignement, de confiance en l'avenir, de construction de lien social et d'altérité.

Pour le Département le plus jeune de France qui connaît un taux de chômage des moins de 25 ans supérieur à la moyenne de l'Ile-de-France, dépassant parfois 30 % dans certains quartiers populaires, qui connaît des ruptures territoriales compromettant l'égalité des chances, cette question est plus urgente encore.

Un premier plan en faveur de la jeunesse, adopté à l'unanimité en septembre 2020, complété en décembre 2020, a permis de doubler les fonds dédiés au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), de mettre en place des bourses pour 200 étudiants, de développer les Chantiers Ateliers d'Insertion pour les jeunes sans qualification et de mieux accompagner les jeunes diplômés dans l'emploi. Ce plan était nécessaire. Il est devenu aujourd'hui insuffisant au regard de la crise que traverse la jeunesse.

C'est pour cela que le Conseil départemental entend se mobiliser plus largement auprès des jeunes Valoisien(ne)s et des jeunes Valoisien(ne)s, du collège à l'entrée dans la vie active. Dans ce cadre, le Conseil départemental décide :

- *pour les collégiens, de doter dès la rentrée 2021, l'ensemble des collégiens d'un ordinateur portable, afin que la fracture numérique n'aggrave pas les fractures sociales et territoriales déjà existantes ;*
- *dès sa prochaine séance plénière, pour les jeunes Valoisien(ne)s et les jeunes Valoisien(ne)s, le financement de 50 % des cartes de transport pour l'ensemble des lycéens et étudiants, ainsi que pour les jeunes de 25 ans sans emploi ;*
- *il sera, parallèlement, mis fin à l'exclusion des apprentis et alternants de ce dispositif ;*
- *l'élargissement des conditions du dispositif Entrée dans la Vie Active (EVA) et l'augmentation de son budget en intégrant notamment la tranche d'âge 25-27 ans et en augmentant le plafond d'aide à 2 000 € ;*

- le recrutement de 100 contrats en service civique par le Conseil départemental pour accompagner ces politiques sociales éducatives et de lectures publiques ;
- le cofinancement de 100 contrats en service civique pour les associations valdoisiennes ;
- pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la généralisation des contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans et le développement des contrats pour les jeunes poursuivant leurs études universitaires jusqu'à 25 ans ;
- la fin de l'hébergement à l'hôtel des jeunes confiés à l'ASE, y compris pendant la période de mise à l'abri ;
- pour les étudiants, le soutien aux bailleurs sociaux pour développer des programmes de logement social étudiant sur l'ensemble des sites universitaires du Département - Cergy, Argenteuil, Sarcelles - ou à proximité des gares RER ou Transilien, pour celles et ceux qui étudient dans les universités parisiennes ;
- le soutien à la réhabilitation énergétique, à l'amélioration et à la salubrité pour les foyers gérés par le CROUS ;
- le développement en lien avec les Collectivités locales, notamment dans le Vexin et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, de projets que l'on puisse connecter, locaux à proximité des domiciles des étudiants.

Le Conseil départemental demande à l'Etat de mettre en place, dans les délais les plus brefs, un Revenu de Solidarité Active (RSA) à destination des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, ou un dispositif de substitution financé intégralement par le budget de l'Etat.

Le Conseil départemental demande à l'Etat d'assurer l'égalité républicaine en participant au financement des mesures de justice sociale pour les jeunes mises en œuvre par le Conseil départemental."

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, le texte de la motion que nous vous présentons cet après-midi.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur MULLER. Je pense que ce qui est proposé par votre motion n'est pas d'une urgence immédiate. L'ensemble des propositions font fi des impacts organisationnels, réglementaires, budgétaires que nous devons avoir en tête.

Je vous propose donc que cela soit discuté dans les Commissions adéquates, que l'on en parle le mois prochain et que l'on regarde où l'on en est.

Monsieur MULLER

J'en prends acte, Madame la Présidente. Je ne serai pas présent, malheureusement, ou heureusement, je ne sais pas comment dire, le 26 mars prochain. Mais, mes collègues du groupe participeront naturellement à la réflexion et au vote le mois prochain, le 26 mars, date de notre prochaine séance plénière.

Madame CAVECCHI

Très bien, je le note. Je pense que la séance se termine. Il est 14 h 30.

Je vous remercie toutes et tous d'avoir participé avec autant d'acuité à cette belle séance.

Je vous souhaite une bonne journée et un bon week-end.

A bientôt. Au revoir.

Fin de la séance à 14 h 30.